

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MANDATURE 2021-2026



SCHÉMA SECTORIEL FORMATION, ENSEIGNEMENT ET EMPLOI

*Adopté en Assemblée Générale du 29 novembre 2022
Délibération N°04/29-11-2022/322*

*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. L'ETAT DES LIEUX	8
1.1 LE CADRE D'INTERVENTION DU RESEAU CONSULAIRE : LA CORSE	8
1.1.1 <i>Un panorama global de l'économie Corse.....</i>	8
1.1.2 <i>Focus sur le rapport de la population à la formation et l'emploi.....</i>	37
1.2 LE DYNAMISME DE LA CCI DE CORSE EN MATIERE DE FORMATION, D'ENSEIGNEMENT ET D'EMPLOI.....	55
1.2.1 <i>L'offre de formation consulaire</i>	55
1.2.2 <i>Les principaux investissements engagés</i>	66
1.2.3 <i>La représentativité de la CCIC</i>	67
1.2.4 <i>La mesure de l'action régionale</i>	68
1.3 L'ANALYSE SWOT	69
2. LES OBJECTIFS ET LE PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	70
2.1 LES PRINCIPAUX DOCUMENTS CADRES	70
2.1.1 <i>A l'échelle européenne</i>	70
2.1.2 <i>A l'échelle nationale</i>	72
2.1.3 <i>A l'échelle territoriale.....</i>	79
2.2 DES ENJEUX A LA DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU RESEAU	86
2.3 LES AXES DE DEVELOPPEMENT	88
2.3.1 <i>La création d'une association inter-consulaire.....</i>	89
2.3.2 <i>Le développement de la Business School : Kedge Business School Corsica.....</i>	91
3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE POUR LA REALISATION DES MISSIONS	94
4. SUIVI, MISE A JOUR ET EVALUATION DU SCHEMA	95
4.1 LES INDICATEURS RETENUS	95
4.2 L'EVALUATION.....	96
4.3 LES ADAPTATIONS	96

PREAMBULE

A. LE CADRE CONTEXTUEL D'ELABORATION DU SCHEMA SECTORIEL FORMATION, ENSEIGNEMENT ET EMPLOI

i. Un cadre réglementaire contraint...

Le réseau des CCI de France a connu au cours de la période 2010-2020 de nombreuses réformes destinées à engager une profonde mutation pour inscrire l'action consulaire dans une logique de performance et d'efficacité (tendant vers la mutualisation et la rationalisation des actions), au service de la modernité et du dynamisme, en phase avec l'évolution de la société.

De manière non exhaustive, on rappellera que la réforme institutionnelle des CCI a débuté dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), avec une première série de loi et de décrets¹ :

- Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,
- Décret n°2010-924 du 3 août 2010, relatif à la composition et au régime électoral des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- Décret n°2010-1463 du 1^{er} décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Les aspirations de cette réforme visaient à la clarification des missions du réseau et à la mise en place d'une nouvelle organisation de ce dernier, tout en modifiant le régime électoral et en refondant les ressources fiscales des chambres.

Ce processus de réorganisation sur un plan territorial, a été encore accéléré avec les effets de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ; et encore plus récemment avec la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) qui renforce encore les possibilités en matière de collaboration et de partenariat entre les CCI et les collectivités territoriales.

¹ Source : www.cci.fr

Cette dernière loi n'est pas sans incidence dans le fonctionnement du réseau puisqu'elle aura pour effet notamment de reconsidérer le périmètre des missions des CCI, d'impacter les modalités de financement avec une Taxe pour Frais de Chambre (TFC) ciblée sur 5 missions prioritaires : entrepreneuriat, appui aux entreprises dans leurs mutations, international, représentation des entreprises et appui aux territoires.

Par ailleurs, l'article 46 de la loi PACTE acte pour la Corse la mise en œuvre d'une étude de faisabilité du transfert de tutelle à la Collectivité de Corse, actuellement sous tutelle de l'Etat et donc des préfets de région.

Plus globalement, la loi PACTE décline un ensemble de mesures législatives de nature à favoriser la mise en place d'un nouveau modèle économique, intervenant de plus en plus dans la sphère concurrentielle.

Dans le prolongement de cette nouvelle donne, à partir du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé le 15 avril 2019 à l'échelon national, a été rédigée la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM). La COM a également été élaborée conformément aux orientations inscrites dans la loi Liberté de choisir son avenir professionnel.

Enfin, conformément au décret n°2019-885 du 22 août 2019, les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) deviennent au 1^{er} janvier 2020 les Chambres de Commerce et d'Industrie Locales (CCIL) au profit d'une CCI de Corse unique.

A l'échelle insulaire, et encore plus récemment, le fait marquant reste l'approbation au 1^{er} juillet 2022 du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) de la Corse, qui dresse les priorités d'intervention à l'horizon 2030 ; ce document cadre stratégique ayant été présenté comme le volet économique du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse), approuvé en octobre 2015, et dont l'analyse dans le cadre de son maintien, sa modification, ou encore sa révision partielle ou complète est en cours.

C'est dans ce contexte évolutif et contraint que la CCI de Corse poursuit son engagement au service du territoire et de ses acteurs, en répondant à sa mission première, répondre aux besoins de ses ressortissants, tout en participant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques. Autrement dit, trois missions que l'on peut reformuler ainsi :

- L'expression des attentes et des besoins des chefs d'entreprise, afin que ceux-ci soient dûment pris en compte par les politiques publiques,

- La traduction sur le terrain des politiques publiques édictées par les représentations politiques, et notamment le gouvernement dans le cas général,
- La coordination locale qui revêt un caractère particulièrement important dans le cas de la Corse, puisque le leadership du développement économique y est institutionnellement dévolu à la Collectivité de Corse (CdC).

ii. ... Et un avenir incertain

Si la CCI de Corse endosse pleinement ses missions et notamment des missions de service public et d'intérêt général auprès de ses ressortissants, le contexte explicité supra se complexifie avec des ressources publiques qui s'amenuisent (avec la réallocation de la TFC).

Pour autant, plus que jamais, l'économie corse a besoin de l'expertise du réseau consulaire, de son accompagnement, de ses services de proximité, face à la conjoncture inédite de ces dernières années, marquée par les effets économiques, sociaux et financiers de la COVID-19 qui ont été considérablement amortis par les plans de relance et autres mesures de soutien, engagés à l'échelle nationale et insulaire.

Si la relance semblait enclenchée, les événements géopolitiques de ces derniers mois ont jeté à nouveau l'incertitude au plan économique pour les mois à venir.

Enfin, les perspectives d'un transfert de tutelle de la CCI de Corse vers la Collectivité de Corse se dessinent de plus en plus, avec une étude de faisabilité en cours, dont les premiers résultats ont été présentés lors d'une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 28 janvier 2022 : le scénario retenu pour analyse approfondie verrait l'absorption des chambres consulaires par un établissement public à statut spécifique à créer sous tutelle de la Collectivité de Corse.

iii. Des orientations stratégiques encadrées

Dans le cadre de ces spécificités, la Corse s'est dotée d'une Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (*décret du 8 octobre 2010² prenant effet au 1^{er} janvier 2011*), dont le siège se situe depuis le 21 décembre 2011³, à Bastia. La CCI de Corse (CCIC) constitue, à ce titre, la structure la plus récente des CCI régionales créées en France.

On notera que la CCI de Corse représente plus de 27 000 établissements, et près de 70 000 salariés (données chambres consulaires) en Corse, en 2020.

² Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Décret n° 2010-1184 du 8 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse,

³ Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Décret n° 2011-1913 du 21 décembre 2011 portant fixation du siège de la chambre de commerce et d'industrie de Corse

Dans le respect de la Loi n°2010-853 du 23/07/10 et du Décret n°2010-1463 du 01/12/10, la CCI de Corse s'est dotée :

- D'un schéma directeur régional (adopté en 2016 puis révisé en mars 2019) ;
- Et de 4 premiers schémas sectoriels adoptés en novembre 2013 (pour les secteurs sectoriels dédiés aux : services aux entreprises ; formation et enseignement ; développement durable) et juillet 2014 (pour le schéma relatif à la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires).

Les schémas sectoriels constituent en effet l'un des aboutissements majeurs de la réforme du 23 juillet 2010 longtemps attendue des CCI. Ils définissent la vision, la stratégie régionale et le mode de pilotage opérationnel des CCI sur chacun des thèmes qui constituent leur cœur de métier. Ils engagent donc, pour la durée de la mandature, les CCI dans une démarche volontaire visant à l'amélioration continue de leur performance.

Plus récemment encore, le décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI complète et précise les dispositions relatives aux schémas sectoriels en remplaçant les articles D.711-41, D.711-42 et D.711-43 du Code de Commerce. Le décret définit les domaines des 5 schémas sectoriels obligatoires, deux nouveaux et la liste devient limitative avec :

1. Le schéma sectoriel « Appui aux entreprises » comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique ;
2. Le schéma sectoriel « Formation, enseignement et emploi » ;
3. Le schéma sectoriel « Appui aux territoires » ;
4. Le schéma sectoriel « Gestion d'équipements » ;
5. Le schéma sectoriel « Représentation des entreprises ».

Pour la CCI de Corse, ces 5 schémas ont été adoptés en octobre 2017.

Le cadre contextuel évolutif, le renouvellement de la mandature, tout comme la révision très récente du SRDE2I, document cadre prescriptif, rendent impérieuse la nécessité de réviser les schémas sectoriels de la CCI de Corse. Le présent document sera dédié au schéma sectoriel « Formation, Enseignement et Emploi ».

B. La démarche de mise à jour du schéma sectoriel

Plusieurs phases ont jalonné la mise à jour de ce schéma :

- Le travail d'actualisation de l'état des lieux territorial et donc du cadre d'intervention de la CCI de Corse ;
- L'établissement d'un état des lieux des actions déjà menées par la CCI de Corse, mises en forme suivant la norme 4.9 ;
- L'identification des grands défis pour la CCI Formation Corsica ;
- La définition des axes stratégiques de développement et les modalités de mise en œuvre ;
- La définition des indicateurs de suivi, de mise à jour et d'évaluation du schéma sectoriel.

Les différentes étapes de mise à jour du schéma :

- Approbation en bureau le 15 novembre 2022 ;
- Approbation par l'Assemblée générale du 29 novembre 2022.

Plusieurs échanges téléphoniques et par courriel ont également marqué ce travail de mise à jour, avec les principaux référents en matière de formation, enseignement et emploi, de la CCI de Corse.

1. L'état des lieux

Pour bien mesurer l'action du réseau consulaire à l'échelle du territoire, il semble important de présenter à grands traits les caractéristiques économiques du cadre d'intervention et ses spécificités.

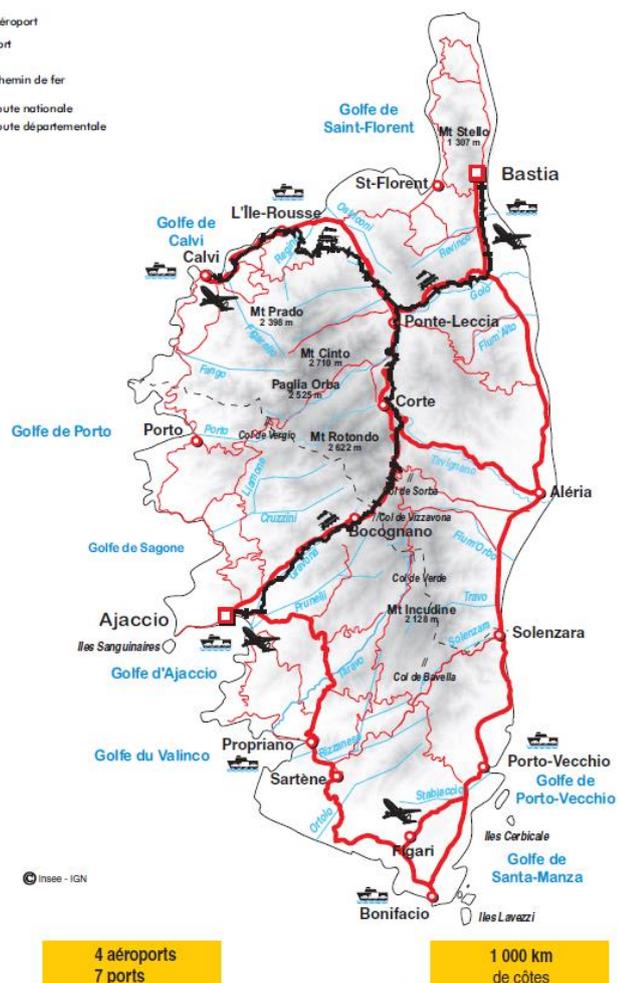
1.1 Le cadre d'intervention du réseau Consulaire : la Corse

Avant de s'attarder en particulier sur les chiffres clefs traitant du périmètre couvert par le schéma sectoriel Formation, Enseignement et Emploi, un panorama de l'économie corse est présenté ci-dessous, mettant en exergue les grands enseignements et tendances en matière de développement économique insulaire.

1.1.1 Un panorama global de l'économie Corse

En effet, la présentation du cadre macroéconomique d'intervention constitue une étape indispensable qui permet de décrire précisément l'environnement dans lequel évolue la CCI de Corse.

Carte 1. Situation géographique (Source : INSEE)



a) Portrait et spécificités insulaires

De prime abord, la spécificité géographique du territoire corse, liée essentiellement au fait maritime et à la situation périphérique qui engendrent un isolement accru, impactera nécessairement les caractéristiques socio-économiques en matière de développement sur l'île. Par ailleurs, l'association d'une faible densité moyenne de population et d'un relief accidenté, contraignant fortement les infrastructures de transport interne, rend en outre plus problématique la construction de dynamiques territoriales, et suscite un émiettement des acteurs tant publics que privés. Avant de présenter plus en détail quelques caractéristiques du bassin de vie, une étude commandée par la CCI de Corse au cabinet Goodwill Management a permis en 2019 d'estimer plus précisément l'impact lié à l'insularité sur la performance économique des entreprises.

i. L'impact de l'insularité

Ainsi dans le cadre de cette étude, plusieurs types de surcoûts ont été identifiés liés :

- Au « transport maritime ;
- Coût du surstockage
- Coût du suréquipement
- Frais de déplacements professionnels supplémentaires
- Perte de productivité liée aux déplacements de salariés et de dirigeants vers le continent
- Surcoût lié à la durée de vacances d'un poste plus importante
- Surcoût lié au risque de recrutement « raté » accru
- Surcoût lié au besoin de formation en interne plus important
- Surcoût lié au recours à des salariés ne résidant pas en Corse
- Surcoût lié aux charges d'approvisionnement importantes
- Coût lié aux sur-temps de transport routier intra-Corse
- Evaluation de la perte de production due aux aléas météorologiques ».

Le surcoût a été estimé à plus de 10% du chiffre d'affaires pour les entreprises insulaires.

ii. L'analyse socio-démographique du territoire

Les tendances historiques...

D'après les dernières estimations encore provisoires de l'INSEE, la Corse dénombreait **environ 349 500 habitants au 1^{er} janvier 2022**, soit le bassin de vie le plus petit recensé en France métropolitaine. Il se distingue également des autres territoires du point de vue de son évolution démographique, puisqu'il est le seul territoire en France métropolitaine à enregistrer un taux de croissance annuel positif durant la période 2013-2019. Toutefois, cette évolution favorable ne masquera pas **la taille réduite du bassin de vie, et donc du bassin d'emploi, avec des difficultés probables de recrutement de ressources humaines.**

L'analyse de l'évolution historique de sa population révèle une progression notable avec une hausse globale de plus de 65% de la population totale, et y compris au cours des 20 dernières années (+31% entre 1999 et 2019) ; l'île ayant donc connu un dynamisme démographique nettement plus élevé par rapport au taux observé à l'échelle nationale sur la même période (+32% entre 1968 et 2019).

En réalité, le dynamisme démographique insulaire découle uniquement du solde migratoire, témoignage d'un territoire qui attire. Cet enseignement contraste à nouveau avec les tendances nationales qui témoignent de l'apport du solde naturel à la croissance démographique. En effet, en 2019, la Corse enregistre pour la 7^{ème} année consécutive un solde naturel déficitaire.

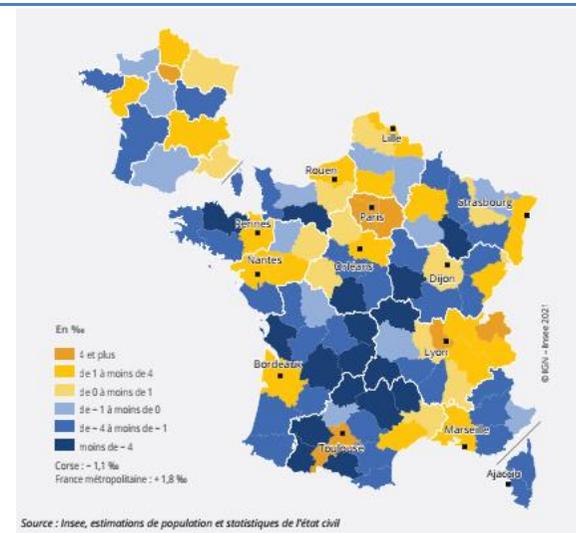
	1968	1990	1999	2009	2014	2019	Evol. 1968-2019
Corse	205 268	250 371	260 196	305 674	324 212	340 440	65,85%
France métropolitaine	50 798 112	58 040 659	60 149 901	64 304 500	65 907 160	66 988 403	31,87%

Tableau 1. Evolution historique de la population en Corse et en France métropolitaine entre 1968 et 2019 (adapté de l'INSEE)

	Population au 1er janvier 2013 (en milliers)	Population au 1er janvier 2019 (en milliers)	Estimation provisoire de la population au 1er janvier 2022 (en milliers)	Variation annuelle moyenne 2013-2019 (en %)	Variation annuelle moyenne due au solde naturel (en %)	Variation annuelle moyenne due au solde apparent des entrées et des sorties (en %)
Corse	320,2	340,4	349,5	1,0	-0,1	1,1
France métropolitaine	63 697,9	65 096,8	65 627,5	0,4	0,3	0,1

Tableau 2. Evolution de la population en Corse et en France métropolitaine entre 2013 et 2019 (Source : INSEE)

Figure 1. Taux d'accroissement naturel en 2019 par région et département en France métropolitaine (Source : INSEE⁴)



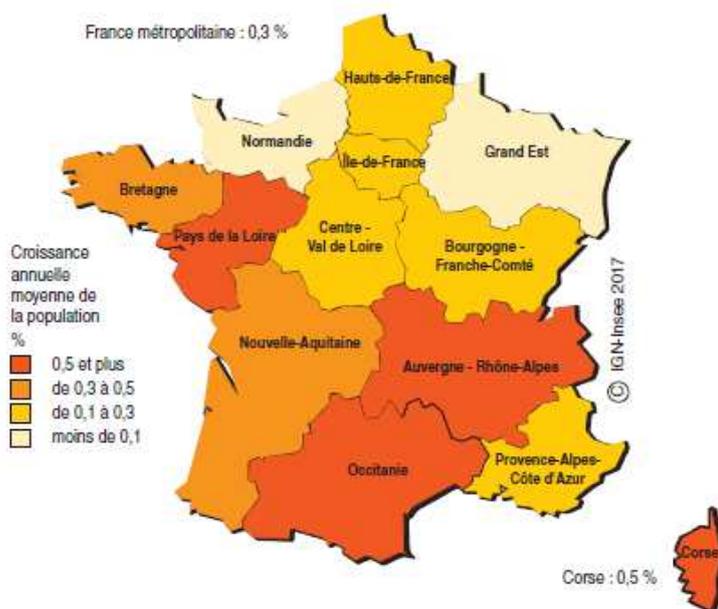
⁴ INSEE, « Le déficit naturel continue de se creuser en Corse », INSEE Analyses Corse n°32, 4 pages, mars 2021

... Et projections

D'après les estimations de population à l'horizon 2050 proposées par l'INSEE, la Corse poursuit sa croissance démographique, à un rythme annuel toujours plus soutenu que la moyenne en France métropolitaine.

1 La Corse parmi les régions les plus dynamiques

Croissance annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2050



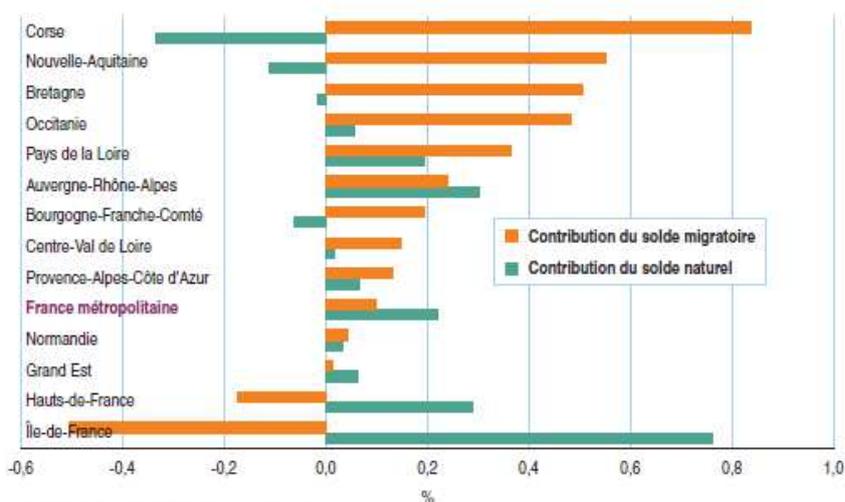
Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

Figure 2. Croissance annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2050 (Source : INSEE) ⁵

La population en Corse s'élèverait alors environ à 386 000 habitants au 1^{er} janvier 2050, une croissance démographique toujours fortement alimentée par les flux migratoires, comme en témoigne le graphique ci-dessous :

2 Les échanges migratoires, moteur de la croissance de la population insulaire

Contribution des soldes naturel et migratoire à la croissance de la population entre 2013 et 2050



Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

Figure 3. La contribution des soldes migratoire et naturel à la croissance démographique entre 2013 et 2050 (Source : Ibidem)

⁵ INSEE Analyses Corse n°15, juin 2017, 4 pages

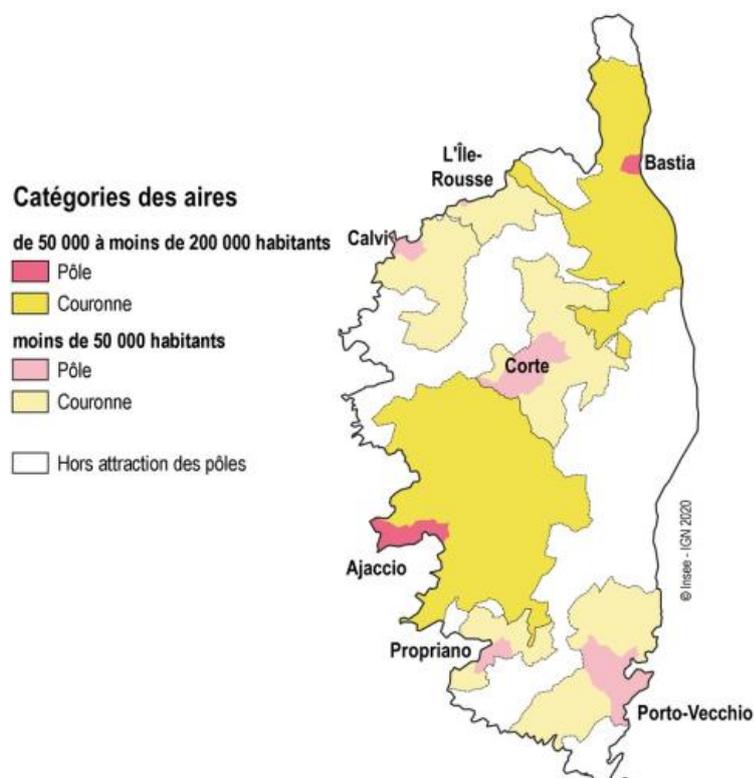
Enfin, autre fait marquant de ce travail de prospective réalisé par l'INSEE, la structure de la population déjà vieillissante ne fera que se renforcer, aboutissant à une pyramide des âges inversée puisque « à l'horizon 2050, seul un insulaire sur six aurait moins de 20 ans », positionnant la Corse comme la 1^{ère} région en France métropolitaine du point de vue de la représentativité des séniors.

	Population totale 2013				Population totale 2050			
	Corse		France métropolitaine		Corse		France métropolitaine	
	nombre	%		%	nombre	%		%
Moins 20 ans	66 092	20,6		24,4	65 000	16,9		22,0
De 20 à 64 ans	187 329	58,5		57,9	187 000	48,5		50,7
65 ans ou plus	66 788	20,9		17,7	133 500	34,6		27,3
dont : 75 ans ou plus	33 051	10,3		9,1	82 700	21,4		16,4
dont : centenaires	179	0,3		0,3	1 500	1,1		1,0
Ensemble	320 209	100,0		100,0	385 500	100,0		100,0

Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

Tableau 3. Répartition de la population par tranche d'âge en Corse et en France métropolitaine (Source : Ibidem)

La concentration géographique de la population



Carte 2. Présentation des 7 aires d'attraction des villes en 2017 (Source : INSEE⁶)

La Corse, souvent qualifiée d'« île -montagne » se distingue il est vrai, par sa forte identité rurale : d'après l'INSEE, près de 98% de ses 360 communes sont rurales⁷. A contrario, donc les 7 aires d'attraction des villes identifiées par l'INSEE abriteront 86% de la population insulaire en 2017.

⁶ INSEE, « En Corse, 86% de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville », INSEE Flash Corse n°54, 2 pages, octobre 2020

⁷ INSEE, « Entre villes et campagnes, 340 440 habitants en Corse au 1er janvier 2019 », INSEE Flash Corse n°64, 2 pages, décembre 2021

La carte ci-dessus illustre les deux couronnes les plus denses (ici abritant entre 50 000 et 200 000 habitants en 2017) concentrés fort logiquement, autour des deux principales agglomérations de l'île, Ajaccio et Bastia. Des couronnes de taille plus modeste – moins de 50 000 habitants - sont également répertoriées en Balagne, dans le centre Corse, le Valinco-Sartenais et autour de Porto-Vecchio. A titre de précision :

- L'aire d'Ajaccio, la plus dense en termes démographique à l'échelle de la Corse, concentre 34% de la population totale en Corse en 2017 ;
- On retrouve les mêmes proportions pour l'aire constituée autour de Bastia (avec 33% de la population insulaire), une zone au sein de laquelle la densité démographique y est élevée.

On retiendra aussi et surtout le nombre élevé de communes situées en dehors de l'attraction d'une ville, et donc éloignées des principaux services (on pense ici aux porteurs de projet notamment), confirmant la nécessité pour les consulaires d'assurer leur mission de service public, de jouer pleinement leur rôle d'acteur économique de proximité.

	Nombre de communes	Population 2017	Taux de variation annuel 2007-2017 (en %)			
			Ensemble	Dû au solde naturel	Surface km ²	Densité hab/km ²
Aire d'Ajaccio	79	113 612	1,2	-0,1	1 893	60
Pôle	1	70 659	0,9	0,0	83	847
Couronne	78	42 953	1,7	-0,2	1 810	24
Aire de Bastia	93	108 967	1,2	0,1	1 082	101
Pôle	1	45 715	0,5	0,0	20	2 317
Couronne	92	63 252	1,7	0,2	1 062	60
Aire de Porto-Vecchio	10	23 069	1,4	0,4	720	32
Pôle	1	12 042	0,6	0,7	167	72
Couronne	9	11 027	2,4	0,2	553	20
Aire de Corte	34	12 670	0,6	-0,3	726	17
Pôle	1	7 446	1,0	-0,1	150	50
Couronne	33	5 224	0,0	-0,6	576	9
Aire de Calvi	15	11 972	0,8	0,3	457	26
Pôle	1	5 559	0,2	0,7	32	174
Couronne	14	6 413	1,3	-0,1	425	15
Aire de L'Île-Rousse	12	8 788	1,1	-0,2	199	44
Pôle	1	3 043	1,0	-0,3	3	1 184
Couronne	11	5 745	1,2	-0,1	196	29
Aire de Propriano	13	7 498	1,4	-0,2	238	31
Pôle	2	4 561	1,8	0,0	36	126
Couronne	11	2 937	0,7	-0,6	202	15
Communes hors attraction des villes	104	48 362	0,9	-0,2	3 419	14
CORSE	360	334 938	1,1	0,0	8 732	38

Tableau 4. Description de la dynamique démographique des aires d'attraction en 2017 (Source : INSEE⁸)

⁸ Ibidem

Les caractéristiques du marché du travail

a) De l'emploi...

Même si l'on peut penser que les données relatives à l'emploi pourraient être obsolètes eu égard au choc économique provoqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les données les plus récentes de l'INSEE témoignent d'une dynamique de l'emploi notable dans l'île : le nombre d'emplois a augmenté de manière significative entre 2008 et 2019 (+15% contre +2% en France métropolitaine).

D'emblée, il semble important de préciser deux points :

- D'une part, **la hausse des emplois est particulièrement notable durant cette période concernant les emplois non-salariés (+26%)**. Ils représentent près d'un cinquième des emplois totaux en 2019 ;
- D'autre part, elle reflète la dynamique de rattrapage qui caractérise la Corse depuis plusieurs décennies (voir infra).

Au-delà de cette évolution tendancielle, il semble pertinent de s'intéresser à la structure de l'emploi total, qui positionne très clairement, **le secteur tertiaire comme le principal pourvoyeur d'emploi dans l'île** des données comparables aux résultats obtenus à l'échelle de la France : ainsi, en 2019, le secteur tertiaire proposait 81% des emplois totaux dans l'île, contre 79% pour la France. Pour autant, on soulignera également le rôle majoré ici du secteur de la construction dans lequel on peut retrouver l'influence des activités touristiques, au détriment donc des activités industrielles :

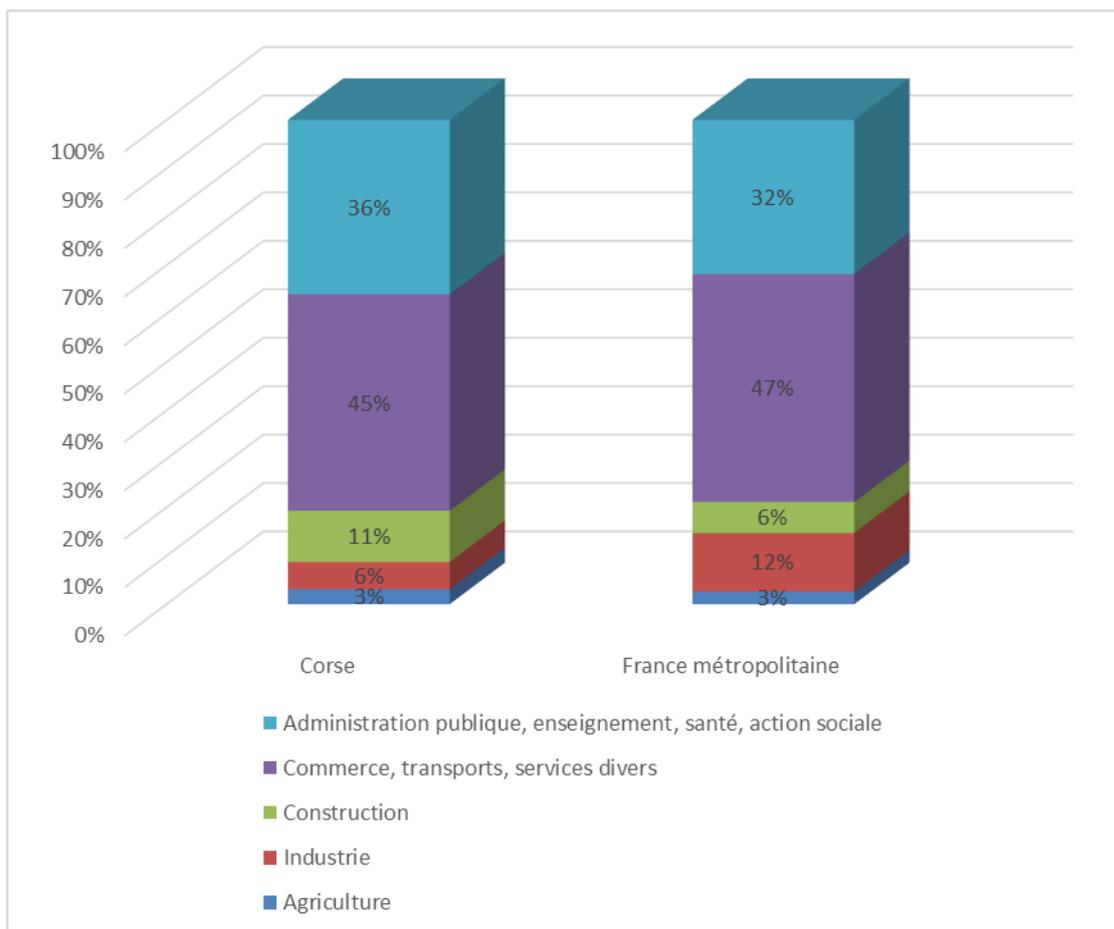


Figure 4. Structure de l'emploi total par grand secteur d'activité en 2019 pour la Corse et la France métropolitaine (Adaptée de INSEE)

Une analyse plus détaillée de la répartition de l'emploi salarié par secteur permet d'apporter des compléments de précision avec :

- Une contribution de la construction valorisée, en tant que pourvoyeur d'emplois principal (regroupant 11% des emplois totaux en 2019) ;
- Mais aussi et surtout, la prépondérance des emplois publics (plus d'un tiers des emplois relève de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale) ;
- On soulignera enfin la densité des emplois également notable dans les commerces, réparation d'automobiles et de motocycles (15%) :

	Salariés	Non salariés	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1 663	2 504	4 168
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 283	493	2 775
Cokéfaction et raffinage	5	1	6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines	142	18	160
Fabrication de matériels de transport	285	13	298
Fabrication d'autres produits industriels	1 386	752	2 138
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 096	89	2 185
Construction	9 683	4 609	14 292
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	17 193	3 524	20 717
Transports et entreposage	6 682	572	7 255
Hébergement et restauration	5 918	2 279	8 198
Information et communication	1 480	317	1 797
Activités financières et d'assurance	2 621	226	2 847
Activités immobilières	2 064	623	2 687
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	7 070	2 690	9 760
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	44 535	3 818	48 354
Autres activités de services	4 963	1 885	6 849
Ensemble	110 069	24 414	134 484

Tableau 5. Répartition de l'emploi par type et par secteur regroupé en 17 postes en Corse en 2019 (Source : INSEE)

Souvent, deux grandes caractéristiques sont mises en exergue lorsqu'il s'agit d'aborder la thématique du marché du travail en Corse. En effet, en la matière, l'île se distingue à nouveau de par :

- La forte proportion de ses emplois touristiques : 12% de l'emploi total en moyenne annuelle en Corse contre 4% en France en 2018⁹ ;
- Ayant pour effet de majorer la représentation des emplois saisonniers dans l'île¹⁰ : 19% des emplois sont saisonniers en Corse en 2019 contre 3% en France métropolitaine, des emplois bien souvent précaires.

⁹ INSEE, « Emplois liés à la présence de touristes en Corse : 43 % de croissance entre 2009 et 2018 », INSEE Analyses Corse n°40, mai 2022, 4 pages

¹⁰ INSEE, « En Corse, un emploi sur cinq est saisonnier », INSEE Analyses Corse n°38, avril 2022, 4 pages

Enfin, les données les plus récentes témoignent de difficultés de recrutement criantes dans bien des secteurs, face à une dynamique de relance enclenchée, au sein d'un territoire faiblement peuplé : intentions d'embauche en hausse de 9,5 % par rapport à l'an dernier¹¹ et 45% des établissements prévoient au moins une embauche cette année, contre 38% en 2021¹².

b) ... au chômage

Dans le prolongement des tendances décrites supra, le graphique infra met en lumière **un taux de chômage au 1^{er} trimestre 2022 historiquement bas, un niveau jamais atteint** depuis 1982. **L'économie corse bénéficie donc d'une conjoncture très favorable**, après les mauvaises périodes de la fin des années 1990 avec des taux de chômage record, puis aux alentours de 2015, et en 2020 de manière plus modérée.

Ces évolutions suivent globalement les tendances nationales, à la différence notable que la Corse enregistre un taux de chômage inférieur à celui observé en France métropolitaine notamment depuis la fin de l'année 2020, qui coïncide avec l'arrivée de la COVID-19 : ainsi, au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage en Corse s'élève à 6.4 % contre 7.1% en France métropolitaine.

Ce dynamisme reflète le rattrapage entamé maintenant depuis plusieurs décennies, dans l'île, en matière de développement économique. Cet enseignement sera approfondi infra.

Enfin, la baisse historique du taux de chômage profitera à tous, et notamment aux plus jeunes. On soulignera tout de même qu'en 2021, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 19,3% en moyenne annuelle contre 18,5% en France métropolitaine.

¹¹ Source : Pôle Emploi

¹² Ibidem

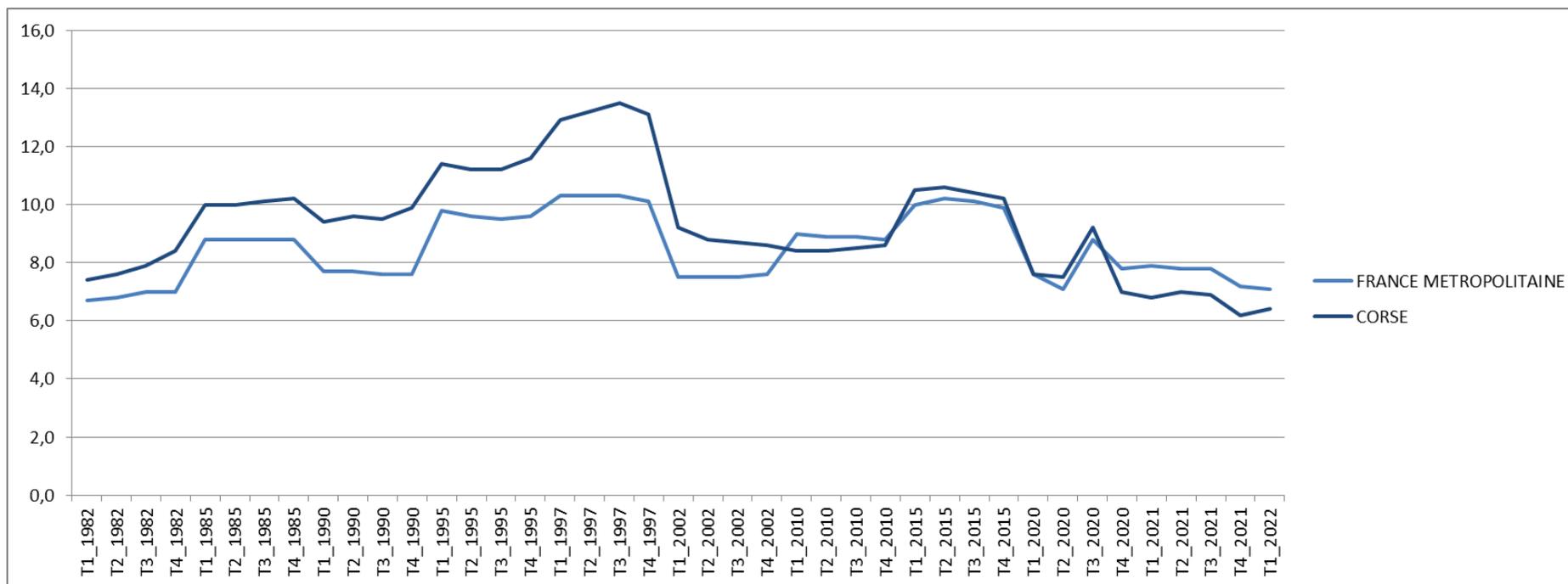


Figure 5. Evolution trimestrielle du taux de chômage localisé entre 1982 et le 1^{er} trimestre 2022 pour la Corse et la France métropolitaine

c) Focus sur la formation

Face à un marché du travail favorable, il semble intéressant de s'attarder quelque peu sur le taux de scolarisation en Corse par tranche d'âges : si le taux est globalement identique à celui observé en France métropolitaine jusqu'à la fin des études secondaires, ce même taux chute à partir de 18 ans, avec une proportion de jeunes inscrits en enseignement supérieur bien en deçà du reste de la France métropolitaine : **ainsi, 43% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont toujours scolarisés en Corse en 2019 (soit 10 points de moins par rapport à la moyenne nationale), des jeunes insulaires privilégiant donc le marché du travail aux études.**

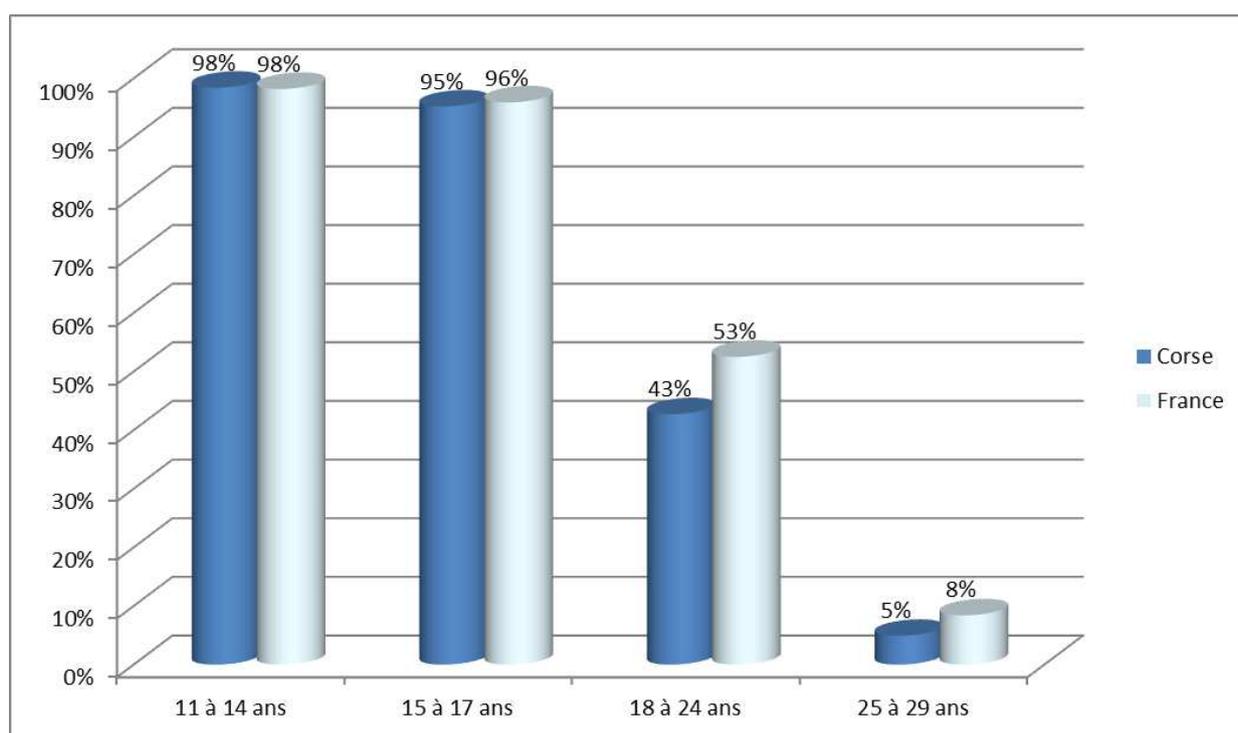


Figure 6. Taux de scolarisation des individus âgés de 11 à 29 ans en 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adaptée de INSEE)

Par ailleurs, le graphique ci-dessous pourrait témoigner d'une dégradation en matière de taux de scolarisation des 18 à 24 ans entre 2008 et 2019 (-2 points pour la Corse), tandis que ce taux se maintient globalement à l'échelon national. On soulignera sur ce point que ces chiffres pourraient ne pas refléter la réalité actuelle eu égard depuis à l'impact de la COVID-19 sur la scolarité, ou encore, plus récemment aux bons indicateurs sur le marché du travail.

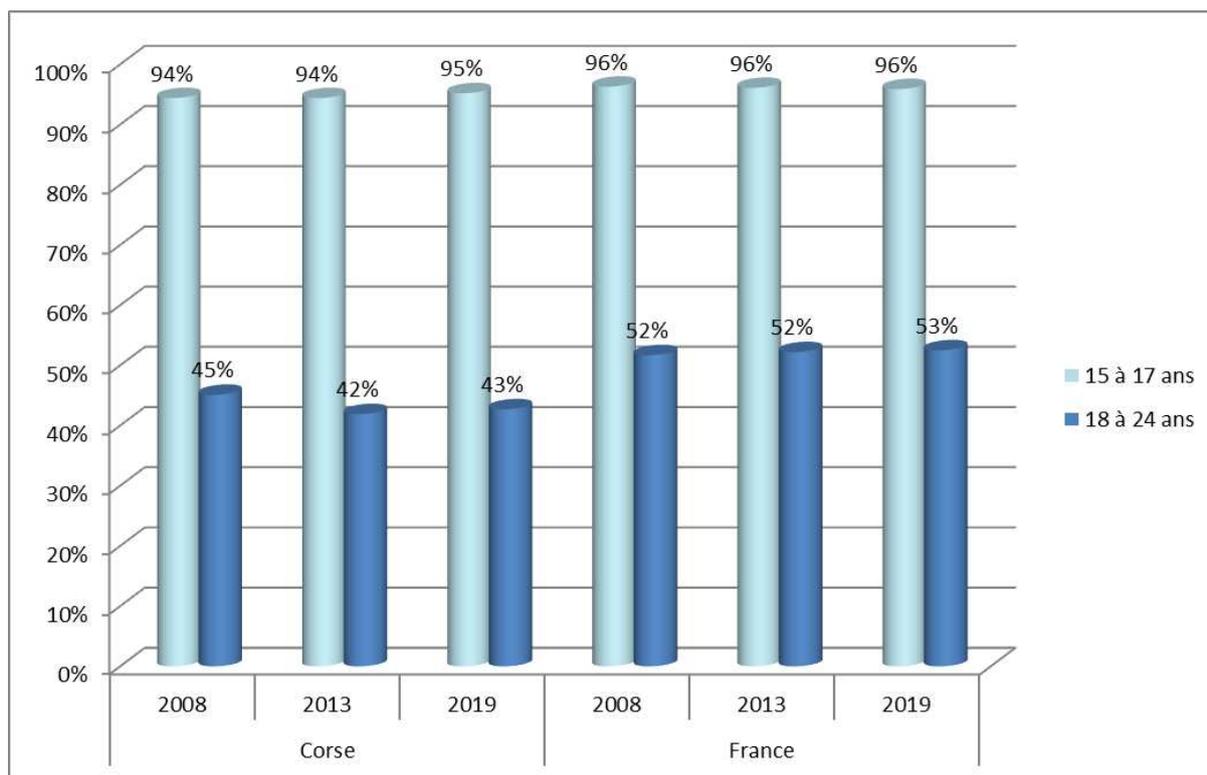


Figure 7. Evolution du taux de scolarisation des individus âgés de 15 à 24 ans entre 2008 et 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)

Enfin s'agissant du niveau de formation, le tableau infra confirme cette tendance d'une élévation du niveau de scolarisation pour les jeunes en Corse avec :

- D'une part, une moindre proportion entre 2008 et 2019 du nombre d'individus très faiblement diplômés ;
- Et en contrepartie donc, **une proportion plus élevée de jeunes diplômés**, y compris pour des études supérieures (+7 points durant la période).

	Corse		France métropolitaine	
	2008	2019	2008	2019
<i>Aucun diplôme ou certificat d'études primaires</i>	33%	23%	30%	21%
<i>BEPC, brevet des collèges, DNB</i>	10%	8%	6%	6%
<i>CAP, BEP ou équivalent</i>	18%	21%	24%	25%
<i>Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent</i>	20%	22%	16%	17%
<i>Diplôme de l'enseignement supérieur</i>	19%	26%	24%	31%

Tableau 6. Evolution de la répartition du diplôme le plus élevé pour la population âgée de plus de 15 ans en Corse et en France métropolitaine entre 2008 et 2019 (adapté de l'INSEE)

Cette amélioration tendancielle constitue globalement un facteur d'amélioration de la compétitivité des ressources humaines sur le marché du travail, et plus globalement, de l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales : ainsi, plus d'un individu sur quatre âgé de 15 ans ou plus, est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

A noter qu'une analyse plus approfondie sur la thématique de l'emploi et de la formation sera proposée plus bas.

iii. La Corse, un dynamisme économique croissant

Les deux indicateurs de référence pour témoigner du niveau de production et de richesses d'un territoire, le Produit Intérieur Brut (PIB) et la Valeur Ajoutée (VA), sont particulièrement révélateurs dans le cas de la Corse.

Un PIB régional dynamique

De manière générale, le Produit Intérieur Brut (PIB) régional mesure la richesse créée par tous les acteurs économiques qui exercent leur activité en Corse.

D'après les données de l'INSEE, la croissance de l'économie corse reste la plus dynamique de France métropolitaine au cours des 20 dernières années : ainsi, entre 2000 et 2020, le PIB insulaire en volume a augmenté de 41% (contre 17% en France métropolitaine), soit 8 231 millions d'euros en 2020.

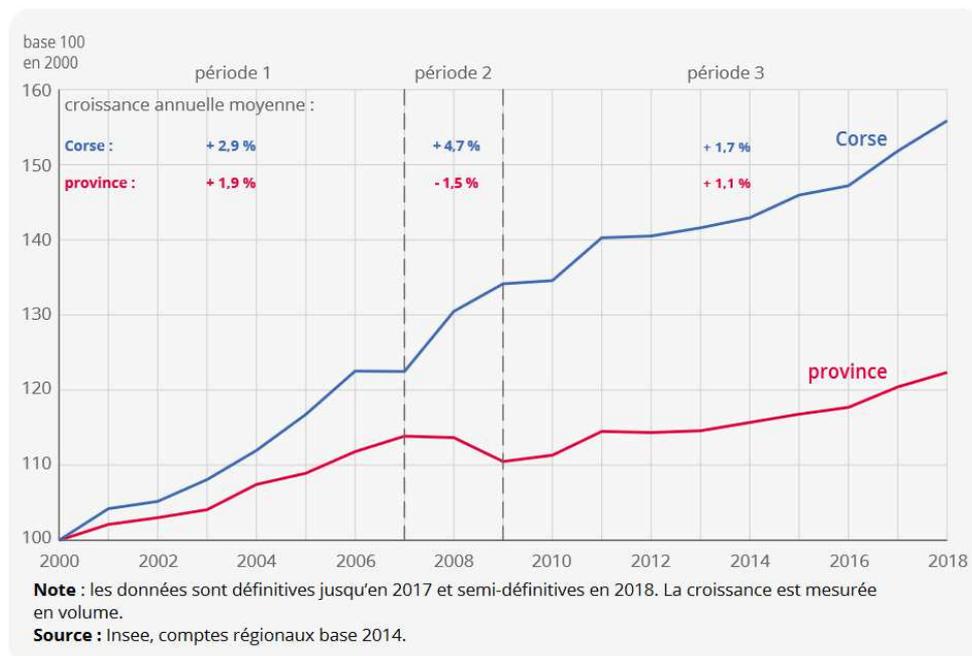


Figure 8. Evolution du PIB en volume pour la Corse et la France de province de 2000 à 2018 (Source : INSEE¹³)

¹³ INSEE, « En Corse, une croissance toujours soutenue du PIB jusqu'en 2018 », INSEE Analyses Corse, N°39, mai 2022

Si l'on s'intéresse à la richesse créée par habitant, plus propice à la comparaison, on constate une tendance au rattrapage des différentiels : à l'instar du PIB en volume, au cours des 20 dernières années, le PIB par tête progresse également (+44% entre 2000 et 2020). Le graphique ci-dessous témoigne de cette dynamique de rattrapage (indice d'évolution avec l'année 2000 comme année de référence) :

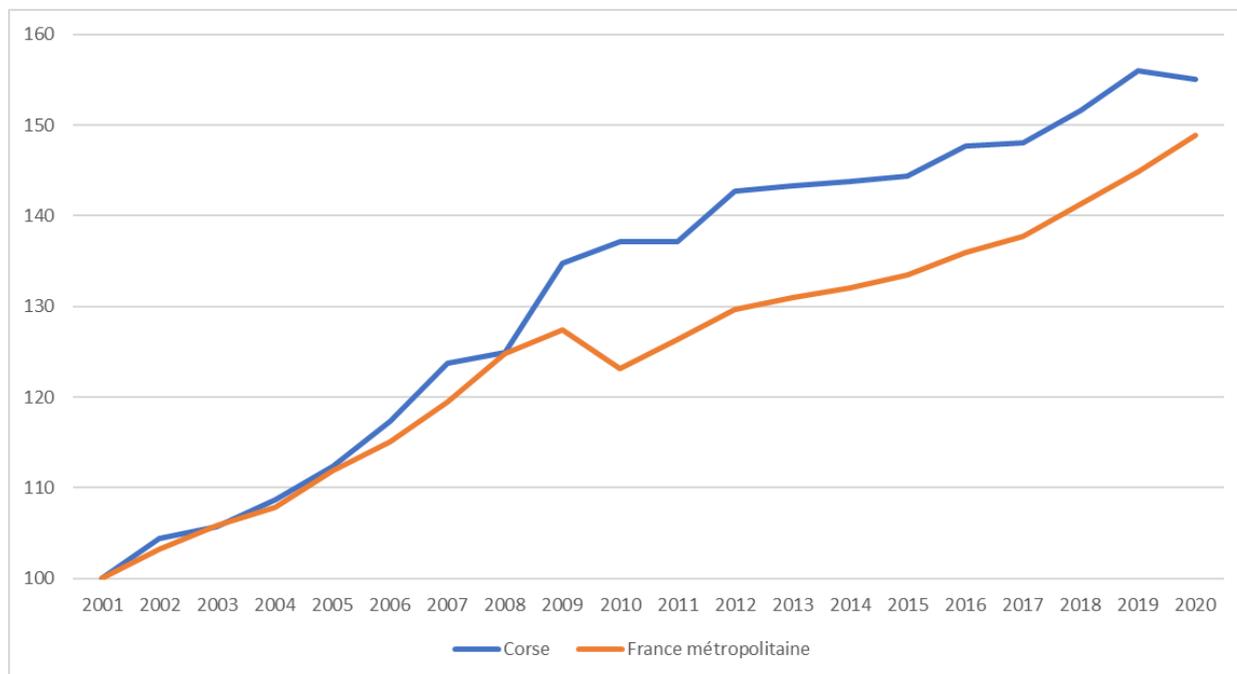


Figure 9. Evolution du PIB par habitant entre 2001 et 2020 pour la Corse et la France métropolitaine (Adapté de INSEE)

A noter que la croissance démographique favorable contribuera à la croissance du PIB, fortement liée à cette dernière.

Il n'en reste pas moins que **le PIB / habitant reste le plus faible des régions de France métropolitaine** (25 571 euros en 2020 contre environ 34 000 € en moyenne nationale).

Un constat confirmé par l'évolution de la valeur ajoutée

A l'image des résultats obtenus concernant l'évolution du PIB, au cours des 20 dernières années, la valeur ajoutée connaîtra également une croissance significative : + 85% contre +54% en France métropolitaine. Une analyse historique de la contribution sectorielle à la valeur ajoutée insulaire met en lumière :

- Un tertiaire non marchand toujours très présent : il représente environ 44% de la valeur ajoutée insulaire soit 4 points de plus par rapport aux moyennes observées ;
- Plus globalement, le secteur tertiaire a participé à hauteur de 82% de la création de valeur à l'échelle de la Corse en 2020 ;

- L'analyse sectorielle souligne aussi le rôle majeur joué par **le secteur de la construction dont la valeur ajoutée a été multipliée quasiment par 3 au cours des 20 dernières années. En 2020, 10% de la valeur ajoutée insulaire provient du secteur de la construction (contre 5% en France métropolitaine).**

On rappellera que le secteur de la construction reste essentiellement stimulé par le dynamisme des activités touristiques d'une part, et par l'importante demande de résidences secondaires d'autre part. A titre de précision, une étude récente de l'INSEE¹⁴ parue en décembre 2021 estime que **la consommation touristique représenterait 39% du PIB insulaire en 2017 contre 8% en France, soit +8 points entre 2011 et 2017.**

¹⁴ Source : INSEE, INSEE Analyses Corse, n°35, décembre 2021, 4 pages

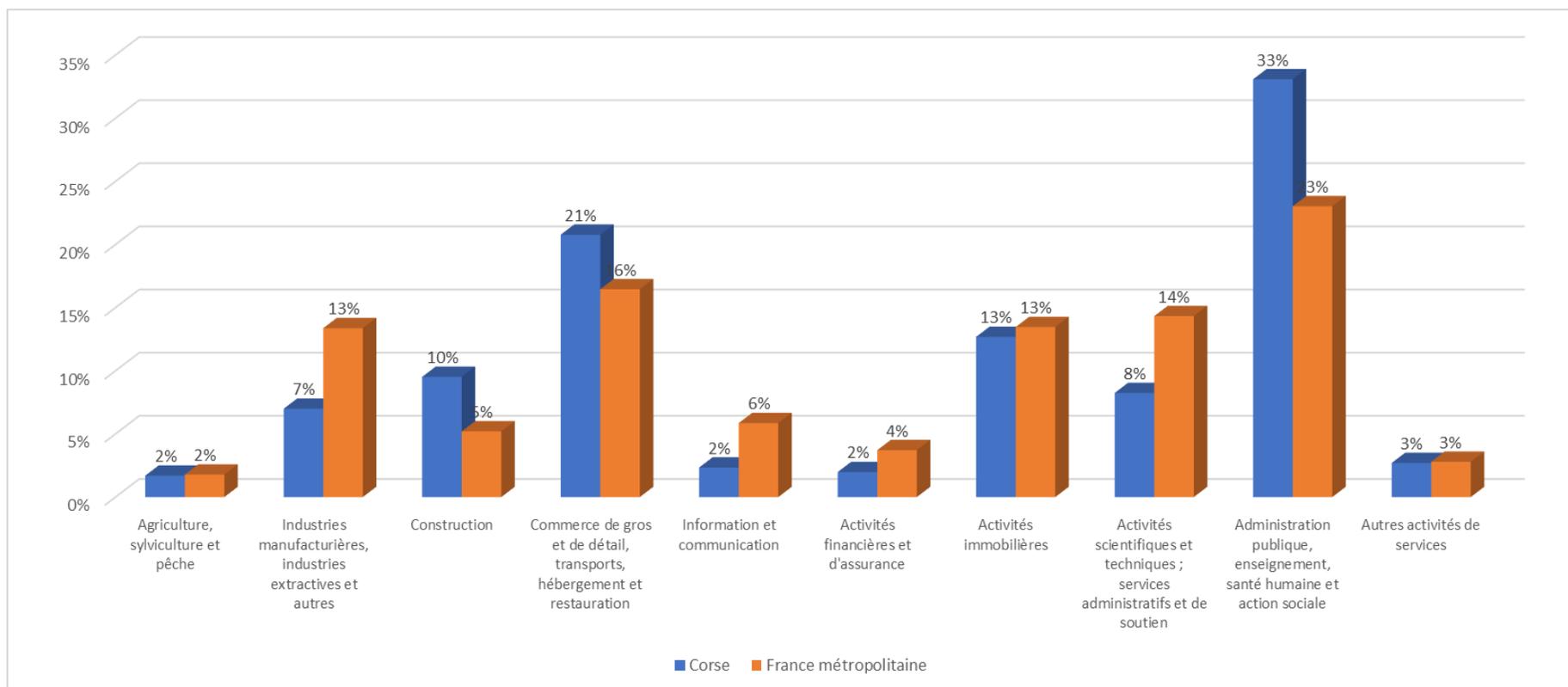


Figure 10. Répartition sectorielle de la valeur ajoutée en Corse et en France métropolitaine en 2020 (Adapté de INSEE)

Un aperçu du niveau des investissements dans l'île

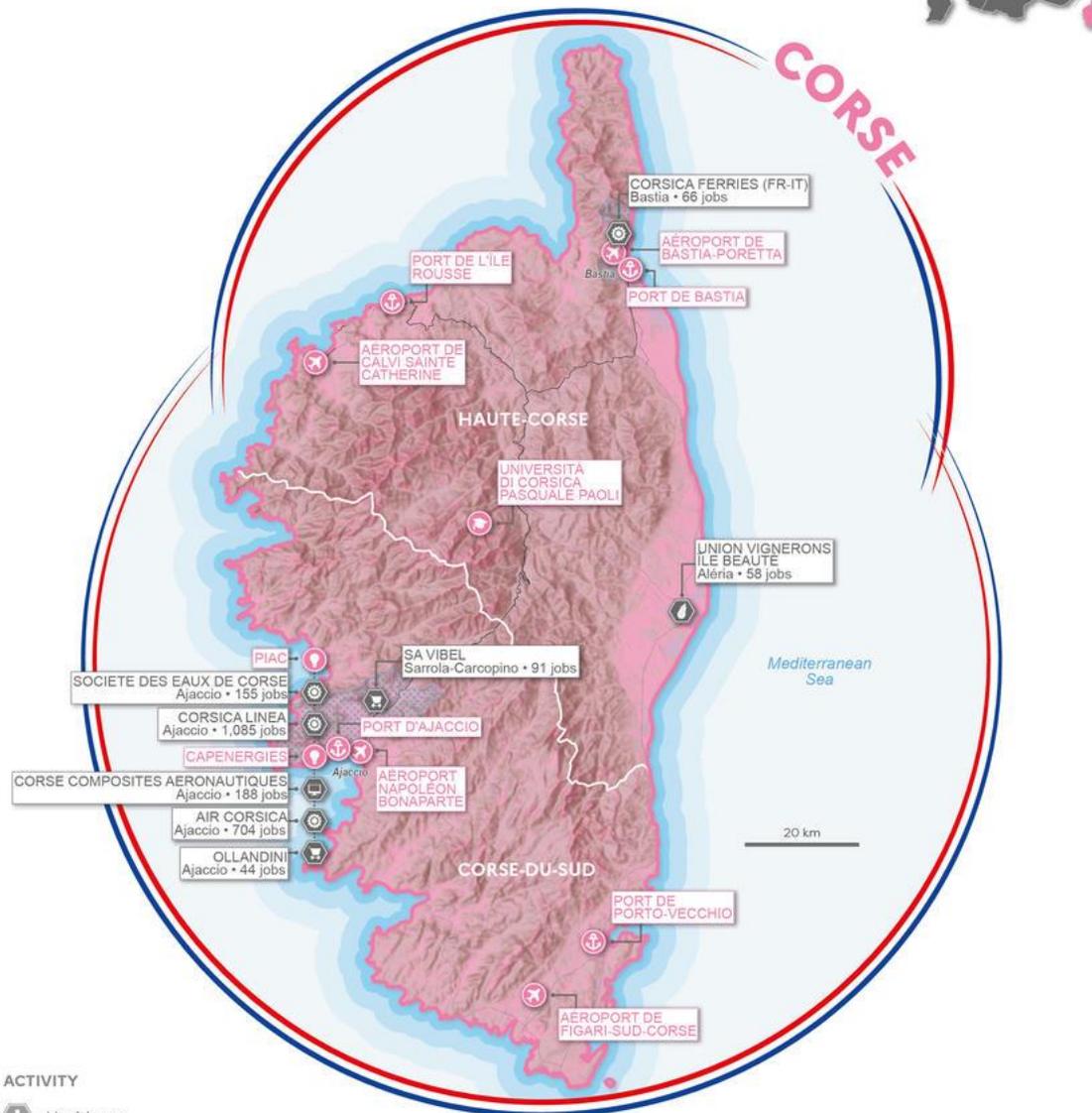
La carte ci-dessous met en lumière quelques principaux investissements annoncés ou réalisés en Corse depuis 2017, parmi lesquels figurent les investissements émanant du réseau consulaire (ou encore des acteurs du tourisme), participant ainsi à la dynamique de développement de l'île.

En outre, si l'on s'intéresse en particulier aux comptes consolidés des collectivités locales en 2019, le tableau infra dévoile une situation favorable dans l'île : ainsi, **en 2019, le montant de l'épargne brute s'élève à 781 € / habitant en Corse contre 606 € / habitant en France métropolitaine**. Le délai de désendettement y est d'ailleurs plus favorable : 4,2 années en Corse et 4,5 en France métropolitaine.

€ par habitant	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Épargne brute	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Corse	3 540	4 321	781	1 433	800
France métropolitaine	2 697	3 303	606	1 170	566
France	2 728	3 328	601	1 169	571

Tableau 7. Comptes consolidés des collectivités locales en 2019 (Source : INSEE)

Les dépenses d'investissement sont également plus élevées en Corse (de l'ordre de 1 433 € par habitant en 2019), pour un territoire au bassin de vie étroit mais aux difficultés liées à la géographie certaines.



ACTIVITY

- Healthcare
- Aerospace, railway, maritime
- Chemical industry, perfumes and beauty
- Construction, construction materials
- Energy, hydrogen
- Financial and other corporate services
- Retail and distribution
- Agriculture and agri-food
- Machinery and equipment
- Automotive, parts manufacturers
- Consultancy, Software, engineering
- Other industrial products
- Other services (tourism, telecoms, transport)

ATTRACTIVITY

- Grandes écoles, universities
- Innovation clusters, clusters
- Institutes, research centers
- Railway station, other infrastructure
- Port
- Airport

NATURE

- Businesses that are a driving force for an ecosystem
- Reported investment projects
- Noticed port, airport, station, university, school or cluster
- Call for projects resilience

INDUSTRY

- Territoire d'industrie

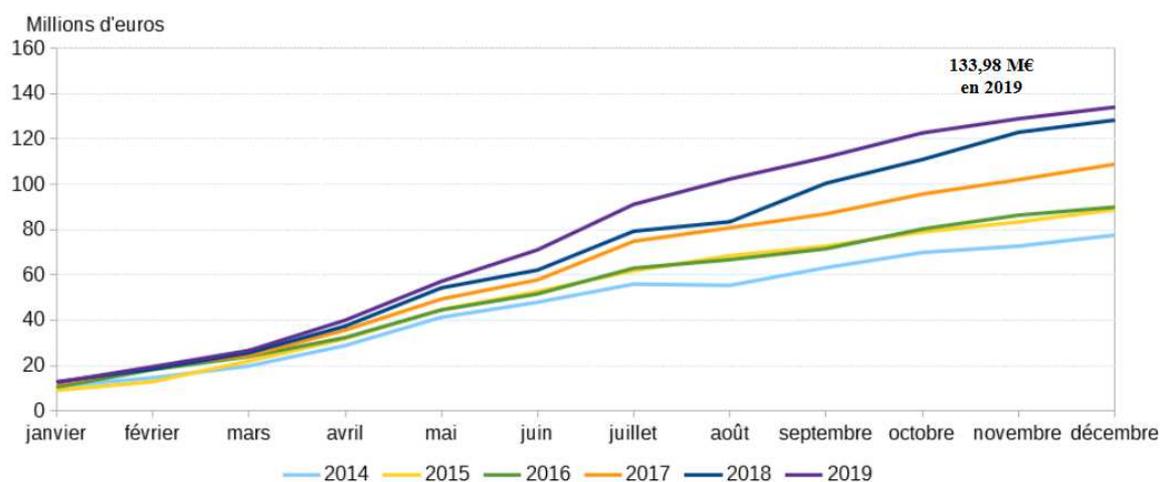
Jobs : on-site jobs (for businesses) and jobs associated with investment projects (for investment projects)
Investment amount : € million

Sources : Business France and its regional partners, Production : ANCT february 2021

Figure 11. Principaux investissements annoncés ou réalisés depuis 2017 en Corse (Source : ANCT Business France)

Enfin, concernant la dynamique des investissements privés dans l'île, on apprend à partir de l'indicateur retenu par l'INSEE¹⁵, la TVA déductible sur immobilisations déclarée, qu'elle renoue en 2021 avec les niveaux d'avant-COVID (+13,7% entre 2020 et 2021 contre +14,3% à l'échelon national).

Le graphique ci-dessous illustre la dynamique de l'investissement des entreprises¹⁶ entre 2014 et 2019 :



Note : données mensuelles cumulées tous secteurs

Source : DRFIP 2A

Figure 12. Evolution de l'investissement des entreprises en situation mensuelle cumulée en millions d'euros en Corse entre 2014 et 2019

iv. Focus sur l'innovation en Corse

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs permettant de témoigner de la dynamique de l'innovation en Corse :

		Corse	France métropolitaine
Organismes publics	Chercheurs (en ETP)	182	110 971
	Ingénieurs, techniciens, administratifs (en ETP)	119	57 484
	Effectifs totaux (en ETP)	301	168 455
	Dépenses intérieures en R&D (en millions d'€)	20	16 895
Entreprises	Chercheurs (en ETP)	nd	180 295
	Autres effectifs (en ETP)	nd	84 906
	Effectifs totaux (en ETP)	nd	265 201
	Dépenses intérieures en R&D (en millions d'€)	nd	33 013

Tableau 8. Les indicateurs de Recherche & Développement (R&D) en Corse et en France métropolitaine en 2017 (Source : INSEE)

¹⁵ INSEE, Bilan économique 2021, INSEE Conjoncture Corse n°39, juin 2022

¹⁶ INSEE, INSEE Conjoncture Corse n°29, juin 2020

Force est de constater que **les activités de R&D sont impulsées principalement par des organismes publics, présents en Corse, au premier rang desquels l'Université de Corse Pasquale Paoli, avec plus de 80% des chercheurs identifiés en Corse**¹⁷. A l'échelon national, la Corse se distingue par ses moyens très limités en la matière : « Avec seulement 0,3 % du PIB en 2017 en termes de dépenses de recherche (20,4 M€ pour le secteur public ; environ 10 M€ pour les entreprises privées*), la Corse se place au dernier rang des régions métropolitaines. En comparant avec les régions d'outre-mer, l'effort ramené au PIB est de deux fois inférieur en Corse¹⁸ ». L'encadré ci-dessous propose des éclaircissements complémentaires :

Encadré : La Corse et l'innovation¹⁹

La structure de l'économie corse reste défavorable aux pratiques d'innovation avec (cf. typologie des entreprises corses présentée infra) :

- Un secteur industriel faible ;
- Un marché économique insulaire relativement fermé illustré par sa balance commerciale déficitaire ;
- Une surreprésentation des secteurs du commerce et de la construction, à faible productivité du travail ;
- Un appareil productif majoritairement composé de très petites entreprises ;
- Une faible participation au marché du travail et un niveau de diplôme inférieur à la moyenne nationale.

Malgré tout, l'économie insulaire dispose de plusieurs atouts avec :

- Une croissance relativement soutenue sur la période la plus récente ;
- Des créations d'entreprise très dynamiques ;
- Un territoire particulièrement attractif pour les actifs.

Il n'en reste pas moins que l'innovation en Corse demeure moins importante qu'ailleurs : **entre 2006 et 2008, 45% des entreprises enquêtées par l'INSEE ont innové, un taux de l'ordre de 3 points inférieurs par rapport à la France**. En outre, l'innovation non technologique (organisation et marketing) reste la plus fréquente en Corse : 8 entreprises sur 10 innovent en matière organisationnelle (moins de 7/10 en France). Plus précisément, les entreprises innovantes corses se caractérisent par :

- Une activité de R&D réduite ;
- Une coopération avec d'autres acteurs faible et surtout locale ;
- Une stratégie d'ouverture limitée sur de nouveaux marchés ;
- Un recours plus faible qu'à l'échelle nationale au financement public ;
- Un emploi plus qualifié et un investissement plus important que les entreprises non innovantes.

¹⁷ Collectivité de Corse, Stratégie de Spécialisation Intelligente Corse 2021-2027, 35 pages

¹⁸ Source : https://www.corse-economie.eu/Synthese-des-problematiques-de-recherche-et-d-innovation-en-Corse_a578.html

¹⁹ INSEE Corse, Quant'île n°13, octobre 2010, 8 pages et INSEE Analyses Corse n°2, octobre 2014, 4 pages

Dans le prolongement du panorama réalisé supra, un dernier regard sera apporté à la nouvelle dynamique de l'innovation souhaitée pour la Corse, au travers de la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027²⁰ adoptée par la Collectivité de Corse. Pour cette nouvelle programmation, deux domaines d'innovation stratégiques sont visés pour répondre à un double enjeu, celui de la transition écologique et numérique, également inscrit dans le cadre du SRDE2I récemment adopté :

- La valorisation des ressources naturelles et des connaissances associées ;
- L'humain et le numérique.

La figure ci-dessous propose une représentation de l'écosystème de la recherche en Corse :

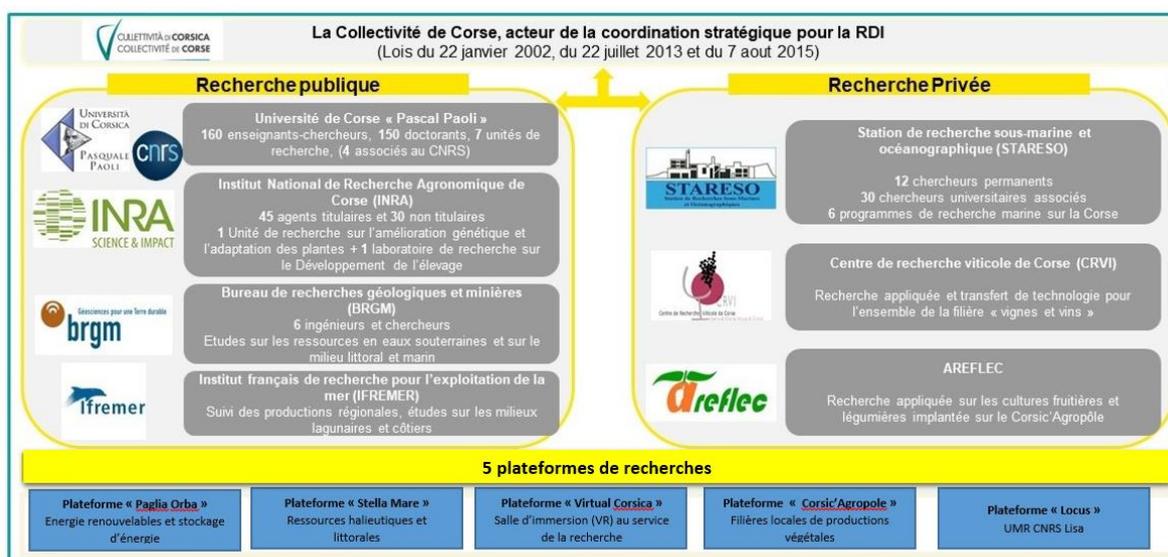


Figure 13. Les acteurs de l'écosystème de la recherche en Corse (Source : Ibidem)

Au service de cet écosystème, des acteurs et des outils existent notamment pour de l'incubation, par le biais de l'incubateur INIZIA (outil de la Collectivité de Corse), mais aussi la SATT Sud-Est ou encore le pôle de compétitivité Capénergies. La figure infra présente ainsi la chaîne de valeur de la Recherche Développement Innovation (RDI), au sein de laquelle figure le réseau consulaire, partie prenante dans le transfert de technologie et d'expertise.

²⁰ Collectivité de Corse, Stratégie de Spécialisation Intelligente Corse 2021-2027, 35 pages

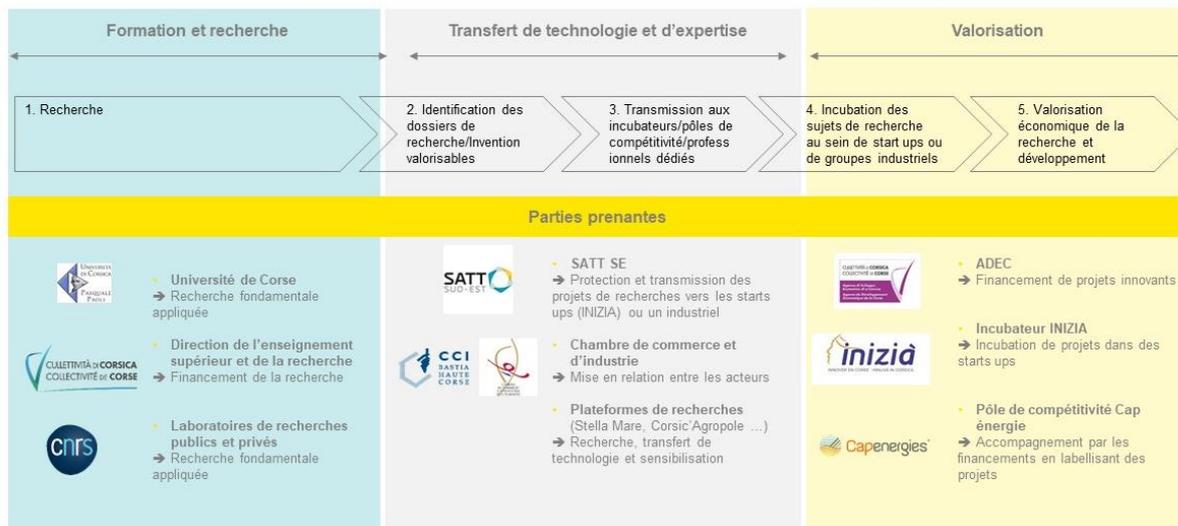


Figure 14. La chaine de valeur de la RDI en Corse (Source : ibidem)

Enfin, la figure infra présente les thématiques et priorités retenues pour la nouvelle programmation :

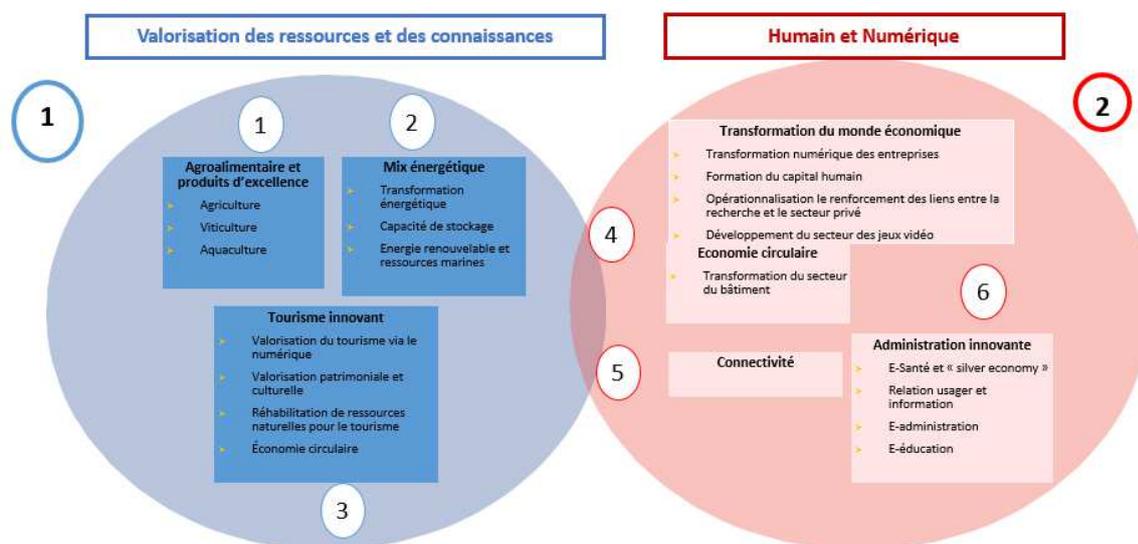


Figure 15. Les thématiques et les priorités retenues dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 (Source : ibidem)

v. Une typologie des entreprises corses

Ainsi, la Corse compte d'après les sources INSEE 47 219 entreprises en 2019 (champ agricole inclus), soit une hausse de +45% de son stock d'entreprises entre 2012 et 2019, attestant globalement du dynamisme de l'économie corse :

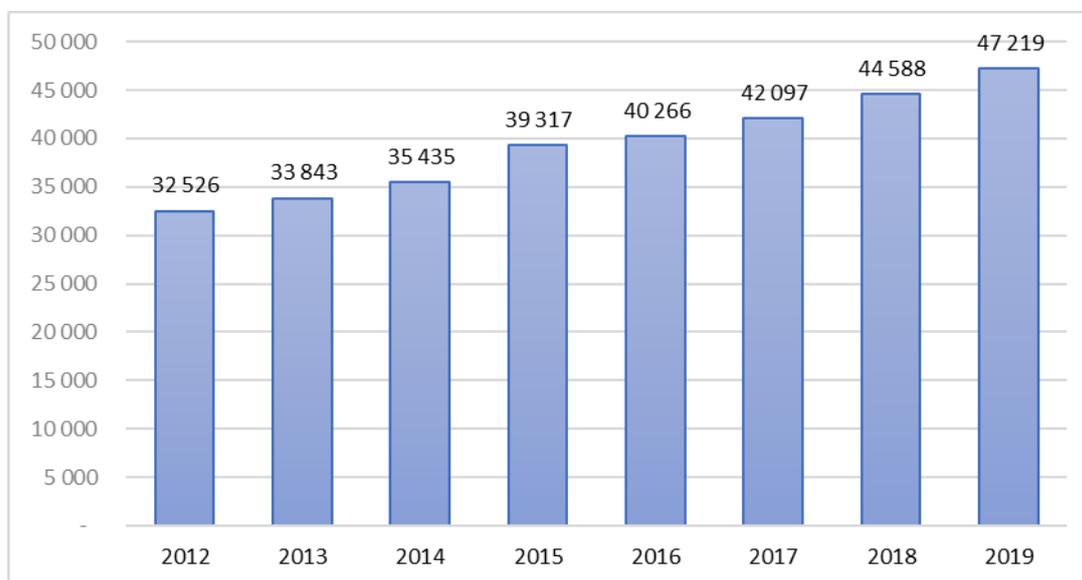


Figure 16. Evolution du stock d'entreprises en Corse

La ventilation sectorielle des entreprises corses reste marquée par la prédominance des activités de services qui représentent 69% du stock total d'entreprises comptabilisées, se faisant l'écho de la contribution majeure du tertiaire marchand à la création de richesses en Corse, comme décrit précédemment au travers de la valeur ajoutée :

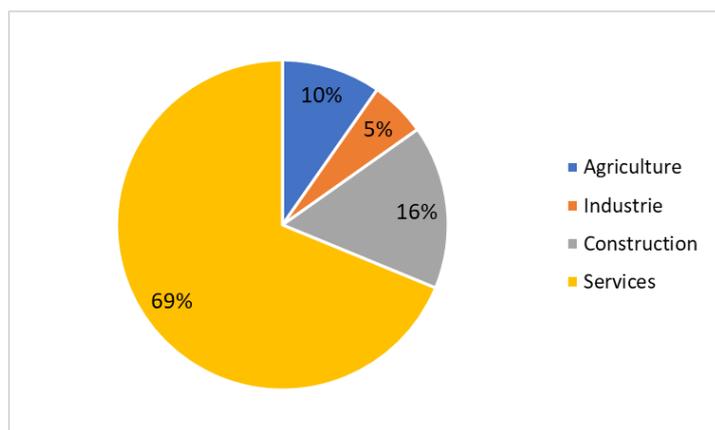


Figure 17. Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2019

On rappellera le rôle incontournable du secteur de la construction pour l'économie corse avec 16% des entreprises inventoriées en 2019, tout comme la taille des entreprises très réduite : en 2019, 74% des entreprises n'emploient aucun salarié.

vi. Les pôles de compétitivité et pôles d'excellence

Ces structures rassemblent sur un territoire défini et sur une thématique ciblée, différents acteurs (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation) avec comme ambition de soutenir l'innovation et favoriser le développement de projets collaboratifs. Deux pôles de compétitivité sont présents en Corse :

CAPENERGIES²¹

- **Présentation** : Créé en 2005 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pôle de compétitivité CAPENERGIE se compose d'un réseau d'acteurs variés (groupes industriels, entreprises, organismes de recherche et d'enseignement, financiers).
- **Membres porteurs** :
 - ✓ Collectivité Territoriale de Corse (ADEC)
 - ✓ Le CEA
 - ✓ EDF
- **Objectifs** : L'accompagnement du développement économique des territoires et la création de valeur pour ses membres, en relevant deux grands défis de notre société : la transition énergétique et la compétitivité de la France
- **Mission** : Fédérer ses membres pour créer un écosystème solide, favoriser le développement économique et de la compétitivité des filières énergétiques en régions PACA, Corse, Guadeloupe, Île de la Réunion ainsi qu'en principauté de Monaco.
- **Services** :
 - ✓ Accompagnement pour la croissance des entreprises : accélérateurs de croissance des start-ups et des PME, sur les marchés des grands donneurs d'ordre ;
 - ✓ Services pour l'innovation : labellisation et accompagnement des projets d'innovation pour permettre à leurs porteurs (entreprises et laboratoires) d'accéder aux guichets de financement et parvenir à l'obtention de levées de fond ;
 - ✓ Services aux collectivités qui proposent aux décideurs publics, une expertise sur les domaines énergétiques et un développement d'activités sur leur territoire.

²¹ <http://www.capenergies.fr/>

POLE MER MEDITERRANEE²²

- **Présentation :** Labellisé en 2005, le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde
- **Objectifs :**
 - ✓ Être un des principaux leviers de la politique maritime intégrée en relayant et déployant régionalement les politiques nationales ;
 - ✓ Être une référence internationale dans le domaine maritime et littoral et valoriser nos membres et nos territoires à travers la marque « Pôle Mer » en consolidant sa position de leader sur le bassin méditerranéen et en déployant une politique de services orientée business pour ses membres ;
 - ✓ Être un moteur de la compétitivité des entreprises notamment pour la structuration et l'animation de filières.
- **Le pôle en Corse :** la plateforme **Stella Mare**, située sur le cordon lagunaire de la Marana, dans la commune de Biguglia, a été le premier projet labellisé par ce pôle
→ Ce projet vise à mettre en place les moyens (création d'une Plateforme marine) et méthodes (scientifiques, économiques, environnementales, éducatives, formatives, transfert de technologies, recherche) nécessaires à la maîtrise et à la gestion durable des ressources littorales et halieutiques de Corse. L'objectif spécifique concerne la promotion d'un développement durable de la pêche artisanale traditionnelle maritime et de l'aquaculture à travers la planification et la co-gestion concertée locale des ressources halieutiques des écosystèmes littoraux de Corse.
- **Services :**
 - ✓ Croissance des entreprises : Accompagner le développement et la structuration de ses membres, au service d'un maintien, d'un développement durable et de qualité, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi ;
 - ✓ Services à l'innovation : Le Pôle Mer Méditerranée propose des services allant de la mise en œuvre de politiques d'innovation globales à l'accompagnement opérationnel des projets d'innovation, tout au long de leur cycle de vie ;
 - ✓ Emploi & formation : Le Pôle propose de mettre à disposition des offres d'emploi dans le secteur du maritime et du littoral.

A ces pôles de compétitivité se rajoutent trois pôles d'excellence :

- Le pôle d'excellence C@P'TICORSE ;
- Le pôle d'excellence CAPNAUTIC ;
- Le pôle d'excellence des Industries Aéronautiques Corses (PIAC).

²² <http://www.polemermediterranee.com/>

C@P'TICORSE²³

- **Date de création** : Voté en novembre 2012 par la Collectivité territoriale de Corse
- **Objectifs** : Soutenir et accompagner les entreprises de la filière TIC ; Capitaliser et mutualiser les savoirs faire pour développer la filière.
- **Missions** :
 - ✓ Dynamiser et promouvoir la Corse comme un territoire de projets, d'innovation et de développement durable,
 - ✓ Stimuler en Corse de nouvelles initiatives de coopération, et de promotion de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement,
 - ✓ Conforter et valoriser les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire,
 - ✓ Positionner la Corse comme territoire d'excellence en matière de TIC.

CAPNAUTIC²⁴

- **Date de création** : Voté en octobre 2010 par la Collectivité territoriale de Corse
- **Objectifs** : Ce pôle, axé autour du développement durable, de l'innovation et de la compétitivité au service du nautisme et de la plaisance, entend fédérer l'ensemble des acteurs du secteur afin de constituer un véritable levier en termes d'attractivité du territoire et de valorisation des savoirs faire insulaires.
- **Missions** :
 - ✓ Conforter et amplifier une synergie déjà existante et amorcée dès 2005 avec la mise en place d'un Plan Stratégique en faveur du nautisme ;
 - ✓ Accompagner la dynamique visant à faire du nautisme et de la plaisance une source de création d'entreprise, de richesse et d'emploi ;
 - ✓ Renforcer la capacité des différents acteurs à travailler ensemble et dans une même direction : faire de la Corse un « leader d'une communauté maritime au service du développement durable ».

²³ Source : Site de l'ADEC

²⁴ Source : CAPNAUTIC 2 – Plan régional en faveur du nautisme et la plaisance

Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC)²⁵

- **Date de création** : Décembre 2006
- **Objectifs** : Consolider les échanges et développer la compétitivité des entreprises du secteur, pour mener une stratégie de développement commune et valoriser l'image de l'industrie aéronautique en Corse
- **Missions** :
 - ✓ Assurer l'étude et le développement des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres
 - ✓ Assurer des relations bilatérales avec des organismes dans les domaines d'activités du PIAC
 - ✓ Assurer la promotion du pôle
 - ✓ Gérer ses fonds et effectuer toute opération de nature à développer directement ou indirectement son objet
 - ✓ Renforcer l'activité et la compétitivité des entreprises²⁶

On soulignera enfin l'apparition récente d'un écosystème du numérique avec des entreprises clairement inscrites dans des démarches innovantes avec : Campusplex, BOWKR, QWANT, OSCARO, iMusic-School...

vii. Les centres de recherche

Voir supra

viii. Les grandes entreprises

Cf. Schéma Sectoriel « Appui aux Entreprises »

²⁵ Source : Délibération n°06/258 AC de l'assemblée de Corse portant sur l'adoption du plan régional de développement des industries aéronautiques de Corse dans le cadre du dispositif de soutien aux actions collectives

²⁶ <https://www.piac-corse.fr/>

1.1.2 Focus sur le rapport de la population à la formation et l'emploi

Cette partie a vocation à présenter les chiffres-clés en matière de formation et d'emploi en Corse, permettant d'identifier d'ores et déjà un certain nombre d'enjeux qui dessineront les axes stratégiques de développement.

a) Les chiffres-clés

Cette partie se propose donc de présenter quelques grands indicateurs permettant de décrire la dynamique d'ensemble en matière de formation et d'emploi, et ses grandes caractéristiques.

i. La formation initiale

On s'intéressera ainsi successivement au taux de scolarisation jusqu'au diplôme, en passant par la dynamique de l'apprentissage en Corse.

Le taux de scolarisation

D'après les dernières données de l'INSEE en matière de scolarisation, seuls 60% des individus âgés de 15 à 24 ans étaient scolarisés en 2019 en Corse contre 66% en France.

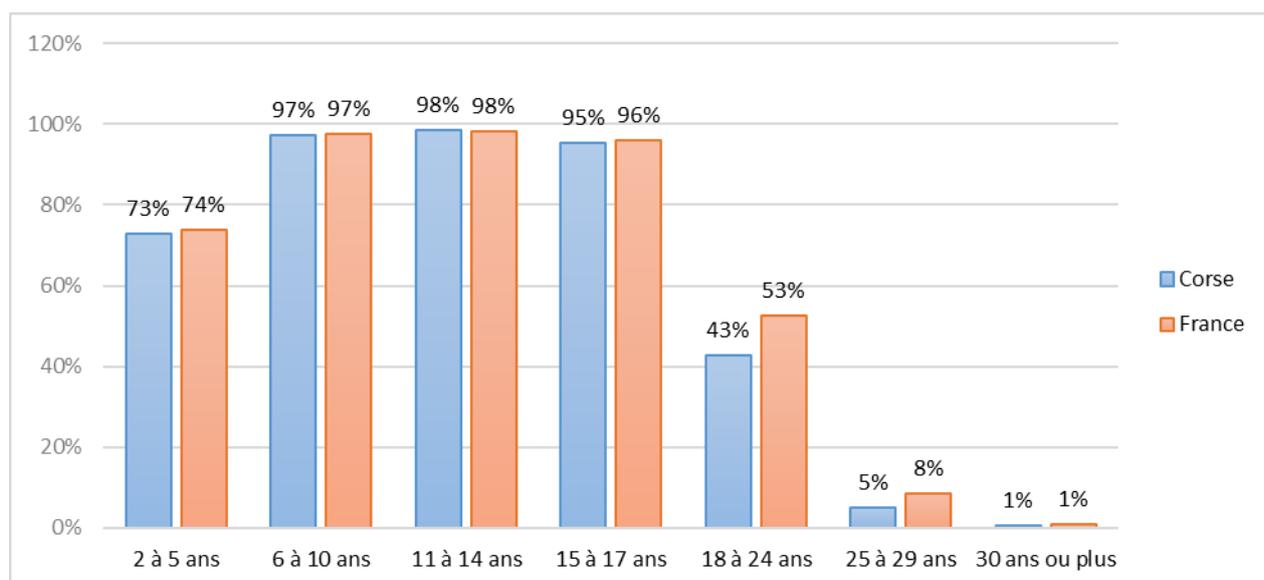


Figure 18. Taux de scolarisation par tranche d'âge en 2019 en Corse et en France

En particulier, cette lecture du taux de scolarisation révèle un écart davantage marqué pour la population âgée de **18 à 24 ans, avec un taux de près de 10 points inférieurs en Corse** par rapport à la France en 2019. Ce constat pourrait révéler un niveau d'études plus bas sur l'île, avec une proportion élevée de jeunes qui arrêtent leurs études à l'issue de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, en termes d'évolution, le tableau infra révèle **un recul notable du taux de scolarisation des individus âgés de plus de 18 ans en Corse au cours des dix dernières années** :

	Corse	France
2 à 5 ans	1,7	-1,0
6 à 10 ans	-1,1	-1,3
11 à 14 ans	-0,5	-0,9
15 à 17 ans	1,2	-0,3
18 à 24 ans	-1,2	0,7
25 à 29 ans	-0,3	1,0
30 ans ou plus	-0,1	0,1

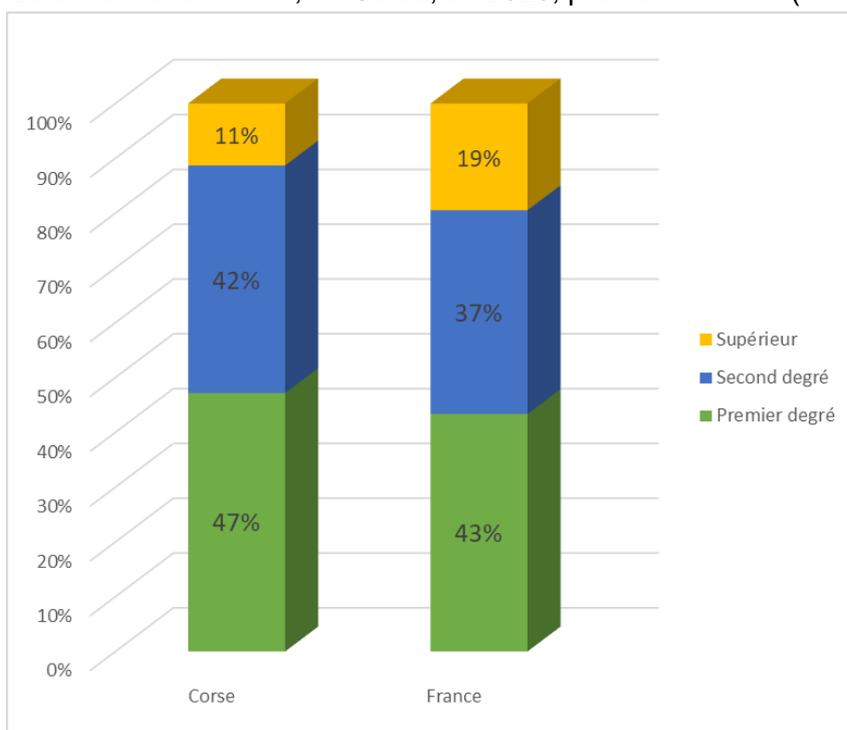
Tableau 9. Evolution du taux de scolarisation par tranche d'âges entre 2009 et 2019 (mesurée en point) en Corse et en France métropolitaine

Deux facteurs peuvent être identifiés pour justifier cette tendance :

- Une croissance démographique de la population visée (+11% d'individus âgés de plus de 18 ans) ;
- Et parallèlement une évolution défavorable du nombre de scolarisés (-8%).

La répartition des effectifs scolarisés

En confrontant les données obtenues à l'échelle nationale, la répartition des effectifs totaux par niveau souligne la moindre représentativité en Corse, des inscrits en enseignement supérieur (8 points de retard), confirmant l'enseignement présenté supra en matière de taux de scolarisation. Ainsi, en Corse, en 2020, près de la moitié (47%) des effectifs enregistrés se



retrouve dans le premier degré et 42% dans le second degré :

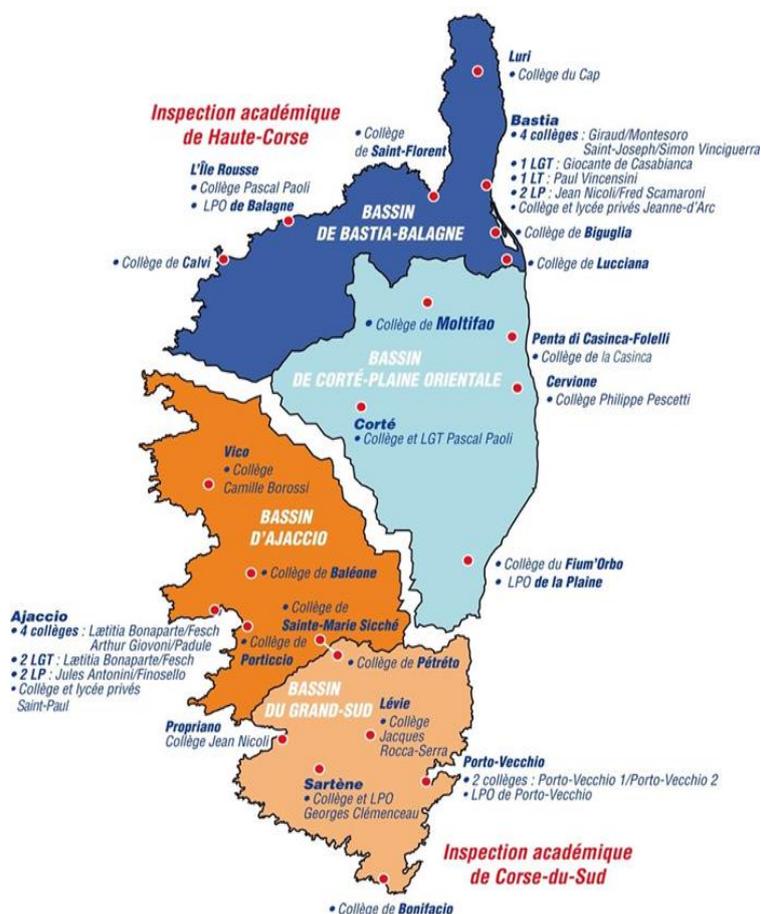
Figure 19. Répartition des effectifs scolarisés par enseignement en 2020-2021 (Adapté de INSEE)

Toutefois en termes d'évolution, on retiendra que les effectifs ont évolué positivement dans le second degré (+0,6%) et l'enseignement supérieur (+1,8%), a contrario des effectifs du premier degré.

	Corse	France
Premier degré	-0,7%	-0,5%
Second degré	+0,6%	+0,5%
Supérieur	+1,8%	+2,4%

Tableau 10. Evolution annuelle moyenne des effectifs sur 5 ans (Source : Adapté de l'INSEE) d'après les données 2020-2021

En termes d'offre, en 2021, l'Académie de Corse recense 254 établissements du premier degré et 47 établissements du second degré :



Carte 3. Cartographie de l'offre de formation (Source : Académie de Corse)

S'agissant de l'offre en matière d'enseignement supérieur²⁷, si l'Università di Corsica Pasquale Paoli, constitue un acteur incontournable, d'autres établissements de formation viennent enrichir l'offre de formation initiale insulaire, y compris émanant du réseau consulaire, avec notamment :

²⁷ Source : Corsica Orientazione

- Les classes préparatoires aux Grandes Ecoles ;
- Les lycées professionnels et leurs B.T.S. ;
- L'Institut de Formation aux Soins Infirmiers IFSI d'Ajaccio et Bastia ;
- L'Institut corse de Formation et Recherche en Travail Social, médico-social (IFRTS) ;
- L'Institut Régional d'Administration (IRA) à Bastia ;
- L'enseignement agricole à Sartène ;
- Les centres de formation d'apprentis de Haute Corse et Corse du Sud ;
- Le centre de formation des apprentis du sport et de l'animation (CSJC) ;
- **Les établissements de formation gérés par la CCI de Corse** dont une présentation sera proposée infra...

On précisera que sur la période 2019-2020, plus de trois de quarts des effectifs scolarisés en Corse ont choisi l'université (contre 59% en France) en matière d'enseignement supérieur :

	<i>Année 2019-2020</i>	
	Corse	France métropole
<i>Universités et assimilés</i>	4 346	1 597 732
<i>Dont IUT</i>	458	119 264
<i>Classes préparatoires aux grandes écoles</i>	112	83 377
<i>Sections de technicien supérieur et assimilés</i>	556	252 218
<i>Grands établissements MESR</i>	0	110 709
<i>UT-INP</i>	0	14 043
<i>Ecoles normales supérieures</i>	0	7 198
<i>Etablissements d'enseignement universitaire privés</i>	0	39 324
<i>Autres formations d'ingénieurs</i>	0	111 180
<i>Écoles de commerce gestion et comptabilité</i>	48	197 074
<i>Écoles juridiques et administratives</i>	82	8 769
<i>Écoles supérieures art et culture</i>	0	98 611
<i>Écoles paramédicales et sociales</i>	458	135 851
<i>Autres écoles de spécialités diverses</i>	70	74 903
<i>Ensemble</i>	5 672	2 730 989

Tableau 11. Répartition des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur par type sur la période 2019-2020 (Adapté ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation)

Par ailleurs, historiquement, les effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ont augmenté sensiblement (+12% depuis 2010 et +14% pour l'Université de Corse). Des chiffres plus récents collectés auprès de l'Académie de Corse²⁸, donnent des précisions complémentaires concernant la répartition des effectifs par niveau. Cependant, il est à noter que concernant l'enseignement supérieur, seuls les effectifs de l'Université de Corse sont présentés (voir graphique infra).

²⁸ L'Académie en chiffres 2020, Académie de Corse

Si l'on garde à l'esprit la répartition des effectifs précédemment présentée, issue des données de l'INSEE, on peut effectivement considérer que l'Université de Corse représente toujours le principal établissement d'enseignement supérieur de Corse eu égard aux effectifs comptabilisés par les deux sources :

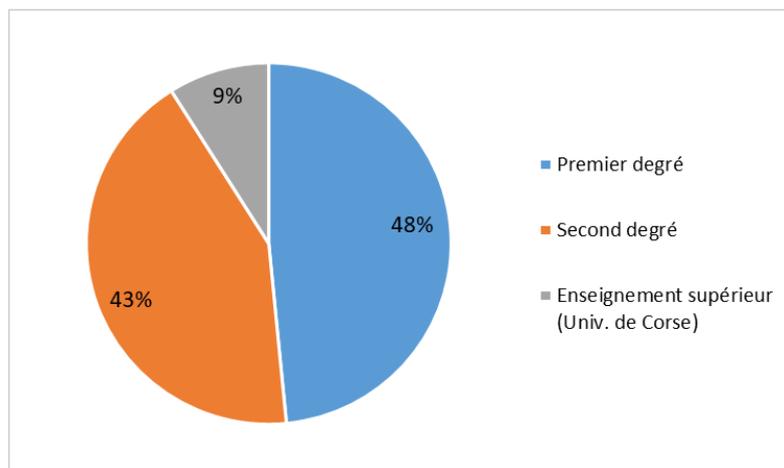


Figure 20. Répartition des effectifs scolarisés en 2019/2020 par niveau

Enfin, une analyse des effectifs par année permet d'identifier des tendances d'évolution notamment pour l'université qui enregistre une progression de son nombre d'inscrits sur la période récente avec +18% entre 2015 et 2019 :

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2015-19
Premier degré	26 058	25 983	25 877	25 862	25 558	-2%
Second degré	21 880	22 142	22 376	22 372	22 461	3%
Enseignement supérieur (Univ. de Corse)	4 015	4 069	4 219	4 259	4 732	18%
TOTAL	51 953	52 194	52 472	52 493	52 751	2%

Tableau 12. Evolution des effectifs scolarisés en Corse entre 2015 et 2019 (adapté de l'Académie de Corse)

Le niveau d'étude

De prime abord, on soulignera que 31% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme, ou tout au plus un BEPC ou brevet des collèges en Corse en 2019 (contre 27% en France métropolitaine). Plus précisément, **23% des individus non scolarisés, âgés de 15 ans ou plus sortent non diplômés (contre 21% en France métropolitaine).**

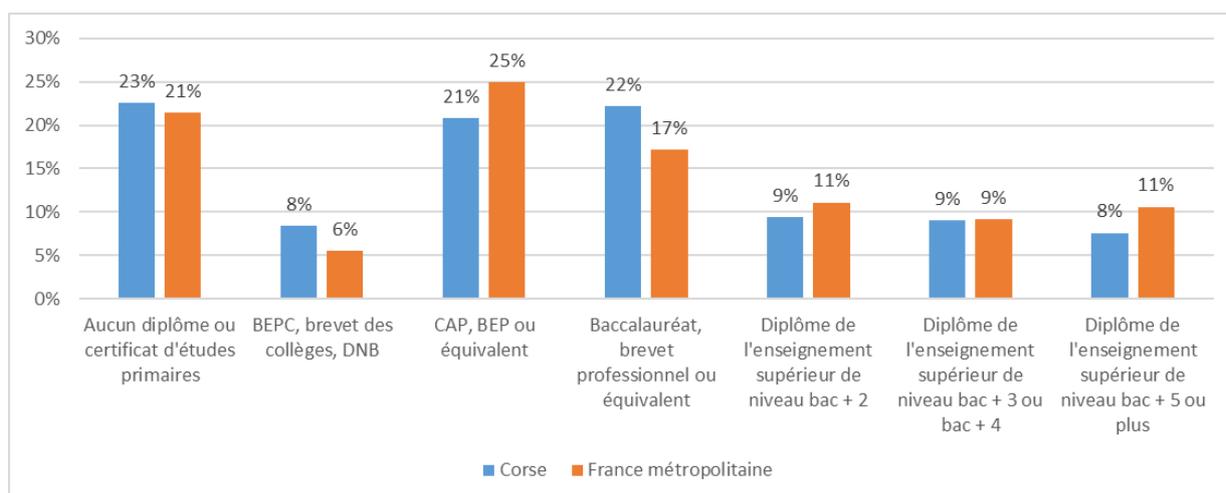


Figure 21. Répartition du diplôme le plus élevé pour la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée en 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)

A la lecture du tableau suivant, l'on peut observer **une élévation du niveau de diplôme en Corse en dix ans**. En effet, depuis 2008, la proportion d'individus sans diplôme (ou au plus avec un BEPC, brevet des collèges) tend à diminuer (31% des individus en 2019 contre 43% en 2008). Fort logiquement, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux en 2019 (26% contre 19% en 2008).

	Corse		France	
	2019	Evol. 2008-19	2019	Evol. 2008-19
Sans diplôme - BEPC, brevet des collèges ou DNB	31,00	- 11,60	26,90	- 9,70
CAP / BEP	20,80	2,60	24,90	0,90
Baccalauréat	22,20	2,10	17,20	1,60
Diplôme de l'enseignement supérieur	26,00	6,90	31,00	7,20

Tableau 13. Evolution de la proportion du diplôme le plus élevé pour la population non scolarisée âgée de plus de 15 ans en Corse et en France entre 2008 et 2019 (adapté de l'INSEE)

Focus sur l'apprentissage

En 2019, on comptait 1 920 apprentis en Corse soit le nombre le plus faible enregistré depuis 2011, marquant une tendance à la baisse depuis 2015 (-9%) ; la Corse représentant d'ailleurs le seul territoire en France métropolitaine à enregistrer cette tendance (taux d'évolution annuel moyen des apprentis sur cinq ans -1,3%).

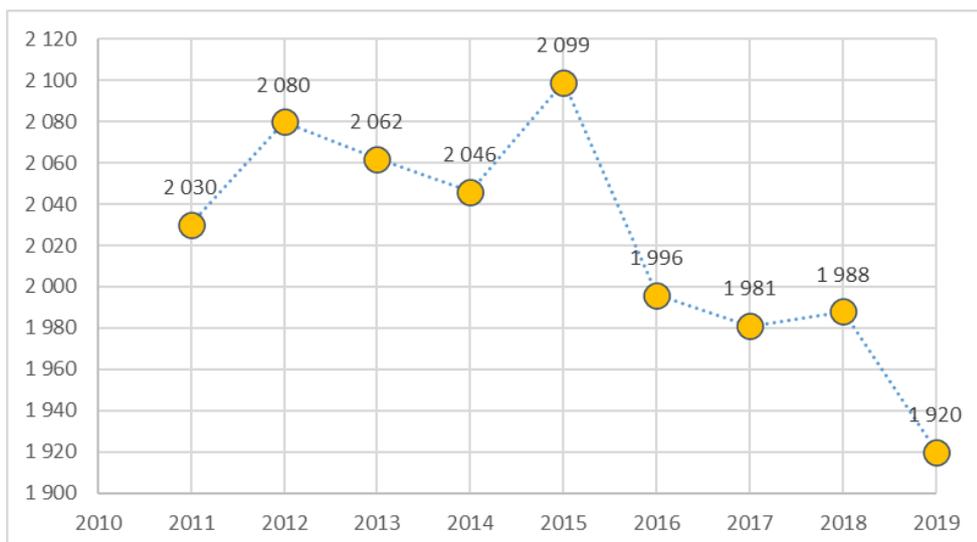


Figure 22. Evolution du nombre d'apprentis en Corse entre 2011 et 2019 (Adapté de INSEE)

D'après l'INSEE, au 31 décembre 2019, **les apprentis représentaient ainsi 5,5% des individus âgés de 16 à 25 ans en Corse.**

ii. Une approche générale de l'emploi

La problématique de l'emploi en Corse sera appréhendée ici au travers des caractéristiques générales en termes de population active et d'emploi, complétant les données de socio-démographie présentées en amont.

La population active

En 2019, la population active sur l'île s'élève à 208 221 individus âgés de 15 à 64 ans.

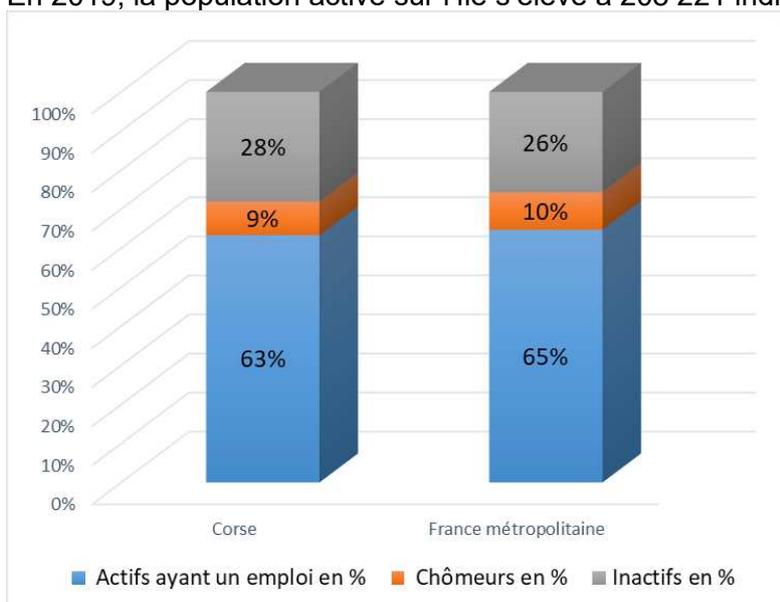


Figure 23. Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)

Plus précisément :

- Les actifs ayant un emploi représentent 63% des individus âgés de 15 à 64 ans en 2019 en Corse contre 65% à l'échelle de la France, se faisant l'écho d'une proportion plus élevée d'individus inactifs ;
- Parmi les inactifs, on recense bien entendu les étudiants, mais également les retraités qui représentent une part non négligeable de la démographie insulaire (comme vu précédemment). A titre d'illustration, en 2019, 30% des individus étaient âgés de plus de 60 ans en Corse contre 26% en France métropolitaine.

En termes d'évolution, on retiendra l'amélioration du marché de l'emploi à l'échelle insulaire sur la période récente avec +2,2 points de pourcentage d'actifs ayant un emploi, entre 2013 et 2019 (contre +1 point en France métropolitaine). Ces chiffres confirment la tendance rapportée en matière d'évolution du taux de chômage présentée supra.

	Corse	France
Actifs	1,8	1
<i>dont actifs ayant un emploi</i>	2,2	1
<i>dont chômeurs</i>	-0,4	0
Inactifs	-1,8	-1
<i>dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	0,2	0,4
<i>dont retraités</i>	-1,6	-1,7
<i>dont autres inactifs</i>	-0,4	0,3

Tableau 14. Evolution de la répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité entre 2013 et 2019 (Adapté de INSEE)

En outre, la figure ci-dessous met en exergue l'évolution favorable de l'emploi détenu par les individus de sexe féminin puisque leur part n'a cessé de progresser depuis 2000 : en 2019, 48% de l'emploi salarié étaient détenus par des femmes, soit 6 points de plus par rapport au début des années 2000.

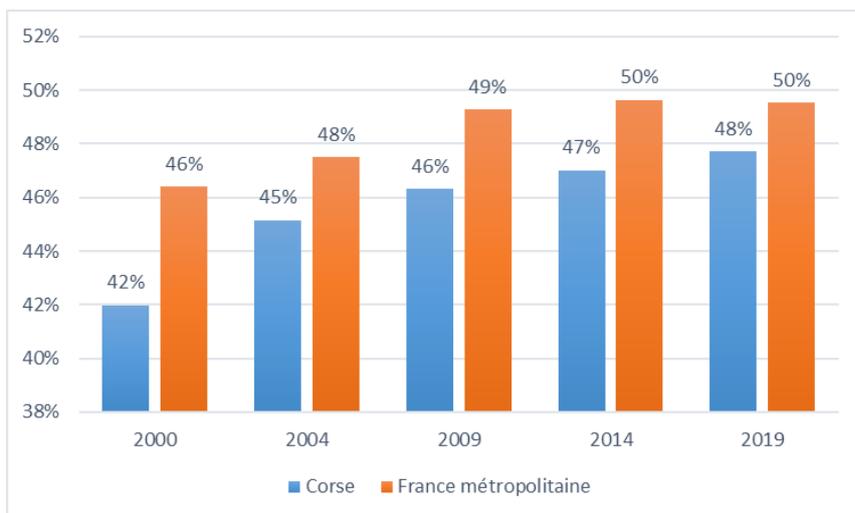


Figure 24. Evolution de la part des femmes dans l'emploi salarié (Adapté de INSEE)

L'emploi par secteur d'activités

A l'image des spécificités de l'économie corse décrite plus haut, la répartition de l'emploi total (salarié et non-salarié) par secteur d'activités souligne :

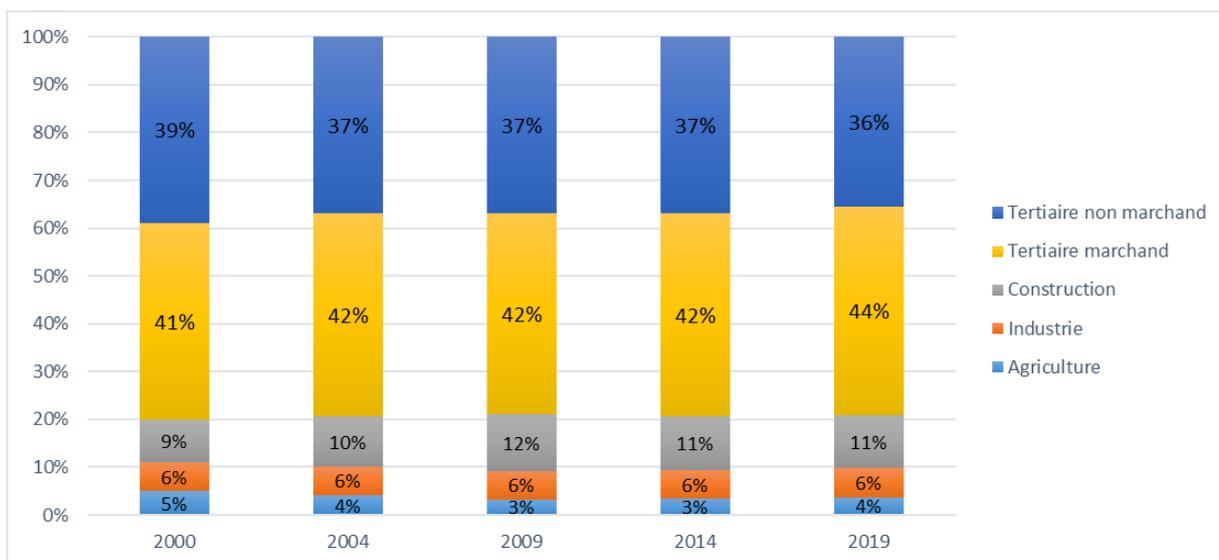


Figure 25. Evolution de la décomposition sectorielle de l'emploi en Corse (adaptée de l'INSEE)

- Une évolution historique globalement peu significative entre 2000 et 2019 faisant état de peu de changements dans la structure du modèle de développement local ;
- **Et donc de la prédominance de l'emploi dans le secteur du tertiaire avec plus des trois quarts des emplois comptabilisés en Corse (79%) en 2019 ;**
- Une évolution timide mais favorable des emplois dans le secteur de la construction.

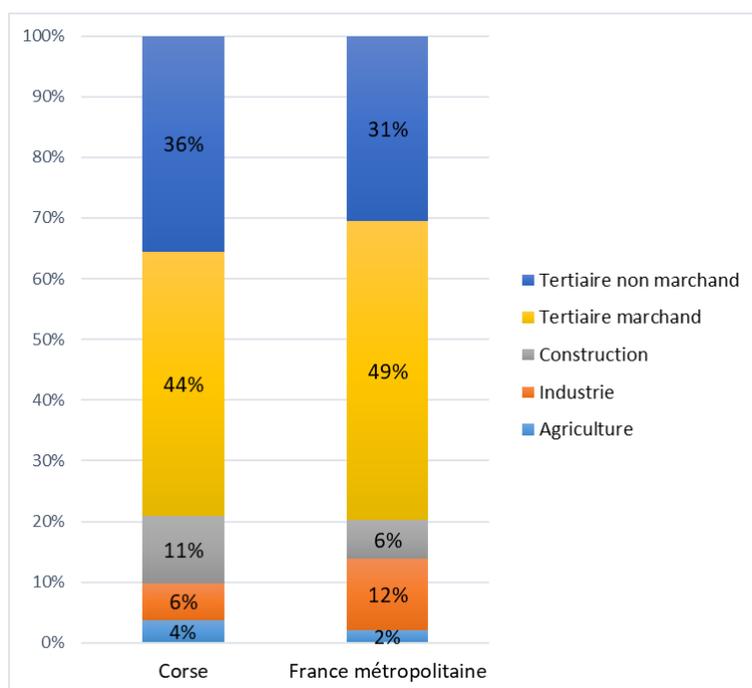


Figure 26. Décomposition sectorielle de l'emploi total en 2019 pour la Corse et la France métropolitaine (Adapté de INSEE)

Si l'on compare à présent cette répartition sectorielle de l'emploi en Corse avec les résultats obtenus à l'échelle nationale :

- On retrouve le rôle majeur joué par le secteur tertiaire en matière d'emploi ;
- On soulignera néanmoins également **une représentativité plus forte des emplois dans le secteur tertiaire non marchand (36% en Corse en 2019 contre 31% en France), et dans le secteur de la construction (un différentiel de l'ordre de 5 points).**

Focus sur l'emploi public

Au 31 décembre 2018, d'après les données INSEE, la Corse recensait près de 29 200 emplois publics. **Elle représente ainsi le territoire de France métropolitaine qui recense le plus de salariés dans la fonction publique pour 1 000 habitants.**

	Ensemble (en milliers)	Taux d'administration civile
Corse	29 194	86‰
France métropolitaine	5 138 546	79‰

Tableau 15. Nombre d'emplois dans la fonction publique en 2018 et proportion en Corse et France métropolitaine

La fonction publique territoriale constitue en l'occurrence le plus grand pourvoyeur d'emplois publics en Corse avec 44% des emplois publics inventoriés, une proportion supérieure à celle enregistrée en Province (37%). On soulignera également le poids majoré des emplois dans la fonction publique de l'Etat (37% de l'emploi public total en Corse contre 39% en Province).

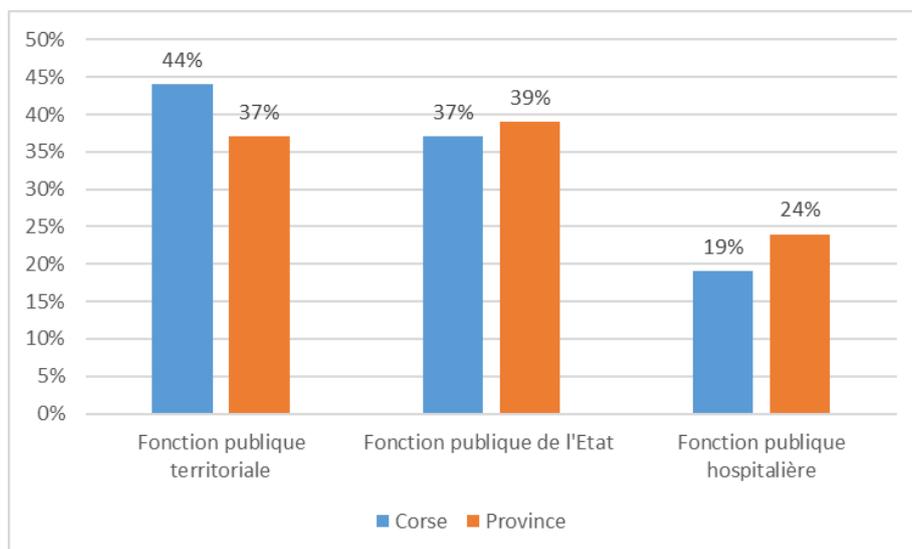


Figure 27. Décomposition de l'emploi public en 2018 par catégorie en Corse et en province (Adapté de INSEE)

Trois types de facteurs d'après l'INSEE peuvent expliquer l'importance de l'emploi public en Corse :

Administratifs

Un nombre élevé de communes par rapport au nombre d'habitants

Une taille limitée des EPCI qui favorise la multiplication des services administratifs

Géographiques

Une part élevée de communes rurales autonomes, situées loin des centres urbains, favorisant un maillage plus dense en services publics

Le taux d'administration élevé est également une spécificité insulaire

Economiques

La population touristique induit des besoins en services publics

iii. La formation continue

En complément des données proposées en amont pour décrire à grands traits le tissu d'entreprises, seront proposées ici des données relatives à l'emploi salarié et l'emploi non salarié.

Ainsi, de manière générale, le salariat reste le principal mode d'emploi en Corse à l'image des résultats connus pour l'ensemble de la France comme illustré par le graphique ci-dessous. La représentativité de l'emploi non salarié reste néanmoins plus importante sur l'île puisque les emplois non-salariés représentent 15% de l'emploi total en 2019 soit 5 points de plus par rapport à la moyenne nationale. Cette représentativité notable pourrait témoigner de la nécessité de créer son propre emploi dans une île où le vivier économique – et donc le bassin d'emploi - reste très concentré dans les deux principales agglomérations (Ajaccio et Bastia), marquée par une grande ruralité.

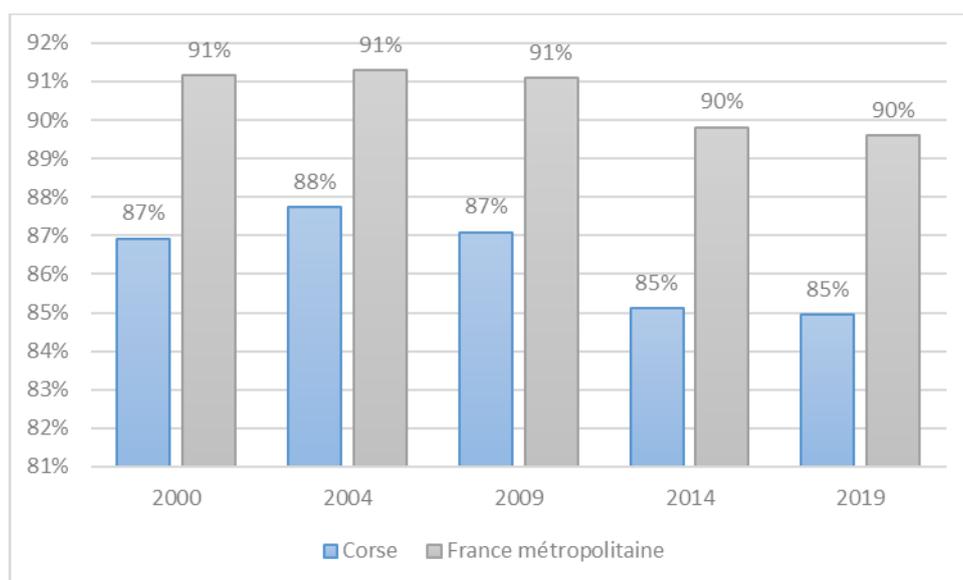


Figure 28. Evolution de la part de l'emploi salarié sur l'emploi total entre 2000 et 2019 pour la Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)

Finalement, la part de l'emploi salarié dans l'emploi total a peu varié au cours des 20 dernières années.

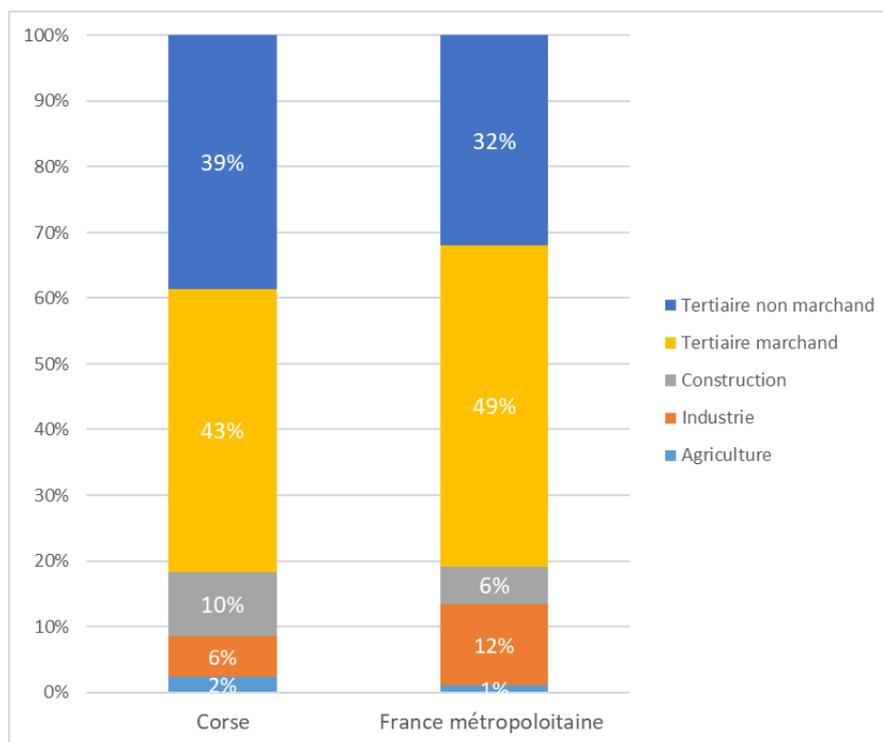


Figure 29. Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité en 2019 (Adapté de INSEE)

Le secteur tertiaire concentre l'essentiel de l'emploi salarié : 82% du total en Corse contre 81% en France en 2019. Plus précisément, sur l'île, le secteur du tertiaire marchand et le secteur du tertiaire

non marchand se partagent de manière plutôt équilibrée le nombre d'emplois salariés inventorié (soit 39% pour le non marchand et 43% pour le marchand). Ce distinguo s'accroît à l'échelle nationale puisque la représentativité des emplois dans le non marchand apparaît minorée – 7 points de moins par rapport à la moyenne insulaire – se faisant d'ores et déjà l'écho notamment du poids des emplois publics au sein de l'économie corse.

S'agissant des autres secteurs d'activité, la lecture de la répartition met en exergue le rôle majoré du secteur de la construction dans l'économie corse (2^{ème} pilier), confirmé par le poids de ses emplois salariés : 10% des emplois salariés soit 4 points de plus par rapport à la France métropolitaine au détriment de l'industrie (6% de l'emploi salarié contre 12% en France).

	Corse	France
Agriculture	-25%	-32%
Industrie	98%	16%
Construction	131%	50%
Tertiaire marchand	70%	48%
Tertiaire non marchand	106%	77%
TOTAL	60%	32%

Tableau 16. Evolution de la répartition du nombre d'emplois non-salariés par secteurs d'activité entre 2000 et 2019 en Corse et en France (Adapté de INSEE)

Le tableau ci-avant souligne la progression de l'emploi non salarié dans tous les secteurs d'activité excepté le secteur agricole : une fois encore, le secteur de la construction se distingue en la matière, reflétant probablement la dynamique de créations impulsées par le statut d'autoentrepreneur.

Enfin, la décomposition sectorielle de l'emploi non salarié varie peu en Corse par rapport à la tendance nationale dans les grandes lignes. Ainsi, la figure ci-dessous souligne notamment :

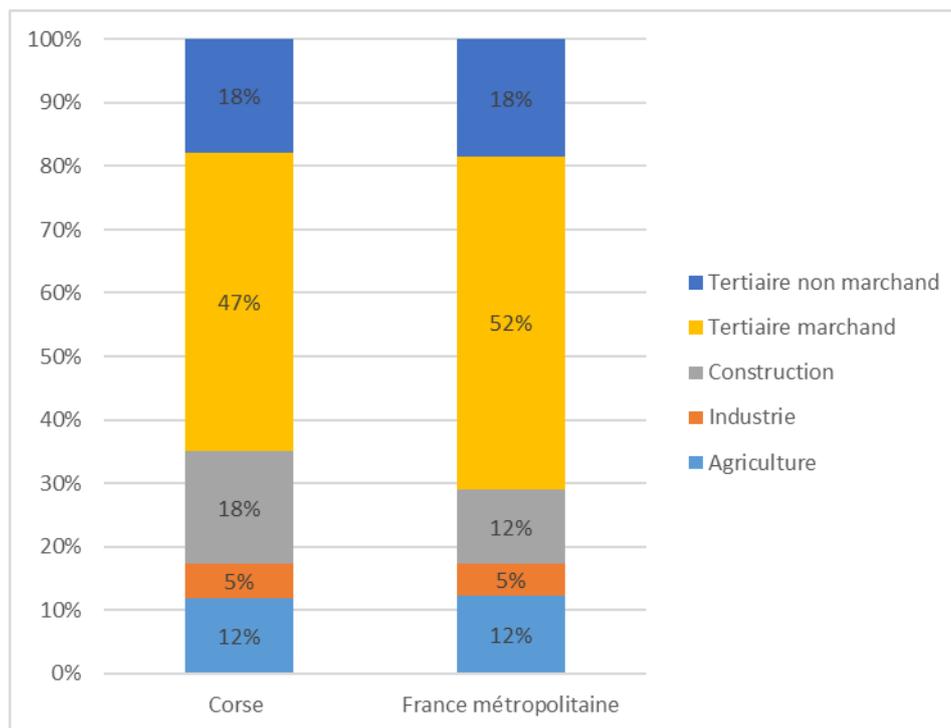


Figure 30. Répartition de l'emploi non salarié par secteurs d'activité en 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)

- Une concentration forte de l'emploi non salarié au sein du secteur tertiaire marchand avec près de la moitié (47%) des emplois non-salariés dans l'île contre 52% en France métropolitaine ;
- Une sur-représentativité de l'emploi non salarié dans le secteur de la construction comme évoqué précédemment.

b) L'analyse SWOT et les enjeux

De la lecture de l'état des lieux territorial, dont les principaux enseignements sont repris dans le tableau page suivante, ventilés entre points positifs et points négatifs, on retiendra :

- Le dynamisme de l'économie corse incontestable du point de vue de la progression de ses indicateurs de richesse (PIB, volume des exportations, valeur ajoutée, croissance démographique, emploi ou encore évolution du stock d'entreprises) au cours des dernières années. En réalité, la Corse poursuit sa dynamique de rattrapage historique ;
- Pour autant, le handicap de l'insularité est toujours présent, le marché domestique toujours étroit, et les efforts en matière d'innovation et de numérique doivent être renforcés ;
- Le modèle de développement à l'échelle du territoire reste marqué par le rôle incontournable du secteur tertiaire, y compris non marchand. La dépendance à l'égard des flux extérieurs, et notamment touristiques, reste élevée, en atteste l'impact économique des restrictions liées à la COVID-19 (ici limité grâce aux aides et autres dispositifs de soutien mis en place par les divers plans de sauvegarde et de relance) ;
- Ce contexte a justement alimenté la réflexion autour de la révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) dont les maîtres mots sont économie de production, innovation, durabilité, territorialisation de l'action publique ou encore simplification et lisibilité des parcours d'accompagnement aux entreprises (voir infra) ... L'ambition ici consiste bien à inscrire l'économie corse dans une dynamique de relance fondée sur la compétitivité des entreprises locales ;
- La compétitivité y est en effet amoindrie notamment du fait de la difficulté à atteindre une taille critique, l'éloignement géographique des marchés ou encore des difficultés quantitatives et qualitatives en matière de ressources humaines ;
- Au surplus, l'île enregistre un taux plus faible d'individus diplômés, témoignant ainsi d'un défaut de compétitivité des ressources humaines disponibles sur le marché du travail, et ce alors même que le bassin de population est étroit et vieillissant ;
- Une structure du marché du travail marquée par le poids majoré des emplois non-salariés, par l'importance du secteur tertiaire, et tout particulièrement du tertiaire non marchand (en filigrane on rappellera la sur-représentativité de l'emploi public).

Dès lors, plusieurs enjeux se dessinent :

- La nécessité d'accompagner les salariés dans la consolidation et/ou le renforcement des compétences clefs pour soutenir la compétitivité des entreprises, et la dynamique de relance souhaitée dans le cadre du SRDE2I révisé (cf. infra) ;
- La nécessité de préparer les ressources humaines aux besoins des entreprises actuels et futurs par une offre de formation initiale adaptée ;
- La nécessité de faciliter l'insertion sur le marché du travail en vue de lutter contre le chômage et la précarité dans toutes ses dimensions.

	Points +	Points -
Démographie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une croissance démographique notable (+66% entre 1968 et 2019), supérieure à la moyenne nationale 2. Une croissance démographique d'ici 2050 toujours positive et supérieure à la moyenne 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une faible densité de population 2. Une population concentrée dans les 2 principaux pôles urbains et plusieurs pôles secondaires : Balagne, le centre Corse, le Valinco-Sartenais et autour de Porto-Vecchio ; 3. Une croissance démographique uniquement due au solde migratoire 4. Un vieillissement de la population accéléré d'ici 2050 (renversement de la pyramide des âges)
Economie	<ol style="list-style-type: none"> 3. La croissance économique la plus dynamique de France métropolitaine : + ainsi, entre 2000 et 2020, le PIB insulaire en volume a augmenté de 41% (contre 17% en France métropolitaine) 4. Une dynamique d'internationalisation et d'ouverture économique, avec un déficit commercial qui s'améliore 5. Un taux de chômage historiquement bas, et inférieur à la moyenne nationale 6. Un montant de l'épargne brute plus élevé (781 € / habitant en Corse contre 606 € / habitant en France métropolitaine) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Une balance commerciale fortement déficitaire 6. Un modèle économique très dépendant des flux touristiques : 39% du PIB insulaire 7. Un territoire pauvre (avec un PIB/hab le plus faible de France métropolitaine) 8. La prépondérance des TPE en Corse
Formation et Emploi	<ol style="list-style-type: none"> 7. Une proportion plus élevée de jeunes diplômés des études supérieures entre 2008 et 2019 8. Une évolution favorable de l'emploi, reflétant la dynamique de rattrapage au plan économique de la Corse 9. La présence d'une offre de formation initiale depuis le primaire jusqu'à l'université de Corse 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Un taux de scolarisation plus faible, en particulier pour des études post-BAC 10. Un taux élevé d'individus non diplômés ou titulaires d'un BEPC ou brevet des collèges 11. L'importance des emplois saisonniers souvent précaires 12. Le poids des emplois publics 13. Un taux de chômage historiquement bas et des difficultés criantes à recruter sur l'île
Géographie		<ol style="list-style-type: none"> 14. L'insularité qui favorise l'isolement des entreprises des principaux marchés nationaux et internationaux : surcoût de l'insularité estimé à plus de 10% du chiffre d'affaires 15. Un relief accidenté qui rend problématique la construction de dynamiques territoriales, et favorise l'émiettement des acteurs

	Points +	Points -
Principaux Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> 10. Un éco-système de l'innovation constitué au sein duquel figure le réseau consulaire 11. Des dépenses d'investissement plus élevées en Corse (de l'ordre de 1 433 € par habitant en 2019), pour un territoire au bassin de vie étroit 12. Des documents cadres de référence (et des outils) qui fixent les axes d'intervention en faveur de l'innovation : stratégie de spécialisation intelligente 13. La présence de pôles de compétitivité / excellence et de centres de recherche 	

1.2 Le dynamisme de la CCI de Corse en matière de formation, d'enseignement et d'emploi

Plusieurs parties structureront cette présentation visant à décrire le dynamisme de la CCI de Corse : une cartographie de l'offre consulaire à travers la présentation de quelques chiffres-clés, les principaux investissements engagés, la représentativité de la CCI de Corse en matière de formation, enseignement et emploi, ainsi que la mesure de l'action régionale, seront successivement passés en revue.

1.2.1 L'offre de formation consulaire

Après avoir balayé l'offre de formation proposée par la CCI de Corse, une 1^{ère} mesure des activités gérées sera proposée à partir de quelques indicateurs clefs.

a) Présentation de l'offre de formation consulaire

CCI Formation Corsica est issu de la réorganisation de l'offre de formation proposée à l'échelle territoriale par le réseau consulaire. Plus précisément, CCI Formation Corsica est né en janvier 2020 et s'est construit donc avec :

- La crise sanitaire ;
- La réforme des CCI (voir infra) ;
- La réforme de la formation professionnelle (voir infra).

Ce contexte particulièrement contraint a eu des conséquences multiples :

- La désorganisation et l'arrivée de nouveaux métiers ;
- L'avènement d'un nouveau marché avec une intensité concurrentielle forte ;
- L'arrivée d'un nouveau modèle économique (coûts contrats, BtoC, ...) ;
- L'émergence de nouveaux comportements jeunes, salariés et entreprises ;
- La nécessité de se doter d'une nouvelle ingénierie pédagogique ;
- Et la nécessité de se doter d'une nouvelle stratégie marketing (digitalisation).

Malgré les difficultés de mise en œuvre, les opportunités étaient certaines avec notamment :

- La régionalisation des activités au bénéfice de l'efficience de l'action publique ;
- La perspective de la création d'un groupement inter consulaire ;
- L'adossement à une Business School ;
- Une démarche qualité renforcée : l'obtention du label Qualiopi ;
- La mobilisation des élus du réseau consulaire ;

- Et le rapprochement avec la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, la CCI de Corse est dotée de deux campus implantés à proximité des deux principales agglomérations de l'île :

- Le Campus CCI Formation Bastia (Borgo) ;
- Le Campus CCI Formation Ajaccio.

Campus CCI Formation	Campus Bastia	Campus Ajaccio
Modalités occupation (propriétaire, locataire)	Propriétaire	Mixte
Surface	4 ha	1 085 m
Effectifs accueillis	2 034	730
Activités (FI, FPC, AP)	FPC-FI-AP	FPC-FI-AP
Personnel enseignant (nombre en ETP)	4	3
Personnel administratif (nombre en ETP)	10	9
Nombre de vacataires	65	23

Tableau 17. Fiche de présentation des campus (Source : CCI)

Dans le détail, la CCI de Corse propose une offre de formation diversifiée ;

- De la formation professionnelle continue (ForPro)...
- Des formations diplômantes en alternance (CFA, Ecole de Commerce et de Management Corsica) ;
- Un parcours Grande Ecole (Bastia KEDGE BUSINESS SCHOOL).

Les pages suivantes proposent de manière illustrée la diversité de l'offre de formation consulaire²⁹ :



FOR PRO

| FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE |

Gestion des ressources humaines, management, techniques commerciales, comptabilité et gestion, bureautique, sécurité du travail, conduite d'engins...



ECOLE DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT CORSICA

| FORMATION DIPLÔMANTE EN ALTERNANCE |

Apprendre autrement avec l'alternance, formation de Bac à Bac+5: Commercial, logistique, gestion, marketing, communication, webmarketing...



BASTIA KEDGE BUSINESS SCHOOL

| PARCOURS GRANDE ECOLE |

Intégrer une Business school de dimension Internationale en Corse.

²⁹ Source : CCI de Corse

ECOLE DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT CORSICA

VCC Vendeur Conseiller Commercial BAC	BTS GPME Gestion PME / PMI BAC+2	BTS MCO Management Commercial Opérationnel BAC+2	AT Attaché Commercial BAC+2
GUC Gestionnaire Unité Commerciale BAC+2	AMLHR Assistant Manager Loisir Hôtellerie Restauration BAC+2	PREPA NUM Prépa Numérique BAC+2	WEB MARKETING Webmarketing BAC+3
MEPN Manager entrepreneurial de projet numérique et stratégie digitale BAC+5	RDC Responsable Développement Commercial BAC+3-4	RAA Responsable d'Affaires secteur Alimentaire BAC+5	

BASTIA KEDGE BUSINESS SCHOOL

 ETUDIANT, LYCEEN > KEDGE BACHELOR	 DIRIGEANT, SALARIE > Formation diplômante : PMG > Partenariat > Investissez dans les talents de demain	 FUTUR ENTREPRENEUR > LAB Start'up > Accompagnement
--	---	--



Des formations en collectif (INTER)

CREATION DIRECTION D'ENTREPRISE MANAGEMENT	RESSOURCES HUMAINES FINANCE GESTION COMPTABILITE	DROIT MARCHES PUBLICS	QUALITE, RSE DEVELOPPEMENT DURABLE
E-COMMERCE MARKETING DIGITAL	INFORMATIQUE BUREAUTIQUE CONCEPTION GRAPHIQUE	ACHATS LOGISTIQUE SUPPLY CHAIN	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL VENTE INTERNATIONAL
HOTELLERIE RESTAURATION TOURISME	LANGUES	EFFICACITE PROFESSIONNELLE	SECURITE

Des formations sur mesure (INFRA)

Des formations diplômantes

Vendeur Conseiller
Commercial
BAC

Gestionnaire
d'Unité
Commerciale
BAC+2

Attaché
Commercial
BAC+2

Assistant Manager
Tourisme
Hôtellerie
Restauration
BAC+2

Chef de projet
Marketing internet
et Conception de
sites
BAC+3

Responsable de
Développement
Commercial
BAC+3

Responsable
Logistique
BAC+4

Programme de
Management
Général
(Niveau II)

Des packs formation

PACK Manager
commercial
business
développer

PACK Sécurité :
Bâtiment

PACK Sécurité :
Commerce -
Logistique

PACK Sécurité :
Encadrement -
Manager

PACK Sécurité :
Encadrement
chantier

PACK Social -
GRH

Les formations à distance

INFORMATIQUE
BUREAUTIQUE

LANGUES
ETRANGERES

MANAGEMENT

EFFICACITE
PROFESSIONNELLE

b) Les principaux chiffres

Du budget aux effectifs, quelques grands indicateurs sont repris infra témoignant des flux d'activités générés par l'organisme de formation, de son rôle et de sa contribution à la montée en qualification des ressources humaines locales.

i. Les éléments budgétaires

Le budget de la CCI de Corse pour la formation s'élève à 3,9 millions d'euros en 2021.

Les principaux produits budgétisés en 2021 sont générés par le segment de l'apprentissage, marché ouvert à la concurrence.

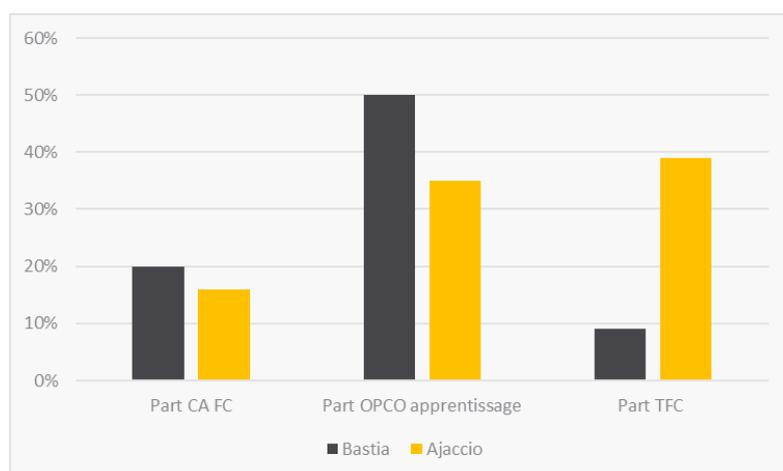


Figure 31. Part des principaux produits dans le budget 2021 (Source : CCI de Corse)

On retiendra surtout la bonne santé financière de la structure en 2021 marquée par :

- Un excédent budgétaire pour les deux campus ;
- Et une capacité d'autofinancement (CAF) positive, dévoilant ainsi des perspectives financières favorables pour soutenir des projets de développement.

ii. Focus sur le chiffre d'affaires

Depuis la réforme de 2018, le chiffre d'affaires de la formation continue de la CCI de Corse a diminué de 19%, coïncidant avec la mise en place de la Loi « Avenir professionnel ». On peut dire que la période 2018-2021 a été rendue complexe à la fois par les effets de cette réforme, mais aussi la crise sanitaire qui a provoqué une sorte de révolution sur le marché de la formation, avec l'accélération de la digitalisation ; à ce sujet, CCI Formation Corsica a su se doter d'outils digitaux communs. Par ailleurs, la perte de chiffre d'affaires a été plus importante pour le campus d'Ajaccio.

A l'heure actuelle, 64% du chiffre d'affaires est réalisé par le campus du grand Bastia.

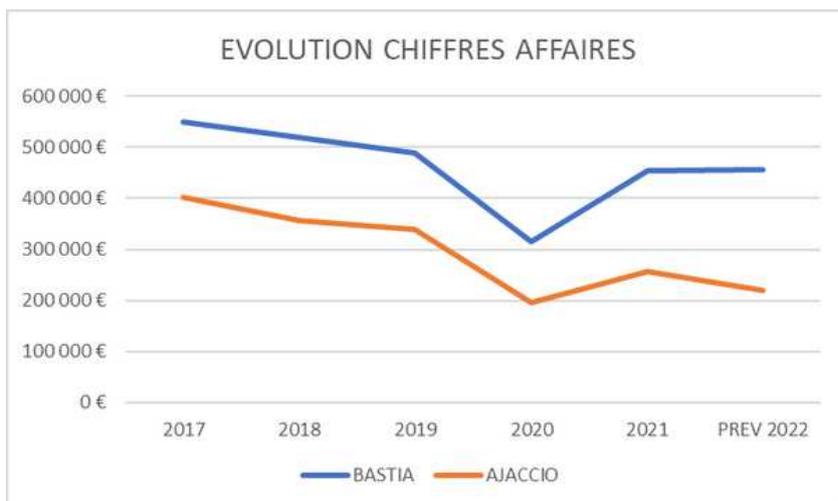


Figure 32. Evolution du chiffre d'affaires de la formation continue par campus (Source : CCI de Corse)

Dans le détail, **quatre grandes filières de formation alimentent 75% du chiffre d'affaires de la formation continue** : les formations dans l'**hygiène et la sécurité (24%)**, le **management RH (21%)**, les langues (18%), et le permis d'exploitation (12%).

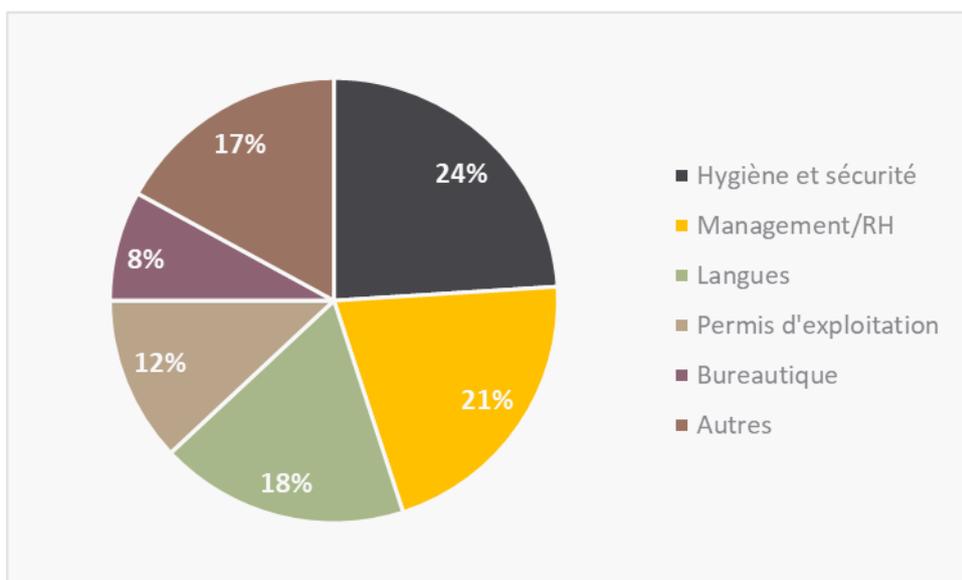


Figure 33. Chiffre d'affaires de la formation continue par domaine d'activités (Source : CCI de Corse)

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé sur le segment de l'apprentissage représente 1,7 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente.

iii. CCI Formation Corsica : 1^{er} organisme de formation de Corse

En 2021, CCI FORMATION CORSICA représente le 1^{er} organisme de formation de Corse avec 2 034 stagiaires formés en 2021 (comprenant l'apprentissage et la formation continue)³⁰.

Public	Nombre de stagiaires ou d'apprentis	Nombre total d'heures de formation
Salariés d'employeurs privés hors apprentis	1 413	30 732
Apprentis	451	175 580
Personnes en recherche d'emploi	86	6 466
Particuliers à leurs propres frais	84	1 400
Total	2 034	214 178

Tableau 18. Répartition du nombre de stagiaires ou apprentis accueillis et du nombre d'heures de formation effectuées par type de public en 2021 (Source : CCI de Corse)

Ainsi, la majorité des stagiaires formés représente des salariés bénéficiaires de la formation continue (69% des effectifs). On retrouve également une part importante d'apprentis (22%) accueillis.

En termes de répartition des volumes, la tendance s'inverse puisque l'essentiel des heures de formation se destine aux apprentis (82%), positionnés sur des formations plus longues :

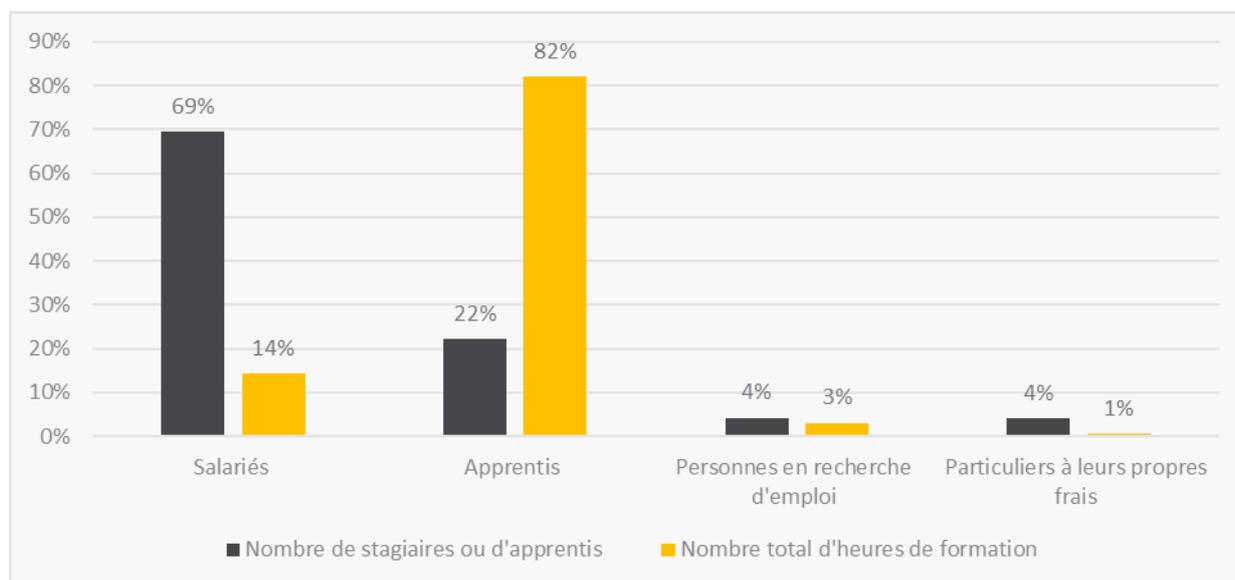


Figure 34. Répartition des stagiaires ou apprentis accueillis et des heures de formation effectuées par type de public en 2021 (Source : CCI de Corse)

Ainsi, la Réforme de la Formation Professionnelle engagée depuis 2018 a significativement impacté le segment de marché de la formation continue, particulièrement du point de vue des financements. En bref :

³⁰ Source DREETS 2022 - Bilan Pédagogique & Financier 2021

- Le salarié a désormais directement accès à son Compte Personnel de Formation (CPF) alimenté en euros (500 euros par an dans la limite de 5000 euros en 10 ans, et 800 euros par an dans la limite de 8000 euros sur 10 ans pour les salariés les moins qualifiés dans le but de dénivelier les écarts socio culturels entre salariés). Depuis l'automne 2019, le salarié peut compulsier de manière autonome, l'offre de formation accessible et accéder à ses droits ;
- Les OPCA disparaissent au profit des Opérateurs de compétences (OPCO) moins nombreux (11, correspondant aux grandes branches professionnelles, contre 20 précédemment). Leur rôle est également revu, puisque ceux-ci ne collectent plus les fonds conventionnels légaux, mais uniquement les versements volontaires des entreprises. Les OPCO sont désormais en charge de financer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, et d'apporter aux entreprises, appui technique, conseil et accompagnement, pour la mise en œuvre de démarches de certification, pour la GPEC, et pour la définition des besoins en matière de formation (cela pour les entreprises de moins de 50 salariés) ;
- L'Etat, à travers l'URSSAF, collecte les cotisations et pilote une nouvelle instance appelée « France Compétences » qui joue un rôle central dans le dispositif de formation professionnelle. Elle a la charge de répartir entre les différents financeurs de la formation - Opérateurs de compétences, Caisse des dépôts et consignations, État, Régions, Commissions paritaires interprofessionnelles régionales, ... – les fonds mutualisés de la formation et de l'alternance ;
- Par ailleurs, les FONGECIF sont remplacés par les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR), qui devront valider, accompagner, et financer les CPF de transition professionnelle ou de reconversion ;
- La loi insiste sur la qualité de la formation et introduit une nouvelle procédure obligatoire de certification des organismes de formation. Les organismes financeurs sont chargés du contrôle ;
- Dans le cadre de la transformation de l'alternance voulue par la loi, les CFA sont soumis à la certification de la même manière que les autres organismes de formation financés. De plus, leur financement se base désormais sur le nombre de contrats d'apprentissage effectifs avec la possibilité d'accueillir des adultes âgés de 30 ans au maximum ;
- Enfin, les régions voient leur compétence en matière d'apprentissage, diminuer, mais deviennent des acteurs incontournables de l'orientation professionnelle.

On note que la loi prévoit également, un service de conseil en évolution professionnelle qui permet à toute personne souhaitant faire un bilan de sa situation professionnelle, de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé. L'avantage de ce service pour les organismes de formation, est qu'ils pourront se positionner sur les appels d'offre lancés par France Compétences en la matière, à partir de 2020³¹.

³¹ Notons que de par la loi, les OF pourraient être en position de conflit d'intérêt, qui les amènerait à conseiller leur propre formation

iv. Un focus sur les formations

Plus de la moitié des stagiaires et apprentis a été formée pour d'« autres formations professionnelles » (56%). On retiendra tout de même qu'un stagiaire / apprenti sur cinq en 2021 a été formé en vue de l'obtention d'un diplôme, témoignant ainsi du rôle du réseau consulaire dans la montée en compétences des ressources humaines locales.

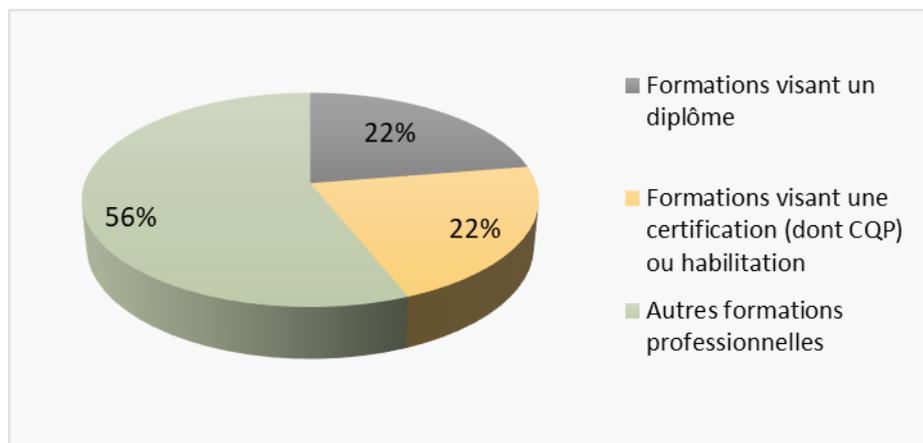


Figure 35. Répartition du nombre de stagiaires et apprentis par prestation en 2021 (Source : CCI de Corse)

Enfin, la répartition du nombre de stagiaires et d'apprentis par spécialité de formation met en exergue le poids des formations liées à la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance qui attirent près de 40% des effectifs en 2021. En termes de volumes d'heures effectuées, les formations relatives au commerce et à la vente représentent un volume de formation non négligeable (plus de la moitié des heures de formation effectuées), eu égard au contenu des formations délivrées :

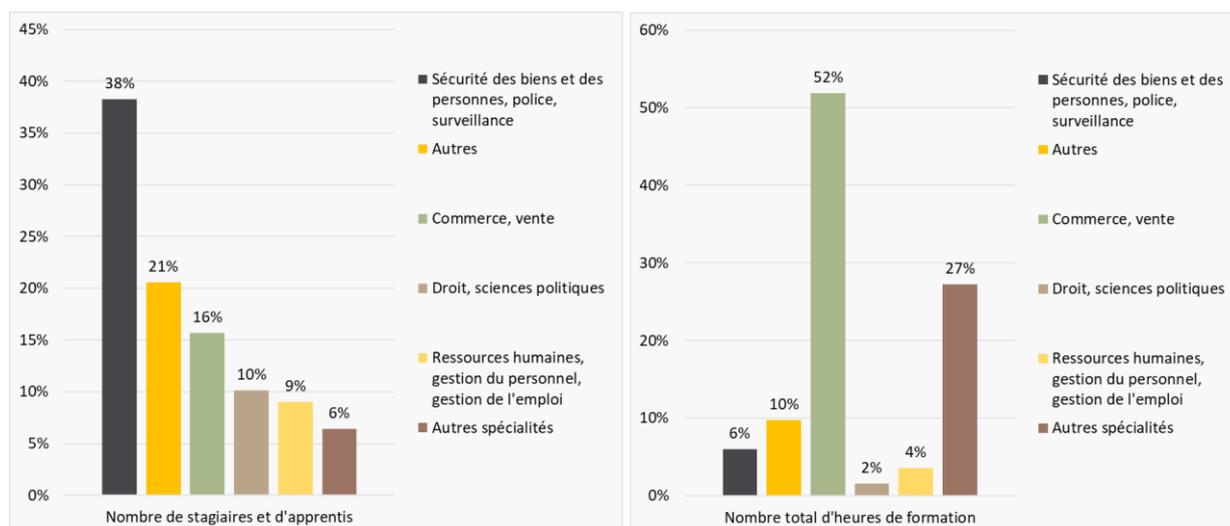


Figure 36. Répartition du nombre de stagiaires et apprentis accueillis et du nombre d'heures de formation effectuées par spécialité en 2021 (Source : CCI de Corse)

v. Un focus sur les effectifs de l'enseignement supérieur

Durant l'année 2021, les effectifs de l'enseignement supérieur ont augmenté de 30% par rapport à l'année 2020 marquée par la COVID-19. Le Campus CCI Formation Corsica comptait 250 élèves en 2021 parmi lesquels 88% étaient des apprentis. Enfin, plus des trois quarts des effectifs se concentrent dans le campus du grand Bastia.

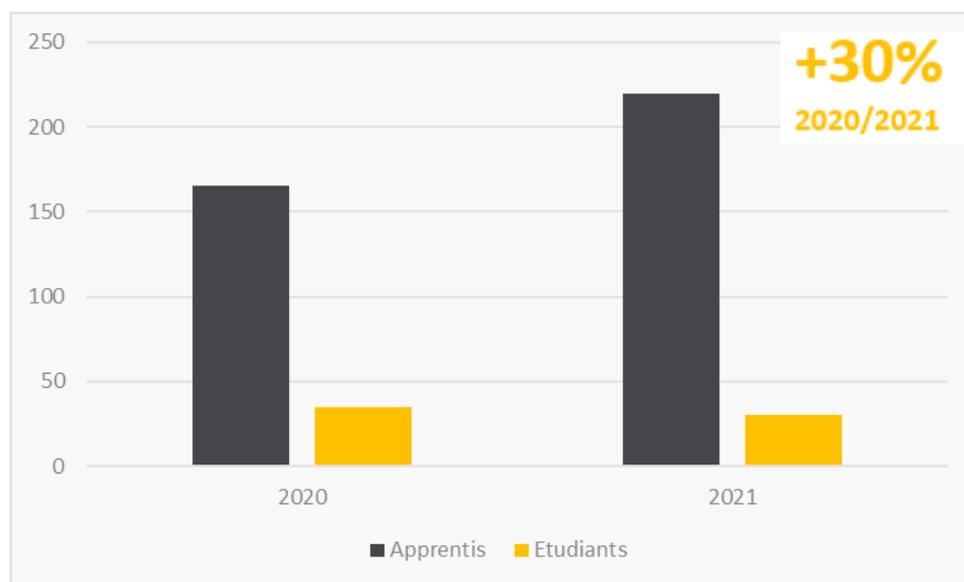


Figure 37. Evolution des effectifs apprentis et étudiants de l'enseignement supérieur entre 2020 et 2021 (Source : CCI de Corse)

De plus, on soulignera le niveau de formation plutôt élevé des apprentis formés, avec les trois quarts qui se destinent vers un niveau BAC+2.

Au total, sur le volume de stagiaires et apprentis formés en 2021, les trois quarts d'entre eux donc visaient un diplôme de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...), et même un diplôme de niveau 6 à 8, pour 20% d'entre eux.

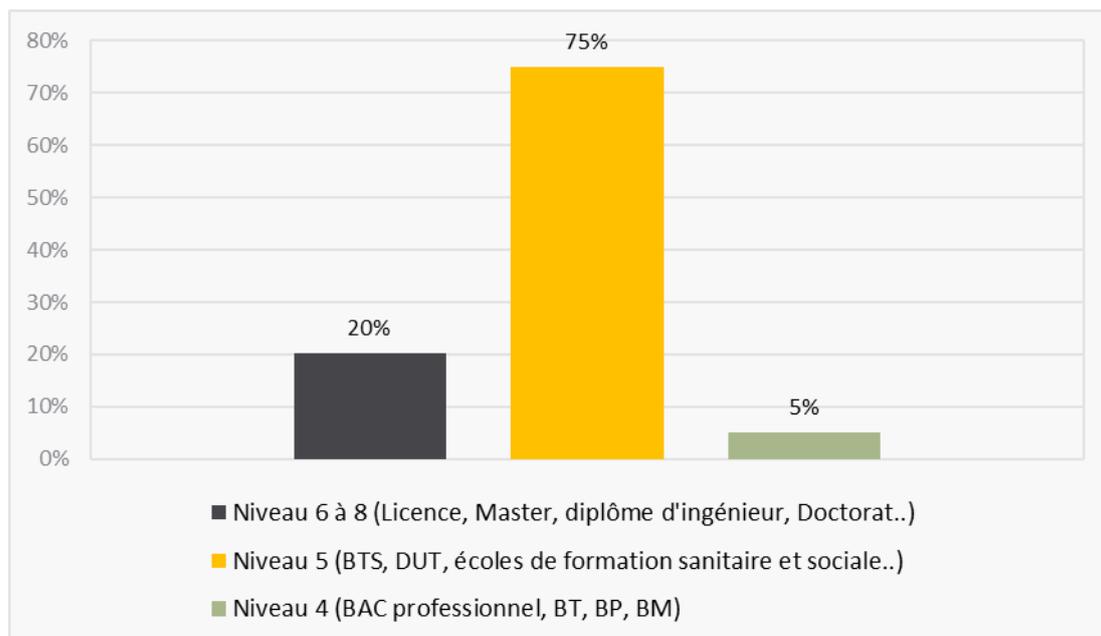


Figure 38. Répartition du nombre de stagiaires et d'apprentis par niveau de diplôme (Source : CCI de Corse)

d) Les moyens mobilisés

Une ventilation des moyens humains mobilisés au service de la mission formation endossée par la CCI de Corse, est proposée ci-dessous :

Axes	Programmes	Effectif en ETP CDD/CDI
B01	<i>Apprentissage</i>	9,16
B02	<i>Formation initiale hors apprentissage</i>	3,98
B03	<i>Formation continue</i>	5,87
B04	<i>Recherche Développement / Doctorat</i>	
B07	<i>Autres activités de formation</i>	0,03

1.2.2 Les principaux investissements engagés

Seuls les investissements pour 2022 seront mentionnés compte tenu des incertitudes pesant sur les ressources : ainsi, en 2022, 200 000 euros d'investissements sont prévus pour des travaux d'aménagement, qui sont principalement caractérisés par l'amélioration des conditions de vie sur les campus, et un renforcement des équipements numériques pour un déploiement d'enseignement multi-campus.

Enfin, la période 2023-2025 sera marquée par la création d'une entité inter-consulaire (voir infra), qui conditionnera un nouveau plan de financement à mettre en place, en fonction de la stratégie en cours de réflexion pour ce nouvel établissement.

1.2.3 La représentativité de la CCIC

Le tableau suivant présente les instances dans lesquelles siège et participe la CCI de Corse concernant le volet Formation Enseignement Emploi :

ORGANISMES	COMMISSION / COMITE / GROUPE DE TRAVAIL	TITULAIRE(S)	SUPPLEANT(S)
AFFAIRES MARITIMES HAUTE-CORSE	Lycée Maritime et Aquacole de Bastia	VENTURINI Stefanu	PAOLI Jean-François
PREFECTURE DE CORSE - COMMISSIONS REGIONALES	Dispositif de contrôle pédagogique des formations par apprentissage	<i>En qualité d'expert :</i> BARBOLOSI Lucien	
PREFECTURE DE CORSE --- CdC CONSEIL EXECUTIF	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientalion Pro (CREFOP)	PAOLI Jean-François	ABELI Eric
	Comité Régional de Suivi inter-fonds des Programmes Européens pour la Corse	DOMINICI Jean DI MENZA Dominique ORSINI Pierre	
PREFECTURE DE CORSE --- CdC CONSEIL EXECUTIF	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientalion Pro (CREFOP)	PAOLI Jean-François	ABELI Eric
Université di Corsica <u>IUT</u>	Conseil d'Administration / Collège des personnalités extérieures	GIOVANNI Auguste	MARTELLI Marina PAOLI Jean-François
Université di Corsica <u>EME/IAE</u>	Conseil	VOLPI Nathalie VENTURINI Stefanu	
CCI France LONCHAMBON Frédérique, Responsable Pôle Dév. des Entreprises et des Ter WEHRLI Sandrine, Dir. Générale Déléguée / CANNEVAL Jacqueline, Assistante	Commission Nationale Formation	<i>PAOLI Jean-François</i>	<i>Référent Technique :</i> <i>GRAZIANI Christophe</i>
CCI FORMATION CORSICA	Organisme Gestionnaire au Conseil de Perfectionnement du CFA	<i>En qualité de représentant légal :</i> PAOLI Jean-François	<i>En qualité de représentantes autres que RL :</i> VOLPI Nathalie

1.2.4 La mesure de l'action régionale

	Indicateurs norme 4.9 2021	Valeurs
Effectifs formés		
En initial temps plein (C-Prépa)	B02-IA1	30
En apprentissage	B01-IA1	260
En continu	B03-IA2	48
Taux de diplomation des effectifs formés		
En initial temps plein (C-Prépa)	B02-IP4	100 %
En apprentissage	B01-IP4	85 %
En continu	B03-IP4	80 %
Taux d'insertion professionnelle des effectifs formés		
En initial temps plein (C-Prépa) ⁽²⁾	B02-IP1	80 %
En apprentissage	B01-IP1	80 %
En continu	B03-IP1	70 %

1.3 L'analyse SWOT

Une analyse SWOT a été réalisée par la CCI de Corse sur le volet Formation, enseignement et emploi, reprises ici, complétée par des éléments contextuels :

	Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Diagnostic interne	<ol style="list-style-type: none"> 1. La notoriété de la CCI en matière de formation 2. Une expérience étudiante très positive 3. L'adossement à une business school 4. La présence de deux campus implantés dans les deux bassins de vie majeurs de l'île 5. Des actions inscrites dans des démarches qualité 6. L'accompagnement et le suivi des apprentis 7. Le renforcement de la Business School (Bachelor, Business Nursery, ...) 8. Les possibilités en matière de spécialisation des campus 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un faible développement des effectifs 2. Une stratégie marketing et communication embryonnaire 3. Une activité de formation continue atone 4. Une organisation administrative à améliorer suite aux nouveaux enjeux de la réforme de 2018 5. Des parts de marché limitées sur le segment des demandeurs d'emploi 6. Un manque d'équilibre entre les deux campus et des pistes de mutualisation à exploiter ? 7. Des compétences des collaborateurs à améliorer
Diagnostic externe	<ol style="list-style-type: none"> 1. La libéralisation du marché qui réclamera la nécessité de repenser et de mettre en place un nouveau modèle économique, en particulier avec la création de l'outil inter-consulaire. 2. Les perspectives offertes en matière de digitalisation dans l'achat de formation... 3. La création d'un groupe inter-consulaire de formation (voir infra) 4. Des relations renforcées avec la CdC 5. La formation des salariés des TPE / PME comme facteur déterminant de la compétitivité des entreprises 6. Des marges de progression sur le segment de l'apprentissage 7. La contractualisation et l'arrivée prochaine de fonds européens pour soutenir la dynamique de relance 8. La révision récente du SRDE2I qui inscrit comme défi n°1 celui de la relance sociale, et de l'emploi 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La concurrence en forte croissance à l'échelle locale et nationale 2. Un marché de plus en plus complexe : adaptation au marché du BtoC, sur-mesure, modalités d'achat... 3. Un business model fragile (financement France Compétences) 4. Un bassin de population étroit et vieillissant 5. La pluralité des acteurs de la formation en Corse qui nécessite des actions de communication musclées pour préserver la notoriété de CCI Formation Corsica 6. La crise COVID-19 qui a pu bouleverser les modes de consommation en matière de formation, ce qui nécessite d'avoir une bonne vision des besoins en formation 7. Une conjoncture incertaine liée au contexte géopolitique, énergétique, inflationniste...

2. Les objectifs et le plan d'actions stratégique

2.1 Les principaux documents cadres

Le schéma sectoriel « Formation, Enseignement et Emploi » doit non seulement répondre aux obligations réglementaires mais également être en cohérence avec les principaux documents cadres européens, nationaux et insulaires.

2.1.1A l'échelle européenne

On soulignera d'emblée que la fin des programmations en 2020 n'a pour l'heure pas encore laissé la place à de nouvelles programmations, certaines étant toujours en cours de validation, ce qui a considérablement limité ici le travail d'actualisation ; les derniers documents cadres identifiés ayant été marqués bien entendu par la nécessité d'endiguer les effets de la crise sanitaire.

a) Le cadre stratégique « Education et formation 2030 »

Le cadre stratégique « Education et formation 2020 » s'étant terminé en 2020, l'Union Européenne a fixé de nouveaux objectifs en matière d'éducation et formation pour 2030. Pour ce faire, l'Union Européenne propose sept objectifs parmi lesquels cinq d'entre eux font l'objet d'un suivi statistique. Les deux objectifs restants relatifs à l'apprentissage en milieu professionnel et la formation des adultes feront l'objet d'un suivi grâce aux enquêtes européennes sur les forces de travail. **Le tableau suivant présente les sept objectifs fixés par l'Union Européenne en matière d'éducation et formation.**

Objectifs

<i>Participation à l'accueil et à l'éducation des jeunes enfants</i>	D'ici 2030, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient participer à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance
<i>Sorties précoces de l'éducation et de la formation</i>	D'ici 2030, la part des jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation devrait être inférieure à 9 %
<i>Faible niveau dans les compétences de base</i>	D'ici 2030, la part des jeunes de 15 ans ayant de faibles résultats en lecture, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 %
<i>Faible niveau en littératie numérique</i>	D'ici 2030, la part d'élèves de huitième année d'enseignement obligatoire ayant de faibles résultats en littératie numérique devrait être inférieure à 15 %
<i>Diplômés de l'enseignement supérieur</i>	D'ici 2030, la part des individus âgés de 25 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieures devrait être d'au moins 45 %
<i>Apprentissage en milieu professionnel</i>	D'ici 2025, la part des jeunes diplômés de l'éducation et de la formation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire ou du post-secondaire non supérieur qui ont bénéficié d'un apprentissage en milieu professionnel au cours de leur formation, devrait être d'au moins 60 % (suivi à partir de fin 2021 et en 2022).
<i>Formation des adultes</i>	D'ici 2025, au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à une formation (formelle ou non formelle) au cours des 12 derniers mois (suivi à partir de 2022).

Tableau 19. Objectifs fixés par l'UE en matière d'éducation et formation

Le schéma sectoriel Formation, Enseignement et Emploi mis en œuvre par la CCI de Corse doit donc tenir compte de ces stratégies qui impactent aussi de fait les politiques à destination des entreprises.

b) Le FEDER-FSE 2021-2027 pour la Corse

Le Programme opérationnel FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027, élaboré par la Collectivité de Corse, en concertation avec ses partenaires, des professionnels, des porteurs de projet potentiels ainsi que des citoyens a été soumis à la négociation de la Commission européenne en attente de validation définitive du programme. La Collectivité de Corse y définit les priorités³² du programme :

- 1. Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise ;**
2. Renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du changement climatique et de l'épuisement des ressources ;
3. Renforcer la mobilité durable ;

³² Priorités soumises à négociation

4. **Lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation ;**
5. Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire ;
6. Faire de la Corse un territoire numérique inclusif.

2.1.2 A l'échelle nationale

a) **Le plan national de relance et de résilience (PNRR)**

Pour répondre à la situation de crise sanitaire et favoriser la relance économique en Europe, en 2020, les états membres de l'union européenne se sont accordés sur un plan de relance nommé « **NextGenerationEU** » **doté jusqu'en 2026 à hauteur de 800 milliards d'euros**. Au sein de ce plan, le dispositif « Facilité pour la reprise et la résilience » soutient financièrement la relance des pays membres en favorisant l'investissement dans le numérique et la transition écologique. Pour obtenir ce financement, chaque membre de l'UE doit soumettre un plan national de relance. Le plan de relance de la France s'élève à 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros sont issus d'un financement européen.

Le plan national de relance et de résilience³³ s'établit autour de neuf composantes :

1. La rénovation énergétique ;
2. L'écologie et la biodiversité ;
3. Les infrastructures et mobilités vertes ;
4. Les énergies et technologies vertes ;
5. Le financement des entreprises ;
6. La souveraineté technologique et la résilience ;
7. La mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et entreprises, culture ;
8. **La sauvegarde de l'emploi, Jeunes, Handicap, Formation Professionnelle ;**
9. La recherche, le Ségur de la santé et dépendance, cohésion territoriale.

b) **La loi PACTE**

❖ Le cadre d'intervention

La Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et transformation des entreprises (PACTE) introduit deux objectifs essentiels :

³³https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf?v=1638203849

- Garantir les outils nécessaires aux entreprises pour les aider à se développer et simplifier leur gestion quotidienne ;
- **Reconsidérer la place des entreprises dans la société et associer davantage les salariés aux résultats de celles-ci.**

Fruit d'un travail de concertation entre institutionnels, experts dont les CCI et d'une consultation publique, la loi s'articule autour de quatre axes :



En outre, la mise en œuvre de la loi PACTE a un impact majeur sur les missions des CCI. Elle prévoit :

- **Une révision du périmètre de leurs missions ;**
- **Un nouveau cadre de relations avec l'État et la tête de réseau, CCI France, qui contraint le champ d'actions et de financement par la TFC, désormais principalement ciblée sur cinq missions prioritaires, de l'appui aux entreprises, aux territoires et dans une moindre mesure à la formation.**

❖ Un cadre normatif rénové

La réforme du réseau CCI s'ancre sur la nouvelle organisation introduite dans le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Loi Pacte du 23 mai 2019), en offrant un rôle prédominant à **CCI France qui, placée sous la tutelle de l'Etat, pilote la stratégie nationale et en assure la mise en œuvre. Les CCI de région sont en charge d'élaborer la stratégie régionale, en cohérence avec la stratégie nationale en fonction des spécificités du territoire, et sont garantes de sa mise en œuvre.** Les CCI de région répartissent la ressource fiscale entre les différentes CCI territoriales rattachées. Enfin, elles pilotent des actions de mutualisation, et favorisent la meilleure gestion possible des ressources dans le cadre des Schémas Régionaux d'Organisation des Missions (SROM). Les CCI

territoriales quant à elles assurent la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales, et mènent des actions conduites en proximité avec le territoire.

❖ La clarification des sources de financement et de leur usage

Les chambres consulaires mènent des missions prioritaires dont le financement est assuré en tout ou partie par la taxe pour frais de chambre. Par ailleurs, cette loi vise à transformer le réseau CCI pour permettre aux chambres consulaires de développer leurs propres activités dans le champ dit « concurrentiel » en facturant de nouveaux services et pouvoir ainsi diversifier leurs ressources. **L'ensemble de ces prestations fera l'objet de financements complémentaires autres que la TFC qu'ils soient de natures publique ou privée**, en respectant les règles prévues aux niveaux national et européen en vigueur concernant la concurrence. En ce sens, les chambres s'inscrivent autour d'un nouveau modèle économique basé entre autres sur la recherche de financements adaptés aux actions menées. La Loi Pacte rassemble un ensemble de mesures législatives dont les principales orientations sont présentées ci-après :

Orientations	Objectifs
Dématérialisation des Centres de formalités des Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un guide électronique unique au 1^{er} janvier 2021 • Création d'un registre général dématérialisé des entreprises (se substitue au RCS, au registre des Métiers et au registre des actifs Agricoles)
Développement des prestations payantes	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des activités des CCI pour faire face à la baisse des ressources fiscales
Evolution du statut du personnel et généralisation du recrutement des collaborateurs des CCI en droit privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du recrutement sous forme de contrats de droit privé • Les agents publics des CCI pourront opter pour ce statut ou conserver l'actuel statut
Renforcement du rôle de CCI France	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de la répartition de la taxe pour frais de chambre sur des critères objectifs dont la performance des CCI au regard des conventions d'objectifs et de moyens signées entre la CCI et l'Etat
Vote électronique avec la fin des délégués consulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le vote électronique devient obligatoire • La fonction de délégué consulaire disparaît
Dispositions d'accompagnement social et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place par les CCI d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) nationale • Possibilité de basculer vers le régime général de l'assurance-chômage • Autorisation de sortir d'un syndicat mixte
Recherche d'une meilleure coordination avec les autres acteurs de l'accompagnement des entreprises, notamment les collectivités territoriales et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation des conventionnements entre CCI et Conseils régionaux pour la mise en œuvre des SRDE2I • Mise en place d'un plan quinquennal assurant la mutualisation des CCI et CMA pour éviter les doublons

❖ Un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les CCI

Au-delà d'une nouvelle organisation, la Loi Pacte prévoit la mise en place d'un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les chambres de commerces et d'industrie. En effet, pour rappel, les diverses missions inhérentes aux chambres consulaires étaient encadrées par un Pacte de confiance signé le 28 mai 2013, un Contrat d'Objectif et de Performance (COP) signé le 28 mai 2013 et des Conventions d'Objectifs de Moyens.

La volonté de simplifier l'encadrement des missions des chambre consulaires, en cohérence avec la nouvelle gouvernance, donne lieu à la mise en place d'un nouveau cadre contractuel entre les chambres de commerce et d'industrie et l'Etat reposant sur deux documents cadres :

- Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) ;
- Des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM).

Par ailleurs, dans son article 43, la loi PACTE rend obligatoire l'élaboration d'un plan de mutualisation au sein de chaque territoire entre la CCI de région et la CMA de région. Une convention-cadre de partenariat a été signée dans ce sens le 6 octobre 2022, précisant ainsi les modalités de mise en œuvre des actions de mutualisation, dans la perspective de proposer un accompagnement global au bénéfice de leurs ressortissants, pour une durée de 3 ans. Ce rapprochement permet ainsi d'enrichir de part et d'autre l'offre d'accompagnement proposée, y compris dans une logique de proximité de l'action. Le tableau infra présente les axes prioritaires de mutualisation retenus en matière d'action économique

Axe	Contenu
Economie de proximité et animation des territoires	Economie de proximité Présence territoriale Favoriser la structuration de filières
Entrepreneuriat	Création / développement Reprise / transmission Assistance aux formalités Soutien aux entreprises en difficultés
Export	Participation à des salons ; Réception de journalistes ; Réception d'acheteurs ; Formations dédiées ; Réunions thématiques
Information, sensibilisation et accompagnement des ressortissants vers les dispositifs de soutien nationaux et régionaux	Organiser des actions et des réunions d'information et de sensibilisation sur ces dispositifs Accompagner les entreprises, commerçants et artisans dans le montage des dossiers.
Apprentissage	Valoriser les actions de promotion de l'apprentissage et les optimiser
Coopération sur les programmes européens	Identification d'appels à projet Candidature commune sur des projets
Numérique	Actions d'information, sensibilisation et formation (ateliers et services gratuits), et accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies et internet Suivi personnalisé
Développement durable et transition énergétique	Réalisation de pré-diagnostic thématiques et accompagnement Actions d'information et de sensibilisation vers la maîtrise de la demande en énergie

c) Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)

Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) a été signé le 15 avril 2019 entre l'Etat et le réseau CCI représenté par le président de CCI France visant à moderniser le réseau. Le contrat d'objectifs et de performance recense l'ensemble des missions inhérentes aux chambres de commerce selon l'article L.710-1 du code de commerce ; parmi elles, des missions prioritaires financées en tout ou partie par la taxe pour frais de chambre.

Les cinq missions prioritaires financées en tout ou partie par la Taxe pour Frais de Chambre sont présentées ci-dessous :



Selon le COP, le modèle économique des chambres de commerce et d'industrie est amené à évoluer avec la réallocation prévue de la taxe pour frais de chambre. En effet, à cet égard, **le contrat d'objectif et de performance prévoit :**

- **De réduire la taxe pour frais de chambre dédiée à l'appareil de formation ;**
- Supprimer au plus tard en 2021 la taxe pour frais de chambre dédiée à la gestion des équipements.

Pour l'ensemble de ces axes, les cabinets ministériels attendent un engagement des chambres consulaires avec des indicateurs, qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens et seront ensuite consolidés par CCI France.

A noter que la signature du prochain contrat d'objectifs et de performance est prévue pour le dernier trimestre 2022.

d) Le Schéma Régional d'Organisation des Missions (SROM)

Conformément au décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI, la CCI de Corse devait se doter avant le 31 juillet 2017, d'un Schéma Régional d'Organisation des Missions (SROM) ayant pour objet de décrire les fonctions et missions exercées par la CCI de Corse.

Pour autant, compte tenu de la spécificité organisationnelle du réseau consulaire à l'échelle insulaire, la CCI de Corse n'est plus dans l'obligation d'élaborer un SROM.

e) Les Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM)

Le 15 avril 2019, l'Etat et le réseau des CCI de France ont signé un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) qui comporte 5 axes prioritaires, comme présenté précédemment. Dans ce contexte, la Convention d'Objectifs et de Moyens, conclue entre les CCI en région, le préfet de région et le président de CCI France, est la déclinaison du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) national.

Cette convention s'appliquant à la CCI de Corse doit intégrer les missions prioritaires des CCI, financées en tout ou partie par la TFC, en cohérence avec le Contrat d'Objectif et de performance (COP). En outre, ce document doit aussi prendre en compte le nouveau modèle économique des chambres consulaires et la diminution programmée de la TFC pour l'appareil de formation ainsi que la suppression de la TFC pour les équipements. Elle mentionne les modalités de financement dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de réduction des ressources fiscales, les modalités de mise en œuvre (développer l'offre nationale de services, utiliser les outils numériques). Ce document doit fixer les indicateurs d'activité, de performance, quantifiés et adaptés aux priorités retenues et aux moyens disponibles.

f) La loi « Avenir professionnel »

Enfin, on rappellera que la loi du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », avait pour objet de réformer profondément le système de formation professionnelle initiale (apprentissage) et continue, ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage. Elle s'organise autour de trois axes³⁴ :

³⁴ <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/textes-et-circulaires/lois/article/loi-avenir-professionnel>

- **Vers une nouvelle société de compétences qui cible très clairement le secteur de la formation professionnelle ;**
- Une indemnisation du chômage plus universelle et plus juste ;
- Des dispositions relatives à l'emploi.

Plus précisément, cette vaste réforme – la plus importante depuis les dernières datant de 2004, 2009 et 2014 - escompte les effets suivants :

- Améliorer l'accessibilité à la formation auprès des différents publics ;
- **Renforcer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins en compétences des acteurs économiques ;**
- **Développer l'apprentissage.**

Ce nouveau contexte oblige les organismes de formation à repositionner³⁵ leur offre pour être compétitifs et pour répondre au portefeuille des salariés à revoir leur organisation. Avant l'entrée en vigueur de cette réforme, les observateurs³⁶ préconisaient des changements pour ces opérateurs :

- Afin de réduire leurs coûts : par la mutualisation de moyens – en particulier technologiques- et le regroupement avec d'autres entreprises ;
- Afin de répondre aux nouveaux standards : formations courtes, accessibles, mise en place de cours à distance... En effet, la digitalisation des parcours de formation favorise l'adaptation de l'offre aux besoins des stagiaires, mais nécessite d'importants investissements pour les prestataires de services ;
- Afin d'élargir leur offre : proposer davantage de formations certifiantes.
-

³⁵ Idem

³⁶ <https://www.digiformag.com/actualite-formation/loi-avenir-professionnel-quels-sont-les-impacts-et-enjeux-de-cette-reforme-pour-les-acteurs-de-la-formation-professionnelle/>

2.1.3 A l'échelle territoriale

Les pages suivantes présentent quelques grands enseignements issus des documents cadres.

Le CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région a pour finalité la contractualisation des investissements publics au sein de priorités communes à l'Etat, la région et les autres collectivités locales. Le CPER 2015-2020 était structuré autour des six thématiques suivantes :

- La mobilité multimodale ;
- **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** ;
- La transition écologique et énergétique ;
- Le développement numérique ;
- **L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle** ;
- Le volet territorial.

Durant cette période de contractualisation, 214 millions d'euros ont été versés à la Corse au titre du CPER.

La future contractualisation prévue pour la période 2021-2027 est toujours en phase de négociation. De prime abord, on devrait retrouver les six thématiques figurant dans l'ancienne programmation. De nouveaux axes thématiques y seront intégrés. Enfin, les crédits alloués au programme devraient augmenter pour répondre à la crise sanitaire.

Le PADDUC

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) prévu par la loi du 5 décembre 2011 « *défini une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique, qui garantit l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme* ».

Cinq grandes orientations stratégiques avaient été actées :

- « Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur
- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Réduire les fractures et les déséquilibres spatiaux, lutter contre les inégalités et la précarité
- Une gestion durable des ressources naturelles du territoire
- Une économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites »

A ces 5 orientations stratégiques, le PADDUC inscrit également la nécessité de « mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement ».

A noter que le PADDUC fait actuellement l'objet d'une analyse globale qui devra déterminer après présentation par le conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, du maintien, de la modification, d'une révision partielle ou totale du PADDUC.

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)¹ fait suite au Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) dont la programmation des projets s'est achevée le 31 décembre 2020. Le nouveau plan (PTIC), prévu pour une durée de cinq années poursuit l'objectif du PEI de résorber le déficit en infrastructures de la Corse. Ce programme d'investissement propose une contractualisation entre l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés par les investissements : un nombre limité de projets ayant un intérêt public majeur sera financé.

Dans la délibération N° 21/006 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE portant sur les éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'état du plan de transformation, d'innovation et d'investissement pour la Corse, plusieurs axes d'intervention potentiels, fruits d'une réflexion entre les services de la Collectivité de Corse et de l'Etat, ont été identifiés.

Axes potentiels¹	
Axe 1 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire, en poursuivant l'indispensable mise à niveau des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eau : Stations d'épuration, réseaux d'assainissement ; eau brute et réseaux pluviaux 2. Ports de commerce & ports de plaisance 3. Chemins de Fer 4. Aéroports 5. Réseaux routiers interurbains, ruraux et urbains 6. Pistes cyclables, mobilités urbaines et mobilités douces 7. Aménagement du territoire 8. Numérique 9. Habitat et logement 10. Renouveau urbain 11. Foncier 12. Zones d'activité 13. Bâtiments publics 14. Intermodalités
Axe 2 : Accompagner les dynamiques de développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion des déchets 2. Gestion des risques et submersion marine et inondations 3. Energie 4. Agriculture 5. Gestion des milieux aquatiques 6. Adaptation aux changements climatiques 7. Qualité de l'air 8. Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables 9. Projets alimentaires territoriaux
Axe 3 : Développer les équipements collectifs dans les secteurs éducatif, culturel et médico-social et sportif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Culture et patrimoine 2. Enseignement supérieur et recherche 3. Enseignement secondaire 4. Santé / médico-social 5. Equipements sportifs

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)

Ce schéma constitue sans nul doute le document cadre de référence à l'échelle insulaire pour la définition de l'action publique en matière de développement économique en Corse, une île marquée par un certain nombre de difficultés.

Une révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté le 14 décembre 2016, a été initiée par l'ADEC au cours du 1^{er} semestre 2022. Le document cadre révisé, adopté le 1^{er} juillet 2022, s'inscrit globalement dans la continuité du « Riacquistu economicu è suciale » engagé dès fin 2016, et ce dans un contexte fortement instable, marqué par la crise géopolitique internationale et ce après les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale de ces deux dernières années.

La mise en œuvre contrariée du précédent SRDE2I a réaffirmé la nécessité de répondre à un certain nombre d'enjeux, dont la nécessité de tendre vers un modèle de développement innovant et durable. L'effort est donc orienté sur l'accompagnement à la transition numérique, énergétique et écologique des acteurs privés, pour réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur, dépendances dont les effets ont été particulièrement notables durant la crise sanitaire. De même, l'innovation sociale devra être soutenue et notamment en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Aussi, la stratégie de relance, y compris de relance sociale poursuivie au travers de ce document cadre, s'appuie sur le potentiel de l'appareil de production locale. Pour ce faire, l'action économique publique doit pouvoir accompagner les filières « clefs » de production de biens et services, notamment les secteurs de l'agro-alimentaire, de la construction, du transport et de la logistique, et bien entendu le tourisme et les services plus globalement.

L'ambition affichée au travers de ce schéma de développement économique révisé vise bien la nécessité de revoir les équilibres et les fondements du modèle de développement insulaire, davantage tourné vers une économie de production. Ainsi, outre le soutien apporté aux filières « clefs », l'action publique doit pouvoir encourager la structuration et le développement de filières émergentes ou dites « d'avenir », parmi lesquelles les secteurs d'activité composant l'économie de la mer, l'aéronautique, ou encore les industries culturelles et créatives.

Enfin, l'économie de proximité notamment pour les territoires ruraux, ou encore la préservation des équilibres commerciaux entre centre et périphérie pour les territoires les plus urbains, restent au cœur des préoccupations, pour sauvegarder l'habitabilité de ces espaces.

Alors plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour répondre à ces enjeux, défis, y compris en termes d'accompagnement aux filières, aux acteurs économiques :

- La nécessité d'inscrire l'action économique au plus près des territoires, en se fondant sur la complémentarité et la coordination des actions. Il est question également de territorialisation de l'action, des projets et des outils (y compris pour le financement) ;
- Le soutien aux démarches de coopération et de partenariat développés à l'international ;
- La simplification et la lisibilité des parcours d'accompagnement aux entreprises ;
- Ou encore, la capitalisation des opportunités autour de l'économie sociale et solidaire.

Axes thématiques ³⁷	Objectifs
Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production	<p>Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroître la compétitivité de l'écosystème corse</p> <p>Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable</p> <p>Soutenir et transformer le secteur de la construction</p> <p>Vers un modèle touristique durable pour la Corse</p> <p>Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable</p> <p>Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse</p> <p>Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité</p>
Axe thématique n°2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale	<p>Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse</p> <p>Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS</p> <p>Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux</p>
Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement	<p>Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires</p> <p>Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires</p> <p>Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain</p>
Axe thématique n°5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée	<p>Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne</p> <p>Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse</p> <p>Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain</p>
Axe thématique n°6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier	Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier
Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par la valorisation de la langue et de la culture corses	Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses
Axe thématique 8. Valorisation de et par la langue corse	S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international
Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique	<p>Améliorer l'efficacité et la coordination de l'action publique</p> <p>Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats</p>
Les axes thématiques du SRDE2I révisé 2022	

³⁷ Agence de Développement Economique de la Corse, Ecnunia 2030, Revisione di u schema regionale di sviluppu economicu di a Corsica, 95 pages

Défis	Objectifs
Défi sociétal n°1. La relance sociale	Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société
Défi sociétal n°2. L'autonomie économique	Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse
Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant	Accompagner la structuration d'un réseau territorial d'innovation (RTI)
	Assurer le financement des innovations technologiques
	Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique
	Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises
	Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse
	Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques
	Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire
Défi sociétal n°4. L'égalité professionnelle femmes-hommes	Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes

Les défis sociétaux inscrits au titre du SRDE2I révisé 2022

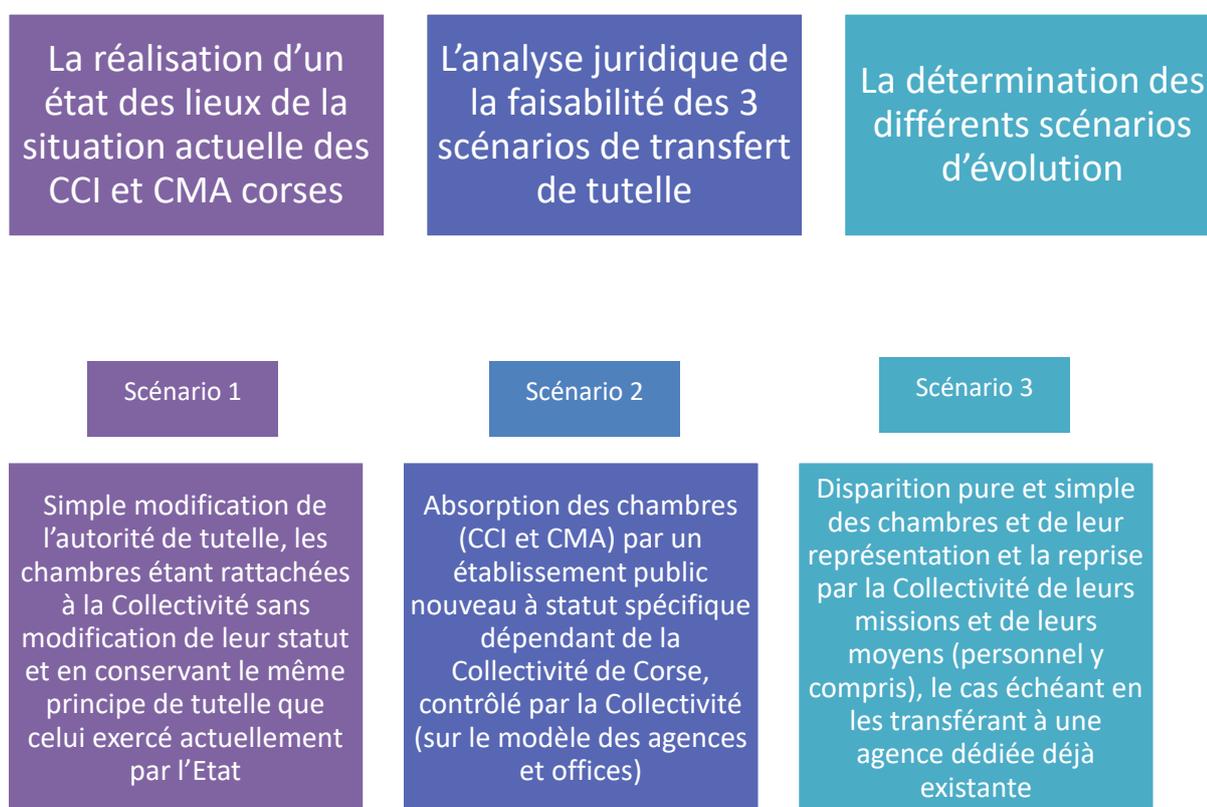
Enfin, il a été acté que le SRDE2I révisé alimenterait la partie économique du PADDUC, considérant les synergies existantes et incontournables entre le SRDE2I et le volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable ».

A noter que la loi PACTE (article L.711-8 du code de commerce et deuxième alinéa de l'article 5-1 du code de l'artisanat) renforce les liens entre les orientations stratégiques édictées par la Collectivité de Corse, au travers du SRDE2I, et celles décidées par le réseau consulaire, par le biais d'une convention signée entre les deux parties pour la mise en œuvre du SRDE2I ; cette convention CdC-chambres consulaires devant être signée au plus tard 6 mois après la signature du SRDE2I.

Le transfert de tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse vers la Collectivité de Corse

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et son article 46, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse doit se rapprocher de la Collectivité de Corse. En effet, « en raison de la mise en place de la collectivité unique depuis le 1er janvier 2018, une étude est conduite conjointement par la Collectivité de Corse, l'Etat et les chambres consulaires afin de proposer un diagnostic, un audit, une assistance et un conseil, en vue de l'évolution institutionnelle et statutaire des chambres consulaires de l'île. Cette évolution doit s'inscrire dans un processus global de transfert de compétences de l'Etat vers la Collectivité de Corse. Cette étude est remise au Parlement ainsi qu'au conseil exécutif de Corse au plus tard un an après la promulgation de la présente loi ».

En mars 2020, la Collectivité de Corse a mandaté le cabinet EY pour la réalisation d'une étude relative au transfert de la tutelle de la CCI vers la Collectivité de Corse. Cette étude comprenait trois grandes phases :



Après analyse juridique de la faisabilité des scénarios de transfert de tutelle, le scénario n°2 qui verrait l'absorption des chambres par un établissement public nouveau dépendant et contrôlé par la CdC a été retenu comme le scénario cible. Le rapport d'étude a été présenté à l'assemblée de Corse durant la séance du 28 janvier 2022.

A noter que les résultats de cette étude, tout comme la délibération de l'Assemblée de Corse, ont été adressés en date du 22 septembre 2022 à la première ministre, au président du sénat et à la présidente de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la poursuite du processus de transfert de tutelle enclenché.

Le CPRDFOP

Le Contrat Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en Corse (CPRDFOP) est le document cadre de référence des politiques de formation et d'orientation en Corse. Il fixe les priorités de la formation professionnelle et de l'orientation pour une période de cinq ans (2017-2022). Le document ambitionne d'apporter une réponse aux besoins des individus et du territoire en favorisant l'accès à tous, à la qualification et l'insertion professionnelle. Pour ce faire, le document poursuit trois grands objectifs :

Améliorer la
connaissance en emploi
et en compétence des
territoires

Optimiser et adapter
l'offre de formation
pour répondre aux
besoins identifiés

Garantir un parcours de
qualité pour tous les
publics par le biais de
l'orientation et la
formation

Le CPRDFOP définit un schéma prévisionnel de développement du Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO).

Le SPTO

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi, et à la démocratie sociale clarifie les rôles de l'Etat et de la Région en matière d'orientation. A ce titre, les régions deviennent des acteurs incontournables matière d'orientation professionnelle. La Collectivité de Corse est compétente dans la diffusion de l'information sur des formations et des métiers auprès des jeunes publics (scolaires, universitaires, apprentis). Ainsi, la Collectivité de Corse propose un Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) destiné à informer les collégiens sur les métiers existants et formations disponibles sur le territoire pour permettre un accès égal à l'information, augmenter le niveau de qualification et lutter contre le décrochage scolaire.

2.2 Des enjeux à la définition des objectifs stratégiques du réseau

A l'horizon 2025, plusieurs défis ont été identifiés pour CCI Formation Corsica eu égard aux évolutions du marché ces dernières années, tout comme la conjoncture incertaine pour les années à venir :

Défi 1

Composer avec un environnement législatif instable

Défi 2

S'adapter aux transformations technologiques du monde du travail

Défi 3

Composer avec un durcissement de la concurrence en ligne

Défi 4

S'appuyer sur les innovations des "EDTECH"

Défi 5

Améliorer la visibilité de l'offre et de l'information

Défi 6

Travailler sur la montée en puissance du BtoC

La poursuite de ces défis alimentera la stratégie de relance, y compris sociale, attendue et inscrite dans le SRDE2I révisé, pour préserver les emplois et les compétences des forces vives du territoire. Plus précisément, le schéma ambitionne d'enclencher une dynamique de croissance durable, plus innovante aussi, fondée sur le potentiel de production locale.

Or, la capitalisation de ces opportunités ne pourra se faire que si l'appareil de formation insulaire vient en soutien au développement de projets, à la performance et à la compétitivité des entreprises locales, par le biais des compétences attendues.

Le SRDE2I révisé insiste également sur :

- La nécessité de déployer une action au plus près des territoires par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs, et par la recherche systématique de complémentarités ;
- La nécessité de tendre vers une plus grande coordination de l'action publique dans un contexte de ressources qui s'amenuisent sans cesse, et pour continuer à soutenir les projets de développement au bénéfice de la population ;
- La nécessité de poursuivre les processus de transition, et notamment la transition numérique ;
- La nécessité de participer au rayonnement de l'économie corse en Méditerranée et à l'international.

2.3 Les axes de développement

Poursuivant cette ambition stratégique, la CCI de Corse au travers de son outil CCI Formation Corsica a identifié des axes de développement dit transverses, et trois principaux axes stratégiques.

Pilier	Objectifs	Données / Résultat
1. Stratégie Marketing et communication	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître, aimer et inciter à l'action les différentes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> Image, notoriété Animation Croissance des effectifs Communauté
2. Décliner et valoriser nos filières stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Ecole entrepreneuriale (Business School) Ecole des métiers (BTP, EE...) Ecole du commerce et de la distribution Ecole hôtelière 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de projets entrepreneuriaux Créer une communauté d'entrepreneurs Décliner l'offre en fonction des filières stratégiques
3. Une école d'innovation pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Recherche & Développement Dimension digitale et numérique de la formation Labels et certification 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une unité R&D en interne avec la CMAR Développement de programmes innovants et sur-mesure Offre de formation différenciée, agile et de qualité Démarche qualité
4. Des campus attractifs	<ul style="list-style-type: none"> Faire de nos campus des lieux de vie avec une porosité plus importante avec la ville 	<ul style="list-style-type: none"> Des campus de projets Des campus accueillants, lieux de vie, connectés Des campus accessibles Ouverts à l'international Des campus plus urbains
5. Stratégie de campus territorialisée	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie marketing commune avec les territoires Spécialisation des campus 	<ul style="list-style-type: none"> Rayonner avec son territoire Offre de formation ciblée Plus grande attractivité Valorisation du territoire
6. Stratégie financière	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie financière innovante 	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux Business plan Création d'une fondation Levée de fonds

Les points suivants détaillent les trois axes stratégiques retenus par CCI Formation Corsica.

2.3.1 La création d'une association inter-consulaire

L'un des projets phares de cette nouvelle mandature reste sans nul doute le projet de création d'un groupe inter-consulaire de formations – Ecole des métiers. En effet, ce projet soulève des perspectives remarquables avec :

- 6 campus de formation et un meilleur maillage territorial garanti, répondant ainsi au besoin de proximité des ressortissants, de leurs salariés, de la population dans son ensemble ;
- Une offre de formation élargie, confirmant ainsi la place des consulaires en tant qu'acteurs majeurs de la formation.

Cette alliance permettra également de soutenir la mise en place des axes de développement identifiés par CCI Formation Corsica :

Axes de développement	Contenu
<i>Stratégie marketing et communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'une stratégie de communication unique, en organisant en interne un pôle spécialisé en capacité d'animer au quotidien une communication omnicanal • Capitalisation sur la marque Amparà déjà bien implantée dans un concept d'Ecole des métiers
<i>Décliner une offre métiers en rapport avec les filières</i>	<p><i>Renforcer l'offre de formation autour des principales filières (clés, souveraines et d'avenir) en s'appuyant sur les pôles existants ou en développant de nouveaux concepts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une Ecole Hôtelière (EH) en partenariat avec EH de la CCI d'Avignon • Développer la filière Energie Renouvelable en partenariat avec le site de Vignola (Université) • Renforcer le pôle tertiaire dans le pays Ajaccien autour d'une offre Bac+2 mieux adaptée (BTS GPME, Filière Commerce) • Construction et commercialisation d'une offre de formation continue commune en Corse • Renforcer la filière nautique sur le site de Propriano avec l'élargissement de l'offre (volet commercial) en collaboration avec la CCI de Nice • Le Centre d'Etudes de Langues sur l'ensemble du territoire et également au sein de tous les programmes de formation ; implantation du CEL au Palais des Congrès en complémentarité de l'EH
<i>L'innovation pédagogique</i>	<p>Créer un pôle d'innovation pédagogique commun avec la Business School</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un Laboratoire d'Innovation (Lab Innovation) - R&D • Créer des contenus sous différents formats et sur-mesure • Permettre l'obtention des Labels et Certification
<i>Des campus connectés à leur territoire</i>	<p>Chaque campus fera l'objet d'une stratégie marketing spécifique, valorisant son activité et rayonnant sur le territoire. Les plateaux de formation devront être attractifs et connectés. Une collaboration étroite avec les EPCI et communes devra être engagée</p>
<i>Des campus attractifs</i>	<p>Des campus en mode projets Des campus accueillants et connectés Des campus accessibles Des campus ouverts à l'international Des campus avec une politique environnementale marquée</p>
<i>Une stratégie financière innovante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un audit financier des structures existantes • Travailler à l'élaboration d'un Business Plan de court et moyen terme • Développer la diversification financière et rechercher les financements (Etat, CDC, Europe, ...) • Travailler sur l'optimisation financière de la mutualisation • Création d'une Fondation • Etudier la possibilité de procéder à des levées de fonds dans une logique de projets innovants et/ou structurants

2.3.2 Le développement de la Business School : Kedge Business School Corsica

L'objectif poursuivi ici par CCI Formation Corsica vise à capitaliser sur la diversité de l'offre de formation, et la notoriété de l'école actuelle, pour saisir l'opportunité de développer une véritable Business School en Corse, afin de renforcer l'offre KEDGE Business School et développer l'offre Bac+3 à Bac+5 sur tous les campus, en fonction des besoins des filières et des territoires.

a) La stratégie marketing et communication

Elle reposera principalement sur la marque KEDGE Business School, élément différenciateur de l'offre de formation en Corse. Différents canaux et actions seront renforcés et/ou développés. Plus précisément :

- L'événementiel sera au cœur de cette stratégie notamment au travers d'une action majeure "Les RDV du Campus" et la nécessité de regrouper étudiants et entreprises autour des problématiques du management et des TPE ;
- D'autres actions seront également engagées comme des Job Dating, des JPO, Salons, ... plus classiques ;
- Les réseaux sociaux avec des campagnes massives (Facebook, LinkedIn, Twitter) mais aussi les réseaux sociaux des jeunes tels que Instagram et Tik Tok ;
- Création d'un site internet spécifique www.kedgebs.corsica ;
- Programme de lancement de nouveaux produits KEDGE BS : Business Nursery, Executive Bachelor, Ecole Entrepreneuriale ;
- Elargissement de l'offre de formation ;
- Mise en place de publicités dans les ports et les aéroports : Des panneaux publicitaires permanents seront installés au port de commerce de Bastia et dans les aéroports internationaux d'Ajaccio et de Bastia ;
- Une campagne annuelle dans les cinémas sera également développée pour toucher différents publics et plus particulièrement les jeunes ;
- Dans une logique de proximité avec les entreprises, un dispositif de partenariat Entreprises-KEDGE BS sera proposé sur la base d'un conventionnement pour une participation des entreprises à la vie de l'Ecole... KEDGE BS étant à ce stade la marque d'excellence unique en Corse. Différentes offres seront proposées aux entreprises ;
- Renforcement des liens avec les alumni au travers du développement de la plateforme lancée au mois de septembre (DATALUMNI) ;
- Développement d'un partenariat avec l'EME-IAE de Corse sur l'offre Mastère et la Formation Continue dans le supérieur ;
- Relancer l'association du Bureau des Etudiants ;

- Renforcer la mobilité internationale sur tous les diplômes.

b) Les filières stratégiques

L'entrepreneuriat au sens large du terme doit se trouver au centre d'un écosystème pédagogique avec de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.

C'est pourquoi, des spécialisations pourront être également engagées en fonction des besoins des filières et positionnées sur les territoires les plus concernés et/ou attractifs.

Ajaccio	Bastia	Porto-Vecchio
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'offre "Commerce" à Bac+3 et Bac+5 • Ouverture d'un Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) • Ouverture Responsable QSE (réseau IEQT) • Prolongement avec le Bac + 5 managers des risques QSE • Réflexion sur l'ouverture d'une filière Finances d'excellence avec KEDGE Business School 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du KEDGE Bachelor • Ouverture de l'Exécutive Bachelor en remplacement du PMG • Ouverture Ecole Entrepreneuriale en partenariat avec la CDC • Renforcement du dispositif Business Nursery • Développer une offre de formation continue supérieure en partenariat avec l'EME-IAE 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du KEDGE Bachelor • Ouverture de l'Exécutive Bachelor • Renforcement du dispositif Business Nursery • Ouverture d'un MEC Tourisme et Développement durable en multi-campus (Marseille, Avignon, Bayonne) • Ouverture d'un Bachelor Management Hôtelier • Ouverture d'un MBA Management Hôtelier (Ecole de Savignac)

L'ensemble de ces formations, même si elles sont rattachées à un campus d'origine devra bénéficier des process d'innovation pédagogique pour être dispensées en blended Learning.

Ce grand projet de développement réclamera enfin un environnement partenarial propice :

Développer les partenariats avec :

les autres acteurs institutionnels

- AFPA (convention)
- Université (convention IAE)
- Education Nationale (convention)

les autres acteurs pédagogiques

- KEDGE BS
- Ecole Hôtelière Avignon
- Ecole de Savignac
- CCI Normandie
- CCI France
- Autres Ecoles ...

Intégrer les besoins des publics et des financeurs

- Etudiants/apprentis
- Salariés/particuliers
- Entreprises
- Collectivités
- OPCO
- Lesgislateur
- Certificateur

**ECOLE DES
METIERS
BUSINESS SCHOOL**

**Intégrer les nouvelles modalités
pédagogiques**

- Formation interne
- Formation à distance
- Digital Learning

**Etre bien positionné vis à vis des
Fournisseurs**

- Enseignants
- Personnel administratif
- Technologie
- Infrastructures
- Certification

3. Les modalités de mise en œuvre pour la réalisation des missions

Comme précisé dans la note d'information transmise par CCI France dans le cadre de l'élaboration des schémas sectoriels en 2017 : « les schémas sectoriels sont le complément du SROM pour décrire plus précisément les modalités de mise en œuvre. Les schémas sectoriels doivent être articulés avec le SROM ».

Pour autant, comme évoqué précédemment, l'organisation singulière du réseau consulaire en Corse a déjà dans les faits conduit à définir un schéma organisationnel entre les différents campus.

En pratique, les directions opérationnelles dédiées à la formation et à l'enseignement, au sein des antennes de Bastia et d'Ajaccio sont en charge de la bonne réalisation des actions prévues au schéma sectoriel ; étant également en charge du déploiement des actions sur leur périmètre d'intervention.

Enfin, s'agissant de l'affectation des ressources dédiées à la mise en œuvre de ce schéma, tenant compte du projet de création d'un organisme inter-consulaire, et d'une contribution de la TFC incertaine, on peut dire à l'heure actuelle que la CCI de Corse se conformera aux prévisions inscrites dans le futur COP prévu pour le dernier trimestre 2022.

4. Suivi, mise à jour et évaluation du schéma

4.1 Les indicateurs retenus

Dans le cadre du référentiel "Norme 4.9", le tableau ci-dessous reprend les indicateurs d'activité dédiés :

	Indicateurs d'activité
En initial temps plein (C-Prépa)	B02-IA1 – Effectifs formés
En apprentissage	B01-IA1 – Effectifs formés
En continu	B03-IA2 – Effectifs formés
En initial temps plein (C-Prépa)	B02-IP4 – Taux de diplomation des effectifs formés
En apprentissage,	B01-IP4 – Taux de diplomation des effectifs formés
En continu	B03-IP4 – Taux de diplomation des effectifs formés
En initial temps plein (C-Prépa) ⁽²⁾	B02-IP1 – Taux d'insertion professionnelle des effectifs formés
En apprentissage,	B01-IP1 – Taux d'insertion professionnelle des effectifs formés
En continu	B03-IP1 – Taux d'insertion professionnelle des effectifs formés

A noter que ces indicateurs pourront être révisés à la lecture de la future Convention d'Objectifs et de Moyens prévue fin 2022.

4.2 L'évaluation

En matière d'évaluation du schéma, la CCI de Corse, au-delà de l'analyse des écarts entre les décisions actées et leurs applications - permettant d'apprécier l'efficacité des actions conduites - pourra s'appuyer sur des indicateurs plus qualitatifs et des critères de performance définis par le nouveau cadre de contractualisation à signer avec l'Etat à la fin de l'exercice 2022.

En pratique, un groupe de travail mixte – techniciens, élus, ... - pourra se réunir périodiquement dans le cadre de l'évaluation du schéma ; un bilan devra être réalisé à cette occasion, étayé par des indicateurs de résultat objectifs et quantitatifs notamment.

4.3 Les adaptations

Le Président, le bureau ou l'Assemblée Générale, se réserve la possibilité, en cas d'émergence d'actions spécifiques, de nouveaux besoins, ou encore eu égard à l'évolution des documents cadres stratégiques en matière de formation, enseignement ou emploi, qu'il s'agisse de documents cadres européens, nationaux ou territoriaux, de compléter et/ou modifier les objectifs stratégiques énoncés dans le présent schéma. Ceux-ci seront soumis à l'appréciation de la gouvernance politique et opérationnelle du schéma selon les modalités définies par les textes en vigueur et la procédure adaptée, et élaborés en concertation entre les services compétents de la CCI de Corse.

La Commission « Formation continue / initiale » se réunira, a minima une fois par an, et invitera ponctuellement tout partenaire utile à la réflexion sur la stratégie, en matière de formation, d'enseignement et d'emploi, de la CCI de Corse.